



L'illettrisme en région PACA

impact des savoirs de base sur l'insertion professionnelle

JANVIER 2005



l'illettrisme en région PACA

impact des savoirs de base sur l'insertion professionnelle

REALISATION

Sonia Milliard, Chargée de mission au C.R.I.-Région PACA

COMITE TECHNIQUE RESTREINT

- Joëlle Arnodo, Directrice du C.R.I.-Région PACA
- Sébastien Chéron, Ingénieur statistique, Direction régionale de l'Insee PACA
- Guylaine Costantino, Chargée de mission régionale pour la lutte contre l'illettrisme préfecture de Région ANLCI
- Somoudom Inthavong, Responsable de mission à l'ORM
- Olivier Liaroutzos, Directeur de l'ORM
- Iris Loury, Responsable de la cellule opérationnelle du Dispositif Régional d'Observation Social (DROS)

CONCEPTION GRAPHIQUE

MAGELLAN

 [sommaire](#)

INTRODUCTION	7
I. POPULATIONS CONCERNÉES PAR L'ILLETTRISME	11
I.1. DÉLIMITATION DU CHAMP D'OBSERVATION	12
A. Définitions	12
B. Approche privilégiée	15
C. Aspects méthodologiques	17
I.2. MESURE DU PHÉNOMÈNE	18
A. Enquête IVQ de l'INSEE : les adultes en difficulté face à l'écrit	18
B. Enquêtes internationales : mesure de la littératie dans les pays de l'OCDE	22
I.3. SITUATIONS D'ILLETTRISME EN RÉGION PACA	25
A. Le contexte socio-économique régional	25
B. Estimer les populations à risque	27
C. Les situations d'illettrisme chez les	31
II. POLITIQUES DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME	43
II.1. PRISE EN COMPTE DE L'ILLETTRISME EN FRANCE	44
A. Evolution de la prise en compte du problème	44
B. Orientations de l'ANLCI et mise en œuvre des plans régionaux	46
II.2. MULTIPLICITÉ DES ENJEUX ET DES ACTEURS	49
A. Enjeux de la lutte contre l'illettrisme	49
B. Principaux acteurs	50
II.3. ORGANISATION DU DISPOSITIF RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME	57
A. Structuration régionale	57
B. La lutte contre l'illettrisme dans les orientations régionales	60
C. Action concertée au niveau infra-régional	61
III. ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET PARCOURS VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE	63
III.1. PARCOURS D'ACCÈS À L'EMPLOI	64
A. Actions de repérage, accueil, orientation	64
B. Actions d'accompagnement	65
C. Actions de formation de base	78
III.2. MAINTIEN ET ÉVOLUTION DANS L'EMPLOI	95
A. Actions des OPCA : déclinaison d'accords nationaux en région	95
B. Initiatives régionales démultipliées au plan national	100
C. Mobilisation des entreprises	103
SYNTHÈSE	108
CONCLUSION	111
BIBLIOGRAPHIE	115
LISTE DES SIGLES	117
ANNEXES	119

introduction

Aujourd'hui en France, dans une société où l'écrit prend une place de plus en plus importante dans la vie professionnelle et sociale, l'illettrisme constitue un grave facteur d'exclusion sociale. Depuis plus de vingt ans, citoyens, associations, entreprises, pouvoirs publics nationaux et territoriaux ont pris de multiples initiatives pour lutter contre ce phénomène, mais l'illettrisme est encore présent.

Il est difficile de dénombrer les personnes relevant de l'illettrisme, tout d'abord parce qu'il n'existe pas d'outils de recensement exhaustif valables mais également parce qu'il existe plusieurs niveaux et situations d'illettrisme. Les chiffres ici sont donc très rares et souvent sujets à polémique, du fait notamment de l'instabilité de sa définition. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) estime cependant à plus de deux millions le nombre de personnes en France rencontrant des difficultés importantes pour lire et écrire.

Cadre de l'étude menée par le C.R.I.-Région PACA

La question de l'illettrisme est une problématique transversale à différents domaines et champs d'action (le social, l'économique, le culturel, l'éducatif) et par là, transversale à différents dispositifs et secteurs professionnels. Pour cette raison, le territoire, lieu où se croisent ces différents domaines d'action, constitue un cadre pertinent pour la mise en œuvre d'actions concertées de lutte contre l'illettrisme. L'échelon régional représente désormais le premier niveau de mise en œuvre des orientations nationales.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un dispositif de lutte contre l'illettrisme s'est mis en place depuis 1990 autour des principaux acteurs institutionnels, économiques, sociaux agissant à différents niveaux de la prise en compte de l'illettrisme.

Cette étude menée par le Centre Ressources Illettrisme de la région PACA (C.R.I.-Région PACA) s'intéresse au dispositif de lutte contre l'illettrisme en PACA, à travers l'observation des parcours vers l'insertion professionnelle des personnes concernées par ce problème. Elle poursuit donc une double finalité : d'une part, rendre le champ de l'illettrisme plus lisible et d'autre part, apporter des éléments pour améliorer l'insertion professionnelle des personnes concernées par cette question.

Ce travail entre dans les priorités du plan d'action de la mission régional, de la CCI (en cours de finalisation), qui définit les grandes orientations de la politique de lutte contre l'illettrisme et met notamment en avant la nécessité d'affiner la connaissance et de se doter d'outils de mesure de l'illettrisme en région. En effet, la multiplicité des publics, des acteurs et des dispositifs rend le phénomène complexe, pour le grand public comme pour les institutions impliquées.

Le Centre Ressources Illettrisme de la région PACA est un espace régional d'animation et de documentation, chargé d'apporter à tout professionnel concerné par la lutte contre l'illettrisme un appui pédagogique, méthodologique et technique. Il s'adresse à la fois aux institutionnels, aux décideurs du secteur économique et aux professionnels du secteur social, culturel et de la formation. Ses axes d'intervention relèvent de l'information, de l'animation, de la professionnalisation comme de l'observation.

Le présent rapport constitue la première étape de la création d'un dispositif régional d'observation qui vise :

- une aide à l'identification des divers publics touchés, ou appelés à l'être, par des difficultés face aux savoirs de base,
- une aide à la prévision et à la régulation d'actions de lutte contre l'illettrisme.

Angle d'approche et champ d'observation

Aborder l'illettrisme sous l'angle de l'insertion professionnelle entre dans l'approche privilégiée par le C.R.I.-Région PACA, fortement tourné vers le champ de la relation formation-emploi, ainsi que dans les axes d'étude de l'Observatoire Régional des Métiers, partenaire du C.R.I. dans ce projet.

Ce travail ne fait en aucun cas office d'inventaire des actions menées dans la région dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, mais apporte un regard ponctuel et objectif sur un des volets de cette réalité multiple. L'exhaustivité n'est donc pas un préalable à la réalisation de ce document dont l'apport se situe davantage au niveau de la sensibilisation des acteurs locaux au problème, de l'éclairage sur une problématique précise et par là de l'incitation au dialogue entre les partenaires.

La lutte contre l'illettrisme, apparue en France dans la sphère sociale à travers des enjeux de justice sociale et d'accès à la citoyenneté, entre peu à peu dans la sphère de l'économique où les enjeux relèvent de la recherche d'efficacité par le développement des compétences des salariés. Cette introduction de la problématique de l'illettrisme dans le monde du travail et des entreprises est concomitante de la montée du chômage et des évolutions des métiers et des technologies, qui ont considérablement renforcé les difficultés d'insertion des personnes sans qualification. Dans ce contexte, les situations d'illettrisme sont devenues un véritable frein à l'accès et au maintien dans l'emploi, donc à l'insertion sociale et professionnelle des individus. Ne pas maîtriser les savoirs de base constitue désormais un facteur déterminant des phénomènes d'exclusion du marché du travail.

Nous nous centrerons donc ici sur les actions de lutte contre l'illettrisme qui agissent pour l'insertion professionnelle des individus (laquelle nécessite et/ou entraîne leur insertion sociale). Cette approche limite l'observation aux dispositifs qui se situent à l'articulation du social et de l'économique, et aux publics dont l'insertion sociale est liée à une insertion dans l'emploi.

Les mesures de prévention de l'illettrisme prises en charge par l'Education nationale pour les jeunes de moins de 16 ans n'entrent donc pas directement dans le cadre de la problématique traitée puisqu'elles se situent en amont des actions liées à l'insertion dans le monde du travail. Ce volet de la lutte contre les difficultés face aux savoirs de base ne sera pas étudié prioritairement dans ce rapport, d'autant qu'il constitue un champ d'étude à part entière.

En revanche, les actions des Missions générales d'insertion de l'Education nationale qui s'occupent des jeunes de plus de 16 ans en situation de décrochage scolaire entrent dans le cadre de notre champ, dans la mesure où elles visent l'insertion des jeunes dans une situation d'emploi ou dans un parcours de formation professionnelle.

Enfin, les situations d'illettrisme observées ici font référence à la non-maîtrise des savoirs de base chez des personnes ayant été scolarisées en France. Les cas de personnes n'ayant jamais été scolarisées (analphabètes) ou dont le français n'est pas la langue maternelle (Français Langue Etrangère) sont considérés comme « périphériques », mais ne pourront être exclus de la description des publics pris en charge dans les actions de lutte contre l'illettrisme.

Organisation du document

Le rapport s'organise en trois parties :

- **La première partie** propose une explicitation de la notion d'illettrisme permettant d'apporter des éléments de réponse aux questions : Qu'est-ce que l'illettrisme ? Qui est concerné ?

Elle s'attachera donc à la fois à définir et à quantifier le phénomène de l'illettrisme, afin notamment d'en mesurer l'ampleur au plan régional. Pour cela, nous nous appuierons dans un premier temps sur les résultats d'enquêtes nationales et internationales centrées sur le champ des compétences en lecture et en écriture. Puis, en fonction des données statistiques existantes, nous nous pencherons sur les situations d'illettrisme en PACA, en mêlant des éléments de mesure directe et indirecte du problème, et en insistant sur les publics en phase d'insertion dans le monde du travail. Cette partie permettra également de délimiter le champ d'observation de notre travail.

- **La seconde partie** s'intéresse aux politiques de lutte contre l'illettrisme à travers un bref cadrage historique de la prise en compte aux plans politique, social et économique de cette question. Puis les principaux acteurs qui agissent dans les champs croisés de la lutte contre l'illettrisme et de l'insertion professionnelle seront recensés, pour enfin aborder l'organisation et l'action concertée qui structurent le dispositif de lutte contre l'illettrisme en région PACA.

- Enfin, **la troisième partie** apporte un éclairage sur les actions mises en œuvre en PACA à travers les parcours vers l'insertion professionnelle des personnes en situation d'illettrisme. Nous distinguerons, d'une part, les actions relevant de l'accès à l'emploi en direction des personnes sans activité ou en recherche d'emploi, et d'autre part, celles qui relèvent du maintien ou de l'évolution dans l'emploi en direction des salariés.

Nous verrons ainsi comment, dans chacun de ces types d'action, préoccupations sociales et économiques se mêlent pour converger vers l'insertion des individus par le développement de leurs compétences de base.



RAPPEL DU PLAN

I. 1. Délimitation du champ d'observation	12
A. Définitions	12
B. Approche privilégiée	15
C. Aspects méthodologiques	17
I. 2. Mesure du phénomène	18
A. Enquête IVQ de l'INSEE : les adultes en difficulté face à l'écrit	18
B. Enquêtes internationales : mesure de la littératie dans les pays de l'OCDE	22
I. 3. Situations d'illettrisme en région PACA	25
A. Le contexte socio-économique régional	25
B. Estimer les populations à risque	27
C. Les situations d'illettrisme	31

I. POPULATIONS CONCERNÉES PAR L'ILLETTRISME



Avant d'observer les dispositifs mis en œuvre pour lutter contre l'illettrisme et favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté face aux savoirs de base, il convient de s'intéresser au phénomène de l'illettrisme et aux réalités qu'il recouvre. Cela nécessite notamment de s'accorder sur une définition de l'illettrisme car ce concept fait référence à des difficultés linguistiques de nature et de degrés fort différents, et renvoie donc à des situations sociales et culturelles diverses.

La mesure de l'illettrisme permet d'en cerner l'ampleur, mais elle n'est pas simple : d'une part, les définitions générales en constante évolution sont difficiles à traduire en chiffres, et d'autre part, il existe peu d'outils de mesure spécifiques à cette question. Cependant, certaines sources nous renseignent de manière directe ou indirecte sur ce phénomène et permettent d'en estimer l'importance au niveau national ou régional.

Les indicateurs présentés ici pour la région PACA concernent les situations d'illettrisme (ou les situations pouvant être génératrices ou révélatrices d'illettrisme) parmi trois types de publics inscrits dans un parcours d'insertion dans des situations plus ou moins éloignées de l'emploi : les jeunes adultes de plus de 16 ans, les salariés et les détenus.

I.1. DÉLIMITATION DU CHAMP D'OBSERVATION

Dans cette partie, nous tenterons de cerner plus précisément la notion complexe d'illettrisme, dont la définition est très sensible en raison des conséquences (sociales, économiques, politiques, pédagogiques, etc.) que son contenu est capable de générer, et qui représentent la réalité des enjeux liés aux usages et apprentissages de la lecture et de l'écriture dans notre société.

A. DÉFINITIONS

« L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique (prise de repères dans l'espace et dans le temps), la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs. », ANLCI, 2003.

La question de la définition de l'illettrisme est récurrente depuis l'apparition de ce concept en France. La multiplicité des situations qu'il représente conduit parfois à penser qu'il existe en fait plusieurs illettrismes. **Définir l'illettrisme ne revient pas à l'expliquer mais permet de circonscrire, de stabiliser son sens afin de le partager.**

Illettrisme et analphabétisme

La langue française distingue deux situations :

- **l'illettrisme** concerne les personnes francophones scolarisées en langue française durant au moins cinq années et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante des savoirs de base (communication écrite et orale, calcul, raisonnement logique) ;
- **l'analphabétisme** définit en revanche la situation des personnes qui n'ont jamais appris un code écrit, dans quelque langue que ce soit, et concerne essentiellement les étrangers, ou les personnes d'origine étrangère.

Si dans les deux cas il y a bien une absence ou une insuffisance de la capacité à lire et à écrire en langue française, les causes du problème, le vécu des personnes et les modalités d'accompagnement diffèrent. Ainsi est née la lutte contre l'illettrisme qui s'est développée à côté de la politique de formation linguistique des migrants.

Beaucoup de pays ont choisi une approche plus globale et n'opèrent pas cette distinction, dans la

mesure où la politique, la communication et les services d'appui sont les mêmes, quelles que soient les causes qui conduisent à la non-maîtrise de la langue.

Cependant, l'UNESCO distingue depuis 1958 l'analphabetisme de **l'analphabetisme fonctionnel**, ce dernier ayant une acception qui se rapproche de la définition de l'illettrisme, mais sans faire référence au critère de scolarité. En 1978, l'UNESCO considère comme fonctionnellement alphabétisée « *toute personne capable d'exercer toutes les activités pour lesquelles l'alphabétisation est nécessaire dans l'intérêt du bon fonctionnement de son groupe et de sa communauté, et aussi pour lui permettre de continuer à lire, à écrire et calculer en vue de son propre développement et de celui de sa communauté.* »

Le terme de **littératie**¹ est également usité au plan international, il est défini par l'OCDE comme « *l'aptitude à comprendre et utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité, en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités.* ». Cette compétence a vocation à embrasser à la fois les processus élémentaires de lecture jusqu'aux aptitudes les plus complexes comme la compréhension fine ou la pensée critique. Elle comprend donc une forte dimension sociale et culturelle, qui n'a pas forcément de rapport direct avec le niveau de formation.

La France a en effet adopté une approche différenciée des difficultés liées à la maîtrise de la langue en adoptant le terme d'« illettrisme ». L'invention de ce mot par ATD Quart Monde en 1978 se justifie par la nécessité de ne pas stigmatiser la population concernée : « *Le mouvement [ATD Quart Monde] a choisi d'utiliser le terme « illettrisme », celui d'analphabetisme ayant une connotation très péjorative pour les adultes du quart monde. Par ailleurs, le terme "alphabétisation" a été abandonné, n'évoquant trop souvent que l'action entreprise avec des travailleurs immigrés* ».

Le rapport de 1984 a officialisé l'utilisation de ce néologisme en France, en même temps qu'il a instauré une prise de conscience publique du problème et la volonté politique d'y remédier.

La définition actuelle de l'illettrisme établie par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) en 2003 reprend les définitions antérieures basées sur les notions d'exigences minimales et les causes de l'illettrisme, en insistant sur les acquis des personnes et sur leur positionnement au regard des processus d'intégration sociale et d'exclusion.

La notion de « compétences de base »

Le passage du concept de l'analphabetisme à celui de l'illettrisme témoigne de l'évolution d'une conception binaire du rapport à l'écrit (savoir / ne pas savoir) à une conception graduelle faisant référence à des compétences de divers ordres.

Ainsi retrouvons-nous les mêmes termes dans les définitions de l'illettrisme : l'importance de la capacité à lire et à écrire dans la vie quotidienne en incluant ou non la capacité à compter, et à utiliser un ensemble plus large de savoirs de base. Tous ces mots parlent d'un « socle » essentiel qui garantit à chaque citoyen l'accès à l'autonomie et conditionne sa participation active à la société.

Ce socle associe la communication écrite, la lecture et l'écriture, les bases de la « numéracie », la mise en œuvre des opérations intellectuelles et relationnelles nécessaires à la vie quotidienne ainsi

1. La littératie est un concept d'origine nord-américaine.

que la capacité à se situer et à agir dans son environnement. La communication écrite occupe une place stratégique dans cet ensemble, car elle est l'objet des apprentissages, et se conjugue avec d'autres composantes jugées indispensables pour garantir l'autonomie dans la vie quotidienne. On parle alors de **savoirs** ou de **compétences de base** mais aussi d'éducation et de formation de base. L'alphabétisation et la lutte contre l'illettrisme tendent à se situer dans cette perspective car le développement des compétences linguistiques va de pair avec le développement d'autres compétences.

Dans ce domaine, l'ANLCI a réalisé une grille de lecture visant à comprendre les différents référentiels de formation et d'évaluation existants. Cette grille définit les « paliers » de compétences permettant de baliser la progression vers la maîtrise des compétences de base. Quatre degrés de compétences ont été formalisés à ce jour et figurent dans le Cadre national de référence :

Degré 1 : Repères structurants

Le premier degré recouvre les compétences qui permettent de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions-réponses simples, etc.

Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante

Il s'agit des compétences qui permettent, dans un environnement familier, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc.

Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans des situations variées

Ces compétences permettent de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques, etc. Il s'agit d'aller au-delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registres de langue...), vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphiques, schémas...).

Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance

Ce degré regroupe l'ensemble des compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former. Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire.

La non-maîtrise des compétences de premier degré caractérise les situations d'illettrisme. Lorsque les personnes ont acquis ces compétences mais n'ont pas atteint le degré 3, on parle plutôt de difficultés à lire, écrire et mettre en œuvre les compétences de base. Les deux premiers degrés constituent un « socle fonctionnel pour la vie courante », dont l'acquisition est une première étape et un levier pour aller plus loin. C'est à ce niveau que se situe l'objectif des actions de formation relevant de la lutte contre l'illettrisme.

Le degré 3 est proche du Certificat de Formation Générale. C'est souvent sous l'appellation « stages de remise à niveau » que l'on retrouve les actions de formation dédiées à la maîtrise de ces compétences.

Le degré 4 est proche des exigences de formation générale des qualifications de niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges, etc.).

Ainsi, les actions de lutte contre l'illettrisme sont de plus en plus affichées sous l'appellation « savoirs de base » ou « formation de base ». Aujourd'hui, peu d'actions contiennent le mot « illettrisme » dans leur intitulé. Ce phénomène reflète le choix d'une communication non stigmatisante et surtout un élargissement de la problématique vers le développement des compétences de base. L'approche choisie par l'ANLCI va dans le même sens puisqu'elle inscrit la lutte contre l'illettrisme dans une perspective plus globale d'accès à la qualification et permet de prendre en compte la diversité des niveaux de compétences : une même personne peut posséder des compétences de degré 1 en lecture mais de degré 3 en expression orale et degré 2 en calcul...

B. APPROCHE PRIVILÉGIÉE

Illettrisme et insertion professionnelle

Compte tenu de l'étendue de la question, le phénomène de l'illettrisme, et plus généralement de la non-maîtrise des savoirs de base, sera abordé ici en lien avec la problématique de **l'insertion professionnelle**.

En effet, la prise en compte de l'illettrisme se fait de manière graduelle par le biais d'actions tout au long de la vie. Aborder la question de la non-maîtrise des savoirs de base sous l'angle de la problématique de l'insertion professionnelle implique de s'intéresser principalement aux adultes et jeunes adultes sur le marché du travail ou en voie d'accès au marché du travail. De fait, les actions dites de prévention auprès des jeunes de moins de 16 ans n'entrent pas dans ce cadre.

Le concept d'insertion, apparu dans les années 60 et fortement répandu dans les années 70, signifie que l'accueil au travail des jeunes, des adultes sans qualification, des immigrés, des personnes handicapées pose un véritable problème à notre société. A l'origine, il était admis que l'insertion professionnelle concernait les jeunes et se concrétisait à la fin de leurs études. Trouver un emploi semblait relativement simple et ne supposait pas des délais d'attente prolongée. Le concept évolue parallèlement au chômage qui touche les sociétés industrielles depuis le milieu des années 70. L'insertion ne concerne plus uniquement les jeunes mais également toutes les couches sociales de la société, en particulier les catégories les plus défavorisées, sans formation ni qualification.

Or, l'illettrisme constitue un vecteur de chômage et de désadaptation professionnelle et sociale. Véritable frein pour l'accès ou le maintien dans l'emploi, il entraîne donc un phénomène d'exclusion des personnes concernées sur le marché du travail. On peut citer comme raisons :

- L'évolution rapide des technologies et l'apparition de nouveaux outils de travail exigent de plus grandes capacités d'abstraction de la part des utilisateurs. L'évolution des emplois de magasiniers ou manutentionnaires implique par exemple que les salariés possèdent le permis de cariste, sachent éditer des documents administratifs à partir d'un écran informatique, gérer certains stocks en tenant compte des statistiques de consommation, lire les procédures imposées par les normes ISO...
- Le durcissement de la compétition internationale et la globalisation des marchés ont fait dispa-

raître de nombreux emplois peu qualifiés, notamment dans certains secteurs industriels comme le textile ou l'habillement (où la concurrence des pays à bas salaire a conduit à délocaliser des productions).

- La structure de l'économie française est moins basée sur les services de proximité, correspondant à des emplois de faible niveau de qualification, que dans certains autres pays. De plus, des particularités sociales et culturelles françaises génèrent des phénomènes de surqualification entraînés par les pratiques de recrutement privilégiant le diplôme.

Le résultat de la conjonction de facteurs défavorables est double :

- d'une part, les personnes en situation d'illettrisme ou de faible niveau de qualification ne sont presque plus recrutées malgré les aides à l'embauche dont les entreprises pourraient bénéficier. Ces personnes vont, par conséquent, faire partie du noyau dur du chômage.
- d'autre part, les salariés en situation d'illettrisme sont parmi les premiers visés dans les cas de réorganisation d'entreprise ou de réduction d'effectifs, parce qu'ils sont considérés comme plus difficilement adaptables que d'autres.

Ces constats ont des répercussions à la fois sociales et économiques. En effet, au-delà des arguments de justice sociale, il est économiquement efficient de remédier à l'illettrisme pour contribuer à une meilleure gestion des entreprises et à un développement de l'emploi.

Ainsi, la lutte contre l'illettrisme dans le cadre de l'insertion professionnelle se trouve à l'intersection de deux mondes qui procèdent de logiques souvent divergentes : l'économique et le social. En effet, malgré les enjeux différents propres à ces deux sphères, elles se rejoignent sur un principe fondateur : les vertus de l'intégration dans la communauté de travail.

Champ d'observation

Les définitions de l'illettrisme sont multiples et évolutives. Les définitions actuelles énoncées plus haut distinguent les situations d'illettrisme et d'analphabétisme (selon la durée de scolarisation) et différencient les publics scolarisés en France des personnes scolarisées à l'étranger ne maîtrisant pas la langue française mais pouvant avoir des niveaux d'études divers.

Cependant, pour les acteurs de terrain, ces distinctions peuvent paraître abstraites et parfois restrictives, car dans la réalité les situations s'entremêlent. C'est pourquoi nous tenons à préciser les **choix méthodologiques adoptés** ici afin d'éviter toute confusion.

Nous nous attacherons ici à traiter prioritairement des situations d'illettrisme comprenant deux grandes familles de situations :

- les personnes ayant été scolarisées en langue française durant au moins 5 ans pour lesquelles la maîtrise des savoirs de base nécessaires à leur autonomie dans la vie quotidienne n'est ni suffisante, ni satisfaisante,
- les personnes d'origine étrangère, non francophones, scolarisées dans leur pays d'origine mais de bas niveaux de qualification et ne maîtrisant pas les savoirs de base dans leur langue d'origine.

Cependant, au regard des mixages des situations dans les actions de formation dites « linguistiques » ou « de base », nous ne pourrions faire l'impasse sur les situations périphériques à la question de l'illettrisme, qui concernent principalement :

- les personnes n'ayant jamais (ou très peu, moins de 2 ans) été scolarisées et qui n'ont pas eu l'occasion d'apprendre un code écrit dans aucune langue (situation d'alphabétisme),
- les personnes d'origine étrangère, non francophones, scolarisées dans leur pays d'origine et maîtrisant les savoirs de base dans leur langue d'origine (« Français langue étrangère »).

Ces différents types de publics recouvrent des réalités différentes face aux compétences linguistiques et plus largement aux compétences de base. Mais dans la mesure où ce travail s'attache à décrire la réalité des situations d'illettrisme(s) dans la région et leur prise en compte sur le terrain, l'ensemble de ces difficultés sera abordé.

C. ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Posture méthodologique : partir de l'existant

Au regard de l'absence d'homogénéité des données disponibles en région sur la problématique de l'illettrisme, la posture méthodologique choisie pour la réalisation de ce rapport est celle d'utiliser l'existant afin de le rendre cohérent face à un champ défini : celui de l'illettrisme et de l'insertion professionnelle.

En ce sens, l'objectif n'est pas de présenter un recueil exhaustif des situations d'illettrisme et des actions de lutte contre ce phénomène, mais d'apporter un éclairage sur un volet du problème.

Cette étude mêle les approches quantitatives et qualitatives :

- données quantitatives : utilisation des données existant auprès de différentes sources, avec une absence d'homogénéité ;
- données qualitatives : rencontres avec des acteurs de la lutte contre l'illettrisme en région. Une douzaine d'acteurs ont été rencontrés dans le cadre de ce travail (cf. liste en annexe 1). Ils ont été interrogés sur leur perception de la question de l'illettrisme, les actions menées et leur participation à la lutte contre l'illettrisme, les données statistiques disponibles autour de cette question et les difficultés rencontrées face à la prise en compte du problème (cf. guide d'entretien en annexe 1).

Limites et contraintes

Une caractéristique du phénomène de l'illettrisme est qu'il représente **une population difficile à quantifier**, tant ses définitions peuvent varier. L'analyse de statistiques fiables et durables sur ce phénomène implique que l'illettrisme se définisse par rapport à une norme suffisamment stable pour permettre des comparaisons dans l'espace et dans le temps. Or, tel n'est pas le cas en France où il est donné de l'illettrisme une définition fonctionnelle dans laquelle la norme devient aussi variable

que la diversité des circonstances rencontrées par un individu et les compétences que ces circonstances requièrent. De ce fait, les statistiques n'ont de sens que dans un contexte donné et toute tentative de dénombrement exhaustif des situations d'illettrisme serait illusoire, voire non heuristique.

Ainsi, tout comme les personnes en situation d'exclusion, les illettrés ne constituent pas une « communauté sociale » ni un groupe statistique. Dans la mesure où il apparaît difficile d'appréhender ces personnes comme une catégorie, certains pensent qu'il ne sert pas à grand chose de compter les illettrés, mais qu'il faut plutôt s'intéresser aux processus qui conduisent à l'illettrisme.

Toutefois, la question du dénombrement reste incontournable, notamment pour estimer les moyens d'action, les coûts, l'efficacité des interventions... Des statistiques ciblées contribuent à faire prendre conscience des mutations sociales en créant une vision globale d'un phénomène, que chaque individu ne peut appréhender que partiellement. Cependant, pour ce qui est de l'illettrisme, il existe peu d'indicateurs sérieux et durables permettant de mesurer l'ampleur du phénomène sur une population donnée (au niveau national ou régional).

I.2. MESURE DU PHÉNOMÈNE

Sont présentés ici les résultats de quelques grandes enquêtes sur la question des compétences à l'écrit et en lecture, qui constituent les principaux instruments de mesure de ce phénomène au plan international et en France.

Il s'agit dans un premier temps de l'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) de l'INSEE, seule enquête nationale sur le rapport à l'écrit des Français. Puis, dans un second temps, deux enquêtes internationales de l'OCDE (IALS et PISA) seront plus brièvement abordées.

A. ENQUÊTE IVQ DE L'INSEE : LES ADULTES EN DIFFICULTÉ FACE À L'ÉCRIT

Présentation de l'enquête 2002

L'enquête Information et Vie Quotidienne est la seule enquête nationale portant sur l'évaluation des compétences des adultes à partir de tests. Les enquêtes statistiques menées par l'INSEE avaient jusqu'à présent une base déclarative (la personne enquêtée indiquait si elle éprouvait des difficultés à lire des journaux, remplir des chèques...). Cette approche fut rapidement jugée trop subjective et le recours aux tests pour vérifier ces déclarations est apparu nécessaire.

Contrairement aux évaluations en milieu scolaire à des fins de sélection ou de diagnostic, les évaluations sur la population adulte mettent plutôt l'accent sur l'usage de la lecture et du calcul dans la vie personnelle et professionnelle : les Français ont-ils un degré de maîtrise suffisant pour faire face aux mutations du monde du travail et de la vie quotidienne, qui nécessitent l'accès à une information de plus en plus complexe ?

L'enquête IVQ apporte donc des éléments d'information dans plusieurs domaines :

- affiner l'analyse du marché du travail : ces évaluations peuvent servir à mieux comprendre le

Les résultats de l'enquête IVQ 2002² révèlent que 12 % des personnes de 18 à 65 ans vivant en France éprouvent des difficultés face à l'écrit. Ce taux est proche de 7 % si l'on ne considère que les personnes nées en France et de langue maternelle française.

- fonctionnement du marché du travail en donnant un indicateur plus direct que le diplôme : les compétences des personnes interrogées ;
- évaluer le système éducatif : même si les personnes évaluées sont sorties parfois depuis très longtemps du système scolaire, l'évolution temporelle des statistiques donnera une image des résultats globaux du système éducatif ;
 - guider la politique de remédiation de l'illettrisme en distinguant les personnes les plus en difficulté face à l'écrit suivant leur origine et le degré de difficulté.

L'architecture de l'enquête s'organise en modules : les personnes en difficulté sont repérées à l'aide d'un module d'orientation qui porte sur la compréhension d'un programme de télévision. Si les résultats à cet exercice se situent en dessous d'un seuil fixé, la personne interrogée est présumée en difficulté et passe un module d'exercices simples (appelé module ANLCI) : au-dessus de ce seuil, une série d'exercices plus difficiles est proposée (module haut).

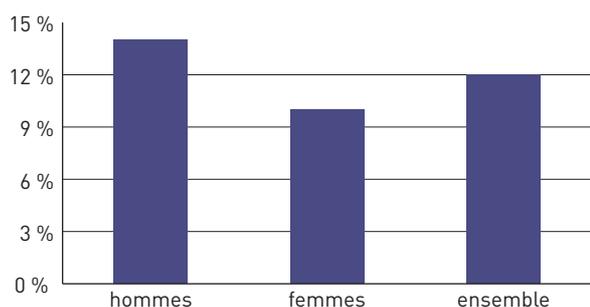
Une personne est dite en difficulté face à l'écrit si ses résultats témoignent d'une maîtrise imparfaite (inférieure au seuil de 80 % de réussite) dans au moins une des compétences de base évaluées : identification de mots, compréhension de textes, production écrite. De ce fait, le terme d'« illettrés » ne peut être utilisé pour caractériser les personnes ainsi repérées comme étant en difficulté face à l'écrit car ces difficultés ne concernent pas forcément tous les domaines de l'écrit.

L'enquête IVQ permet de constituer une typologie des personnes rencontrant des difficultés face à l'écrit :

• **Les hommes sont plus souvent en difficulté que les femmes :**

10 % de ces dernières sont en difficulté contre 14 % des hommes.

→ DIFFICULTÉS FACE À L'ÉCRIT SELON LE SEXE



Source : Enquête IVQ - INSEE, 2002

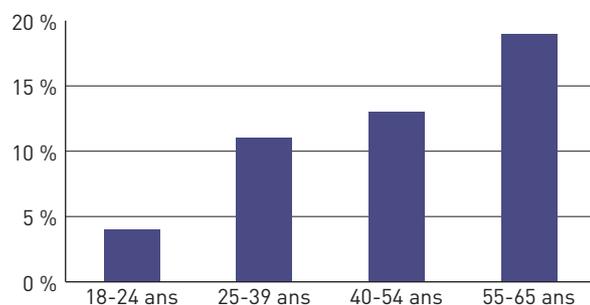
• **Les jeunes obtiennent de meilleurs résultats que les personnes âgées :**

4 % des 18-24 ans contre 19 % des 55-65 ans ont des difficultés face à l'écrit.

En effet, les plus de 55 ans ont fréquenté moins longtemps l'école (40 % d'entre eux n'ont pas dépassé l'enseignement primaire contre moins de 5 % parmi les moins de 40 ans). Pour certaines personnes, une faible pratique de l'écrit depuis la sortie du système éducatif a pu provoquer l'effritement des compétences initialement acquises.

2. Murat Fabrice, « Les difficultés des adultes face à l'écrit », *INSEE Première*, n° 959, avril 2004.

→ DIFFICULTÉS FACE À L'ÉCRIT SELON L'ÂGE



Source : Enquête IVQ - INSEE, 2002

• **Les personnes ayant des difficultés face à l'écrit sont les moins diplômées :**

Près de 60 % des personnes n'ayant pas dépassé l'enseignement primaire et sans diplôme se trouvent en échec lors du test.

Toutefois, on peut noter qu'un peu plus du tiers des personnes ayant quitté l'école après le primaire et sans diplôme obtiennent de bons résultats.

• **Les personnes ayant utilisé une autre langue que le français dans leur enfance sont plus nombreuses à éprouver des difficultés :**

Alors que 7 % des personnes nées en France qui parlaient le français avec leurs parents ont des difficultés, ce taux atteint 11 % pour les personnes nées en France et ayant utilisé une autre langue dans leur enfance, ou les personnes nées hors de France mais dont la langue maternelle est le français. Les difficultés s'accroissent pour les personnes nées hors de France dont le français n'est pas la langue maternelle.

Au-delà de la catégorisation de la population des personnes en difficulté face à l'écrit, l'enquête apporte des éléments d'information plus subjectifs relevant de la manière dont les personnes ont perçu leur parcours scolaire ou les événements de leur enfance.

Ainsi, il est intéressant de voir quels sont les éléments des parcours individuels qui semblent avoir le plus influé sur le manque de compétences. Le facteur lié à la langue semble le plus déterminant : parmi les personnes qui obtiennent le score le plus faible, 37 % parlaient le français avant 4 ans (contre 89 % des personnes qui ont passé le module haut) et seulement 13 % ont appris à lire le français (cf. tableau). D'autres facteurs comme le décès d'un proche ou les difficultés financières pendant l'enfance semblent aussi déterminer de manière forte les difficultés éprouvées.

→ TRAJECTOIRES INDIVIDUELLES ET RÉSULTATS AU MODULE ANLCI

Résultats au module ANLCI	Faible	Moyen	Elevé	Module haut
A parlé la langue française avant 4 ans	37 %	63 %	77 %	89 %
A appris à lire en français	13 %	45 %	56 %	68 %
A un mauvais souvenir de l'école	14 %	21 %	6 %	7 %
A rencontré des difficultés scolaires	45 %	55 %	24 %	20 %
A rencontré des difficultés scolaires dès le CP	41 %	36 %	23 %	18 %
A connu des difficultés financières pendant l'enfance	26 %	15 %	10 %	3 %
A vécu le décès d'un proche pendant l'enfance	32 %	30 %	23 %	15 %
A connu des violences familiales pendant l'enfance	11 %	19 %	NS *	6 %
A connu une guerre ou des conflits armés	15 %	10 %	9 %	6 %

Source : Enquête IVQ – INSEE, 2002

* résultat non significatif

Lecture du tableau (en colonnes) : les modalités n'étant pas exclusives, les totaux peuvent être supérieurs à 100 %.

→ A RETENIR

L'enquête IVQ nous renseigne sur les caractéristiques des adultes résidant en France en difficulté face à l'écrit. Il ressort globalement que les personnes qui connaissent des difficultés sont souvent :

- des hommes,
- des personnes de plus de 55 ans,
- des personnes n'ayant pas dépassé l'enseignement primaire.

Mais l'enquête révèle également que les événements de l'enfance peuvent jouer sur le rapport à l'écrit, les plus déterminants étant l'emploi d'une langue maternelle autre que le français ou un événement familial marquant.

B. ENQUÊTES INTERNATIONALES : MESURE DE LA LITTÉRATIE DANS LES PAYS DE L'OCDE

Deux grandes enquêtes internationales sur l'évaluation des compétences en lecture et à l'écrit ont été menées par l'OCDE auprès de plusieurs pays dont la France. Les résultats obtenus apportent des éléments d'information sur la question de l'illettrisme dans la mesure où ces enquêtes consistent à classer les compétences des adultes ou les acquis des élèves sur une échelle de littératie, dont le plus bas niveau correspond le plus souvent à la non-maîtrise des savoirs de base.

Au-delà de la mesure du phénomène d'illettrisme, les objectifs poursuivis par ces enquêtes relèvent de la compréhension du marché du travail et de l'évaluation des systèmes éducatifs. En effet, dans le contexte actuel de globalisation, le but de ces évaluations internationales est de répondre à la demande croissante de statistiques comparatives sur les phénomènes économiques, démographiques ou de société, puis de les mettre en relation. L'enquête IALS a ainsi donné lieu à de nombreuses analyses sur le lien entre littératie et marché du travail.

Il convient toutefois d'utiliser ces résultats avec les précautions nécessaires, notamment en ce qui concerne les comparaisons internationales sur une question sociale comme l'illettrisme, qui ne se réfère pas à une définition précise et commune, et qui semble fortement liée aux particularités culturelles nationales.

Les degrés de littératie chez les adultes

L'enquête IALS (*International Adult Literacy Survey*) mesure le degré de littératie des adultes de plus de 17 ans dans différents pays de l'OCDE.

Elle a pour objectif d'évaluer les capacités de lecture et de compréhension de documents de la vie courante (notices d'utilisation d'appareils ménagers, notices de médicaments, articles de journaux portant sur des informations courantes, horaires des transports...). Les profils de compétences sont décomposés en cinq niveaux, les niveaux 1 et 2 regroupant les personnes ayant un faible degré de littératie, c'est-à-dire ne parvenant pas toujours à saisir une succession de mots et disposant d'un lexique très réduit.

Lancée en 1994, cette enquête a permis d'accroître la mobilisation autour de la prise en compte de la question de l'illettrisme au niveau international.

Cependant, les premiers résultats de 1996³ étonnent. Le décalage de ces chiffres avec ceux existant en France et l'ampleur des différences entre les pays ont amené la France à ne pas rendre publics les résultats de cette enquête. Ceux-ci montrent que le taux de personnes « illettrées » s'élève à 40 % en France, soit nettement plus que dans les autres pays enquêtés... Par exemple, en ce qui concerne la compréhension de textes, 75 % des adultes français auraient un niveau de littératie estimé à 1 ou 2, contre 46 % des Américains, 40 % des Néerlandais et 28 % des Suédois. Par ailleurs, si l'on considère le niveau de capacité le plus élevé (niveau 5), seules 11 personnes sur les 3000 interrogées en France satisfont aux compétences exigées par ce niveau.

Suite à une analyse du questionnaire américain et de sa traduction dans différentes langues, A. Blum et F. Guérin-Pace remettent en cause la fiabilité de ces résultats, invoquant notamment un biais culturel dans la formulation des questions. La question de la limite des comparaisons internationales en matière d'illettrisme est alors posée.

3. Guérin-Pace France, Blum Alain, « L'illusion comparative, Les logiques d'élaboration et d'utilisation d'une enquête internationale sur l'illettrisme », *Population* 54, 1999.

Outre l'établissement de comparaisons internationales délicates, l'enquête IALS a apporté des éléments d'information sur les caractéristiques des individus de niveau 1, dans la mesure où elle disposait, outre la partie évaluation, d'un questionnaire individuel permettant de mieux connaître la personne qui accepte les tests.

On trouve ainsi que :

- du point de vue de la formation : ce sont plutôt des individus dont le niveau de qualification, atteint à la sortie du système initial d'éducation et de formation, est bas⁴, et qui ont plutôt une formation professionnelle ;
- du point de vue économique : ils sont plutôt proches de la sphère des bas niveaux de revenu, même si, lorsqu'ils ont un emploi, il est plus souvent à temps plein et/ou sous forme de contrat à durée indéterminée ;
- ce sont le plus souvent des femmes ;
- ce sont plutôt des personnes âgées ;
- ces personnes sont plutôt célibataires ou seules, sans activité sociale et/ou de loisir.

L'enquête IALS a aussi permis d'établir que ce sont les individus au plus bas de l'échelle de littératie qui nient le plus avoir des problèmes de lecture. Lorsqu'ils ont un emploi, les travailleurs de bas niveaux de littératie déclarent même que leur défaut de maîtrise de la langue n'est pas un problème pour l'exercice de leur emploi et/ou pour l'obtention d'une promotion. Ce résultat est difficile à interpréter : il peut s'agir d'individus dont le niveau initial de qualification était trop faible pour qu'un employeur leur propose un emploi requérant un bon niveau de littératie et ils ont donc eu peu de chances de le développer. A l'inverse, ce sont peut-être des individus qui ont perdu leurs compétences en littératie faute de les solliciter régulièrement.

Enfin, les motifs les plus souvent invoqués pour justifier un refus de se former relèvent de contraintes d'organisation (manque de temps, problème de transports...) ou de contraintes économiques (formations trop chères et/ou peu prises en charge).

Les acquis des élèves de 15 ans

L'enquête PISA (Programme International pour le Suivi et les Acquis des jeunes) a été conçue afin de comparer les différents systèmes éducatifs des pays participants, en mettant en perspective leur coût et leur fonctionnement avec les résultats des élèves. Elle évalue donc les acquis des élèves d'une trentaine de pays dans trois domaines : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. Cette enquête s'intéresse à tous les jeunes de 15 ans quel que soit leur parcours scolaire.

De l'avis général, PISA présente des progrès techniques importants dans la définition de la population, les procédures d'échantillonnage ou la traduction des épreuves dans différentes langues, mais aussi dans la définition de la notion de lecture comme un « processus interactif entre un texte, un lecteur et un contexte ». Ainsi, une priorité est donnée à l'aptitude à mettre en œuvre un certain nombre de processus fondamentaux dans des situations diverses, plus qu'à l'évaluation des connaissances elles-mêmes.

4. Cependant, la relation entre littératie et niveau d'études est complexe : le rapport publié en 2003 par l'OCDE montre que beaucoup d'adultes ont réussi à atteindre un bon niveau de littératie malgré un faible niveau d'études, tandis que d'autres ont un faible niveau de littératie malgré un niveau d'études élevé.

En 2000, les premiers résultats donnent lieu à des comparaisons internationales, dont on identifie désormais les limites et les problèmes d'interprétation. Ils montrent que les élèves français se situent dans la moyenne des pays participants en compréhension de l'écrit et en culture scientifique, et ont des résultats significativement supérieurs à la moyenne en culture mathématique⁵.

Les résultats de l'enquête renseignent aussi sur les performances des élèves au niveau national, et révèlent certaines différenciations parmi les élèves français suivant :

- le sexe : 6 % des garçons sont classés dans le niveau de compétences le plus bas⁶ contre 2,3 % des filles. Ces différences de performances selon le genre ne sont pas spécifiques à la France.
- le niveau scolaire : bien qu'en France l'âge de 15 ans corresponde au passage du collège au lycée, les niveaux de formation des élèves interrogés sont multiples par le jeu des orientations et des redoublements. On observe donc que les élèves qui sont encore au collège à 15 ans maîtrisent mal certaines compétences de base. Par ailleurs, lorsqu'ils sont en classe de seconde, les élèves issus d'un lycée général et technologique apparaissent plus performants.

→ A RETENIR

Les enquêtes PISA et IALS mesurent le degré de littératie des jeunes et des adultes dans les pays de l'OCDE. Les comparaisons internationales s'avérant délicates, nous ne retiendrons que les résultats concernant les facteurs individuels qui jouent sur les niveaux de compétences des personnes.

Parmi les élèves de 15 ans, les principales différenciations apparaissent suivant le sexe (les garçons sont plus nombreux à avoir un faible niveau) et le niveau scolaire atteint (les jeunes Français encore au collège maîtrisent moins bien les compétences de base).

Chez les adultes de faible niveau, on retrouve plutôt des personnes relativement âgées, très peu qualifiées et ayant un faible revenu.

5. Robin Isabelle, Rocher Thierry, « La compétence en lecture des jeunes de 15 ans : une comparaison internationale », *Données sociales 2002*, novembre 2002.

6. Le premier niveau de compétences rassemble des élèves qui sont capables de lire dans l'acception technique du terme mais éprouvent de sérieuses difficultés à comprendre un texte de façon logique et à en percevoir la portée implicite.

I.3. SITUATIONS D'ILLETTRISME EN RÉGION PACA

Nous avons vu précédemment que la mesure de l'illettrisme s'avérait difficile pour de multiples raisons relevant de l'imprécision des définitions, des choix méthodologiques pour le recueil des données ou de l'absence d'outillage et de prise en compte systématique de cette question dans les statistiques régionales sociales et économiques.

A partir des données existantes et disponibles, on peut en fait distinguer deux types de mesure de l'illettrisme :

- la mesure directe réalisée à partir d'outils visant à mesurer le niveau de compétence à l'écrit (enquête IVQ au niveau national par exemple),
- la mesure indirecte portant sur d'autres champs mais qui peut, mise en relation avec d'autres éléments, contribuer à apprécier une situation.

Les indicateurs de mesure directe de l'illettrisme en région sont rares et renseignent souvent sur un public particulier : les jeunes dans le cadre de leur participation à la JAPD, les détenus... Des mesures indirectes permettent donc d'avoir une vision globale de la population pouvant être touchée par des difficultés face aux savoirs de base. Pour cela, **l'indicateur indirect principal est le niveau de qualification**, qui témoigne non seulement des compétences validées par des diplômes, mais rend également compte des niveaux de sortie du système scolaire. Dans ce cadre, étudier les populations se situant au bas de l'échelle des qualifications peut permettre d'estimer les publics à risque face aux problèmes d'illettrisme ou aux difficultés liées aux savoirs de base.

Après avoir brossé un panorama général du contexte socio-économique régional (A), afin d'en cerner les grandes spécificités, nous proposerons une approche quantitative des situations d'illettrisme en région PACA à deux niveaux :

- dans un premier temps une estimation des populations à risque à travers l'étude des jeunes sans qualification : les sortants du système scolaire et les demandeurs d'emploi (B).
- dans un second temps une mesure directe du problème sur trois types de public : les jeunes de 17 ans, les actifs en entreprises et les détenus (C).

A. LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

→ LES CHIFFRES CLES DE LA REGION PACA

Population **4 625 000 habitants**

- Évolution 1999-2002 : **+ 2,7 %**, contre + 1,4 % pour la France
- Part des plus de 60 ans : 24 % de la population totale, contre 21 % pour la France

Activité économique **135 000 établissements**

- Poids de l'emploi tertiaire : 80 % de l'emploi régional, contre 73 % pour la France
- Part des salariés dans les entreprises de moins de 20 salariés : 46 %, contre 36 % pour la France

Emploi, marché du travail **1 715 000 emplois**
347 000 demandeurs d'emploi

- Taux de chômage au sens du BIT en juin 2004 : **11,7 %**, contre 9,9 % pour la France
- Part des chômeurs de longue durée (supérieur à 1 an) : 37 %, contre 40 % pour la France
- Evolution de l'emploi 1990-1999 : 4,1 %, contre 3,5 % pour la France
- Part des CDD : 9,5 % des emplois, contre 8,6 % pour la France

Conditions de vie

- Revenu net annuel moyen : 17 379 euros, inférieur de 8 % au revenu net annuel moyen en France
- Dossiers RMI pour 100 habitants : 5 contre 3,1 pour la France

Sources :

Population, emploi : INSEE, estimations 2002
Activité économique : UNEDIC, 2002
Demande d'emploi : ANPE-DRTEFP, DEFM au 31 décembre 2003
Revenus, conditions de travail : INSEE, Déclaration annuelle de données sociales (DADS) 2000
RMI : CNAF, 31 décembre 2002

Un accroissement démographique soutenu

La région PACA connaît une forte progression démographique annuelle moyenne, surtout due à l'arrivée de nouveaux habitants en provenance des autres régions, qui sont le plus souvent en situation d'activité à mi-parcours de leur vie professionnelle.

La région se caractérise également par un poids plus fort des personnes de plus de 60 ans. Mais compte tenu des migrations, PACA est une région qui rajeunit et le nombre d'actifs potentiels devrait augmenter dans les années à venir.

Une économie tertiaire dominée par le poids de la petite entreprise

L'ensemble des activités tertiaires est fortement développé en région, notamment les activités relevant d'une logique non marchande (éducation, santé, action sociale, administration) qui couvrent près de 35 % de l'emploi régional. L'importance du commerce reflète la vocation d'échange et de carrefour de la région PACA. En revanche, le poids du secteur industriel est en net retrait par rapport au plan national (11 % contre 18 %).

Cette vocation sectorielle s'appuie sur un tissu de petites et très petites entreprises : plus de 9 entreprises sur 10 emploient moins de 10 salariés en région.

Croissance et féminisation de l'emploi

En PACA, la dynamique de création d'emplois est favorable mais elle se décline différemment suivant les niveaux de qualification. Les emplois assis sur des exigences en qualification de bas niveaux se maintiennent, via l'accroissement du nombre d'employés. Ces conditions contribuent fortement à l'emploi des femmes actives. Dans le même temps, les emplois de cadres se développent et les postes d'ouvriers connaissent une forte régression.

On observe également un élargissement de la palette des métiers à tous les niveaux de qualification, notamment par le développement des services, mais les conditions d'emploi sont plus précaires que dans le reste de la France (fréquence du temps partiel et des CDD, forte saisonnalité).

Persistence des difficultés d'accès à l'emploi

Bien qu'évoluant à la baisse, le taux de chômage reste à un niveau supérieur à celui de la France. La pression sur le marché du travail régional est plus forte qu'au plan national sous l'effet de plusieurs facteurs : l'évolution des comportements d'activité (les femmes se portent plus souvent qu'avant sur le marché du travail), l'accroissement du nombre de personnes en âge de travailler, l'attractivité de la région.

Ces mécanismes amplifient la concurrence entre les demandeurs d'emploi et pénalisent davantage les salariés les moins qualifiés. Ces difficultés seront probablement croissantes si l'on considère l'évolution des structures d'emploi régionales qui laissent de moins en moins de place à l'embauche de personnes sans savoir-faire professionnels reconnus.

Une précarité sociale importante

Le contexte socioculturel régional se caractérise par une forte proportion de population à faible bagage culturel et une classe moyenne supérieure bien implantée. Mais la précarité sociale est très marquée en région : la part élevée des prestations sociales (représentant 41,4 % des ressources des ménages) en atteste.

B. ESTIMER LES POPULATIONS À RISQUE

Nous proposerons ici des éléments de mesure indirecte de l'illettrisme permettant de délimiter les contours d'une population pouvant englober une grande part des personnes directement touchées par ce problème. Ce type de mesure se rapporte à l'analyse de la variable du niveau de qualification, et en l'occurrence des publics présentant une absence de qualification ou un très bas niveau de qualification (c'est-à-dire des personnes dont le niveau correspond aux catégories V bis et VI dans la grille des niveaux de formation). Le lien entre le niveau de formation et les difficultés de lecture et d'écriture est notamment confirmé par les résultats de l'enquête IVQ.

Traditionnellement, les jeunes sortant du système scolaire sont considérés comme non qualifiés quand ils n'ont que le niveau VI ou V bis, et qualifiés à partir du niveau V. On admettra que ce premier niveau de qualification requiert un certain nombre de connaissances et de compétences, ce qui laisse à penser que les personnes en situation d'illettrisme et en difficulté face aux savoirs de base constituent pour le moins un sous-ensemble des niveaux de formation V bis et VI. Reste à savoir quelle est la nature de l'imbrication entre les deux ensembles.

J.-P. Rivière⁷ soutient que la relation entre les personnes de faible qualification et les personnes illettrées ne peut être résumée par une équivalence ou une simple inclusion, mais plutôt par des relations imbriquées. En effet, certaines études envisagent la possibilité de trouver au-delà des plus bas niveaux de qualification des personnes qui n'ont pas fixé de manière certaine les automatismes de la lecture et de l'écriture. Dans la mesure où le label « bas niveau de qualification » fait référence à l'échelle des diplômes et non aux réelles compétences individuelles, il s'agirait de personnes ayant obtenu un diplôme et qui sont pourtant en situation d'illettrisme. A l'inverse, une personne sans qualification reconnue peut avoir une maîtrise tout à fait correcte de l'écrit, compétence acquise dans sa vie professionnelle ou privée.

Niveaux de formation à la sortie du système éducatif

Niveau I

Sorties avec un diplôme de troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Niveau II

Sorties avec un diplôme de deuxième cycle universitaire (licence ou maîtrise).

Niveau III

Sorties de l'enseignement supérieur avec un diplôme de type baccalauréat, plus deux ans d'étude (DEUG, DUT, BTS, écoles de formation sanitaires et sociales...).

Niveau IV

Sorties des classes terminales de l'enseignement secondaire sans avoir atteint le niveau III.

Niveau V

Sorties de la dernière classe des seconds cycles professionnels courts (CAP, BEP), diplômés ou non, ou abandon de la scolarité du second cycle long avant la classe de terminale (2nd, 1^{er}).

Niveau V bis

Sorties de la dernière classe du premier cycle de l'enseignement secondaire (3^e), des 4^e et 3^e technologiques, des cinquième et sixième années de Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), ou de la formation professionnelle en Ecoles régionales d'enseignement adapté (EREA), ou abandon de la scolarité du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau VI

Sorties du premier cycle du second degré et d'EREA avant la dernière classe (6^e, 5^e, 4^e), des classes de formation préprofessionnelle en un an de type SEGPA.

7. Rivière Jean-Philippe, *Illettrisme, la France cachée*, Editions Gallimard, Collection Folio actuel, 2001.

Les données sur les personnes non qualifiées sont donc présentées ici au titre **d'estimation d'une population à risque en matière d'illettrisme**.

Les sortants du système scolaire sans qualification

Deux types de données nous renseignent sur les jeunes sortant sans qualification du système scolaire en région PACA :

- les résultats de l'enquête Génération 98^e pour la région PACA : il s'agit de l'extension régionale réalisée par l'ORM d'une enquête nationale menée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) en 2001, interrogeant une cohorte de jeunes sortis trois ans plus tôt du système éducatif. En PACA, 5 800 jeunes formés dans la région (quels que soient les niveaux et les spécialités de formation) ont renseigné un calendrier sur leur situation, mois par mois, pour les trois ans ayant suivi leur sortie du système scolaire en juin 1998 ;
- les chiffres fournis par les rectorats des académies de Nice (départements du Var et des Alpes-Maritimes) et d'Aix-Marseille (départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence).

• Effectifs

En 1998, d'après l'étude de l'ORM, 8 % des jeunes sortis du système éducatif en PACA ont un niveau V bis ou VI de qualification, c'est-à-dire sont considérés comme non qualifiés. Ce taux est équivalent à la moyenne nationale.

- Dans l'académie d'Aix-Marseille, les sortants sans qualification représentent 2 419 élèves en 2001.
- Dans l'académie de Nice, ils représentent 2 011 élèves en 2001 et 1 874 élèves en 2002.

→ FLUX DE SORTANTS SANS QUALIFICATION (NIVEAUX VBIS ET VI) DU SECONDAIRE⁸

	Académie d'Aix-Marseille		Académie de Nice		France métropolitaine	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
2000	2 419	6,8 %	1 756	7,8 %	57 638	7 %
2001	2 419	6,8 %	2 011	8,6 %	55 454	7 %
2002	-	6,6 %	1 874	7,9 %	-	6,4 %

Sources : DAEC du Rectorat d'Aix-Marseille, DEP du Rectorat de Nice

• Sexe

De manière générale, la part des garçons est plus importante que celle des filles parmi les jeunes sortis sans qualification : sur la cohorte des sortants de 1998, les hommes représentent 57 % de l'effectif total.

• Origine sociale

Si l'on prend en compte la catégorie socioprofessionnelle des parents, on constate, chez les jeunes relevant des actions des Missions Générales d'Insertion (donc en situation le plus souvent de décrochage scolaire en cours de formation), une sur-représentation des catégories socioprofessionnelles

8. Observatoire Régional des Métiers, « Quand l'école est finie en PACA... Premiers pas dans la vie active de la génération 98 », *Collection Etudes* n°5, avril 2002.

9. Ces chiffres sont issus d'un modèle d'estimation mis en place par le Ministère. Ce modèle tient compte de l'ensemble des établissements du second degré (lycées publics et privés sous tutelle du Ministère de l'Education nationale, les Centres de Formation des Apprentis et les lycées agricoles), ainsi que des mouvements migratoires interacadémiques ou internationaux.

défavorisées (c'est-à-dire dont le chef de famille est inactif, ouvrier ou retraité) : 54 % à Aix-Marseille, 59 % à Nice.

Le tableau ci-dessous montre aussi combien le milieu social des parents est déterminant. Etre né à l'étranger, et dans une moindre mesure avoir un père né à l'étranger, est aussi un facteur qui joue de manière prégnante sur l'absence de qualification à la sortie de l'école.

→ MILIEU SOCIAL DES JEUNES SORTANT SANS QUALIFICATION EN PACA

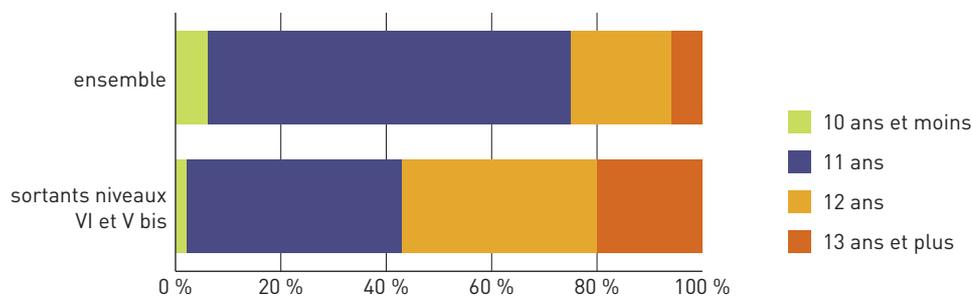
	Sortants sans qualification en 1998	Ensemble des sortants du système éducatif en 1998
Le père est au chômage	14 %	5 %
La mère est inactive	54 %	38 %
La mère n'a jamais travaillé	31 %	21 %
Né à l'étranger	21 %	6 %
Le père est né à l'étranger	48 %	28 %

Source : CEREQ - Génération 98 - traitement ORM

• **Parcours scolaires**

Sur la population des sortants en 1998, on constate que le niveau de sortie varie en fonction du taux de retard scolaire en 6^e :

→ AGE LORS DE LA PREMIÈRE INSCRIPTION EN 6^e



Source : CEREQ, Génération 98 - Traitement ORM

• **Motifs d'arrêt des études**

Pourquoi les jeunes quittent-ils l'école sans aucune qualification ? D'après l'enquête Génération 98, la première raison invoquée (comme pour l'ensemble des sortants) correspond à une lassitude pour l'école (49 %), puis vient le fait d'avoir trouvé un emploi (27 %) et les raisons financières (23 %). Globalement, ces raisons sont conformes à celles invoquées par l'ensemble des jeunes sortant du système scolaire, quel que soit le niveau de sortie.

• **Difficultés d'insertion**

L'enquête Génération 98 présente la situation des jeunes au regard de l'emploi trois ans après leur sortie de l'école. En 2001, la cohorte des sortants sans qualification présente de grandes difficultés d'insertion professionnelle face aux jeunes qualifiés. En effet, si le taux de sorties sans qualification

En juin 2004, on dénombre en région PACA 1 724 jeunes demandeurs d'emploi non qualifiés (soit 5,7 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans), dont 11 % sont au chômage depuis plus d'un an.

du système scolaire n'est pas plus fort en région PACA qu'au niveau national, les jeunes sortants y connaissent davantage de difficultés d'insertion que dans le reste de la France.

Ils sont notamment plus souvent confrontés à des situations de chômage (35 % d'entre eux contre 13 % de l'ensemble des jeunes) ou d'inactivité (15 % contre 5 %), et sont moins souvent en emploi (43 % contre 77 %).

Lorsqu'ils sont en emploi, ils sont plus fortement touchés par la précarité : 53 % d'entre eux occupent un emploi à durée déterminée contre 37 % de l'ensemble des jeunes, mais ils connaissent aussi davantage le temps partiel (26 % d'entre eux contre 14 % des jeunes) et l'intérim (20 % contre 14 %).

Les demandeurs d'emploi sans qualification

Sur le marché du travail, partant du fait que la non-maîtrise des savoirs constitue aujourd'hui un frein considérable à l'insertion dans un emploi, la population des demandeurs d'emploi sans qualification peut être considérée comme un public « à risque » en matière d'illettrisme.

En région PACA, 14,6 % des demandeurs d'emploi ne possèdent aucune qualification, ce qui représente en juin 2004 un peu plus de 37 000 personnes.

→ A RETENIR

On compte environ 8 % de sortants du système scolaire sans aucune qualification en région PACA. En 2001, ils représentent 4 430 élèves dans les académies d'Aix-Marseille et de Nice.

Cette population est constituée :

- plutôt de garçons,
- de jeunes issus de milieux sociaux défavorisés,
- de jeunes ayant accumulé du retard tout au long de leur parcours scolaire.

Il semble que ces jeunes connaissent ensuite une insertion professionnelle difficile qui se caractérise par des périodes de chômage et d'inactivité, ou un accès à des emplois précaires.

C. LES SITUATIONS D'ILLETTRISME

Résultats des repérages lors de la JAPD auprès des jeunes de 17 ans

Depuis avril 2000, tous les jeunes hommes et les jeunes filles français de 17 ans recensés sont convoqués à la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD) lors de laquelle ils sont évalués sur leurs compétences en compréhension de l'écrit. Dans ce cadre, l'action menée contre l'illettrisme comprend deux aspects : la mesure de l'illettrisme et la détection des jeunes en difficulté pour leur offrir une aide.

• L'évaluation des compétences en lecture lors de la JAPD

L'ensemble des jeunes convoqués à la JAPD doit passer des épreuves conçues par la Direction de l'évaluation et de la prospective du Ministère de l'Éducation nationale. Elles se déroulent en deux

temps (cf. schéma en annexe 2). La première épreuve, dite d'orientation, a pour objectif de partager la population entre les jeunes qui sont en difficulté de lecture (classés en rubrique A) et les jeunes qui maîtrisent les connaissances indispensables à l'acte même de lire (classés en rubrique B). Elle porte sur la recherche d'informations dans un document de la vie quotidienne – un programme de cinéma – et la compréhension d'un texte narratif court. Les jeunes passent ensuite une épreuve adaptée à la filière dans laquelle ils ont été classés. L'épreuve de la filière A permet d'évaluer la maîtrise des mécanismes fondamentaux impliqués dans la lecture ; celle de la filière B évalue la maîtrise des différents degrés de compétences sollicitées par des écrits plus complexes et plus variés.

A l'issue de ce test, les jeunes détectés en difficulté de lecture sont reçus individuellement en entretien et se voient proposer une aide assurée :

- soit par l'Éducation nationale, s'ils sont encore scolarisés ou ont quitté l'établissement scolaire sans qualification professionnelle depuis moins d'un an (ce qui est le cas d'environ 60 % de ces jeunes),
- soit par les Missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation s'ils ne sont plus scolarisés.

Lors de cet entretien, le jeune décide s'il souhaite ou non bénéficier de cette aide.

En 2003, sur les 3 497 jeunes repérés en difficulté de lecture sur la région PACA et reçus en entretien individuel, environ un jeune sur deux a accepté la transmission de ses coordonnées aux Missions locales ou à l'Éducation nationale.

• Résultat des évaluations en lecture dans le cadre de la JAPD en France¹⁰

En 2003, près de 800 000 jeunes hommes et femmes d'environ 17 ans ont participé à la JAPD et ont passé les épreuves d'évaluation de la compréhension de l'écrit.

Les résultats¹¹ indiquent :

- qu'environ 84 % d'entre eux ne présentent aucune difficulté de lecture,
- que 6 % d'entre eux obtiennent des résultats relativement corrects en compréhension immédiate mais ont des difficultés dans les niveaux de compréhension plus fins,
- **que près de 10 % d'entre eux ont de réelles difficultés de compréhension, dont la moitié ont de graves difficultés face à la lecture et se trouvent en situation d'illettrisme.**

La part des jeunes en difficulté de lecture augmente chez les garçons (11,5 %) et lorsque les jeunes n'ont pas atteint la fin du collège (17 %).

On constate également que 60 % des jeunes en difficulté de lecture ont suivi un enseignement professionnel court, contre 30 % de l'ensemble des jeunes.

Les résultats déclinés par région¹² montrent de fortes disparités, et les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie ont les plus forts taux de jeunes en difficulté de lecture. Les résultats de la région PACA se situent autour de la moyenne nationale.

• Résultat des évaluations en région PACA

Les chiffres fournis par la Direction du service national du Ministère de la Défense permettent d'obtenir des informations aux niveaux régional et départemental. L'indicateur fourni concerne les jeunes détectés en grande difficulté de lecture et reçus en entretien individuel. Il correspond au nombre de jeunes ne maîtrisant pas les mécanismes fondamentaux de la lecture, c'est-à-dire ceux classés dans les deux premières catégories (A1 et A2) de la filière A qui en comprend trois :

10. Rocher Thierry, « Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense, année 2003 », *Note d'évaluation du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*, n° 04-07, mai 2004.

11. Les résultats aux épreuves présentés ici concernent un échantillon représentatif de 80 000 jeunes.

12. Toutes les informations disponibles concernant les jeunes nés en 1983 ayant participé à la JAPD ont été compilées depuis l'année 2000 en vue de fournir, pour une classe d'âge, des résultats par région.

En région PACA, au cours de l'année 2003, 3 497 jeunes soit 5,9 % des jeunes présents ont été détectés en grande difficulté de lecture et reçus en entretien individuel.

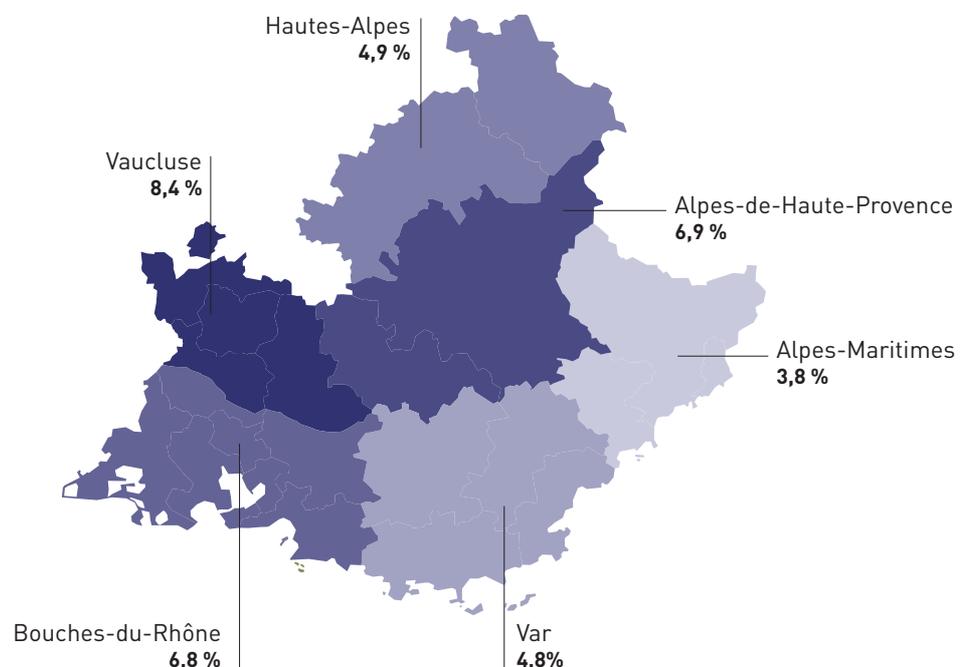
A1 : jeunes maîtrisant insuffisamment les mécanismes élémentaires de la lecture

A2 : jeunes qui ne possèdent ces mécanismes que partiellement et qui éprouvent de grandes difficultés à lire tous les types d'écrit

A3 : lecteurs « rigides » qui ne peuvent s'adapter efficacement aux différents écrits proposés, mais qui n'ont pas, toutefois, de troubles apparents des mécanismes fondamentaux.

Sur l'année 2003, 59 046 jeunes ont effectué la JAPD en région PACA, dont 84 % dans les trois départements des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes et du Var (cf. effectifs en annexe 2).

→ PART DES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTÉ DE LECTURE EN RÉGION PACA

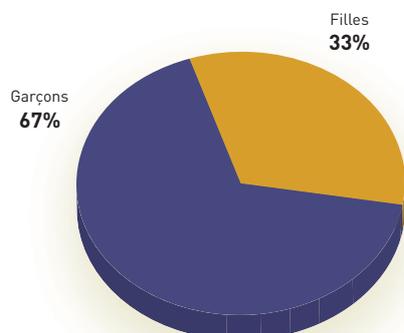


Source : Ministère de la Défense, Direction du Service National - JAPD 2003

Les résultats déclinés par département montrent d'importantes disparités territoriales (cf. carte) puisque la part des jeunes en difficulté de lecture passe de 3,8 % dans les Alpes-Maritimes à 8,4 % dans le Vaucluse.

Parmi les jeunes détectés en difficulté de lecture, les garçons apparaissent comme largement majoritaires, ce qui conforte les résultats nationaux sur les évaluations de la JAPD ainsi que les résultats sur les adultes parus dans l'enquête IVQ. Les indicateurs de mesure indirecte ont également révélé une sur-représentation des garçons parmi les jeunes sortant du système scolaire sans qualification. En effet, durant le premier semestre 2004, 67 % des jeunes reçus en entretien et détectés en grande difficulté de lecture, étaient des garçons. Cette proportion ne varie pas suivant les départements.

→ RÉPARTITION PAR SEXE DES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTÉ DE LECTURE



Source : Ministère de la Défense, Direction du Service National - JAPD - 1^{er} semestre 2004

Lors de cet entretien individuel, les jeunes se voient proposer une orientation vers l'Inspection académique ou la Mission locale, et choisissent d'autoriser ou non la transmission de leurs coordonnées. Au premier semestre 2004, 53 % d'entre eux ont accepté de transmettre leurs coordonnées à l'une ou l'autre de ces institutions : 34 % vers l'Inspection académique et 19 % vers la Mission locale. Ce qui signifie que 47 % des jeunes qui éprouvent de graves difficultés de lecture, soit 1 280 jeunes sur le semestre, n'ont pas été suivis après leur passage à la JAPD.

→ SUIVI DES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTÉ DE LECTURE

	Autorisation d'orientation vers l'Inspection académique	Autorisation d'orientation vers la Mission locale	Total
Dép. 04	34,2 %	15,8 %	50 %
Dép. 05	37,5 %	10,7 %	48,2 %
Dép. 06	27,3 %	15,4 %	42,7 %
Dép. 13	35 %	18,2 %	53,2 %
Dép. 83	38,8 %	18,3 %	57,1 %
Dép. 84	33 %	25,1 %	58,1 %
Total	34,2 %	18,5 %	52,7 %

Source : Ministère de la Défense, Direction du Service National - JAPD - 1^{er} semestre 2004

On peut distinguer quelques disparités entre les territoires : c'est dans le département du Vaucluse, où le poids des jeunes en difficulté de lecture est le plus fort, que les jeunes acceptent le plus souvent de transmettre leurs coordonnées pour un suivi. On constate d'ailleurs une forte orientation vers la Mission locale (25 % contre 18 % en moyenne), ce qui laisse à penser qu'on retrouve dans ce département une plus forte proportion de jeunes ayant déjà quitté le système scolaire à 17 ans.

A l'inverse, dans les Alpes-Maritimes, la part des jeunes détectés est faible, et lors de l'entretien, seuls 43 % acceptent une orientation.

Notons que dans le département des Hautes-Alpes, les orientations en Mission locale sont très faibles et sont compensées par des orientations plus nombreuses vers l'Education nationale pour des jeunes scolarisés ou récemment sortis du système scolaire sans qualification.

Il existe également des comportements divergents vis-à-vis de l'orientation entre les jeunes filles et les jeunes garçons. Globalement, les filles acceptent plus volontiers de transmettre leurs coordonnées pour un suivi puisque 55 % d'entre elles en donnent l'autorisation contre 52 % des garçons. Par ailleurs, elles sont près de 40 % à accepter un suivi par l'Education nationale contre 32 %, mais elles ne sont que 15 % à transmettre leurs coordonnées aux Missions locales contre 20 % des garçons. Nous verrons dans la troisième partie quelles peuvent être les réponses en termes d'accompagnement et de suivi apportées par l'Education nationale et les Missions locales face à ce type de public.

Méthodologie de l'étude

« La maîtrise des savoirs

fondamentaux : le point de vue des entreprises »

C.R.I.-Région PACA

Une enquête a été menée auprès de 9 000 entreprises de la région dans les secteurs du BTP, de l'hôtellerie-restauration, des industries agricoles et alimentaires, de la propreté, de la santé-action sociale et de la sécurité¹⁴. Un échantillon total de 2 149 dirigeants a répondu à un questionnaire visant d'une part le repérage des salariés en situation d'illettrisme, les dysfonctionnements entraînés par leurs difficultés au regard des enjeux économiques et sociaux, et d'autre part une meilleure connaissance de la mobilisation des entreprises sur cette question.

Un second volet qualitatif concerne un groupe d'entreprises ayant répondu à la première enquête puis accepté des entretiens complémentaires.

Les situations d'illettrisme dans l'entreprise

Une étude régionale sur la question de l'illettrisme au sein des entreprises a été réalisée par le C.R.I.-Région PACA en 2002¹³.

Au travers des entretiens réalisés auprès d'entreprises identifiant des besoins en formation sur les savoirs de base, deux principales populations de salariés concernés apparaissent :

1. **une population majoritairement âgée de plus de 40 ans avec une expérience professionnelle** relativement longue sur des emplois peu ou pas qualifiés qui n'a pas connu d'évolution professionnelle. Cette population regroupe à la fois des situations d'illettrisme, d'analphabétisme, ou des situations où le français est une langue étrangère.
2. **un public jeune entrant sur le marché du travail** via un contrat en alternance (apprentissage) ou des emplois saisonniers, pour lequel les entreprises interrogées parlent d'une « maîtrise a minima » des savoirs de base et s'interrogent sur le contenu des formations professionnelles. Ce public a été principalement repéré au sein d'entreprises du bâtiment et de l'hôtellerie-restauration.

L'étude apporte principalement dans son volet quantitatif des éléments d'information sur les entreprises concernées par des problèmes d'illettrisme. Les résultats repris ici sont présentés selon les critères suivants : secteur d'activité, taille, sexe du personnel, durée du travail.

On retrouvera dans la troisième partie de ce rapport les résultats concernant l'impact de ce phénomène et l'implication des entreprises.

• le secteur d'activité :

→ ENTREPRISES CONCERNÉES PAR DES DIFFICULTÉS D'ILLETTRISME SUIVANT LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteurs d'activité	Nombre d'entreprises concernées	Poids sur l'ensemble des entreprises du secteur
Sécurité	18	39,1 %
BTP	331	37,8 %
Propreté	63	34,1 %
Santé Action sociale	109	29,4 %
Hôtellerie-restauration	122	23,1 %
Industries agricoles et alimentaires	14	12,4 %
Autres secteurs	5	15,6 %
Total	662	30,8 %

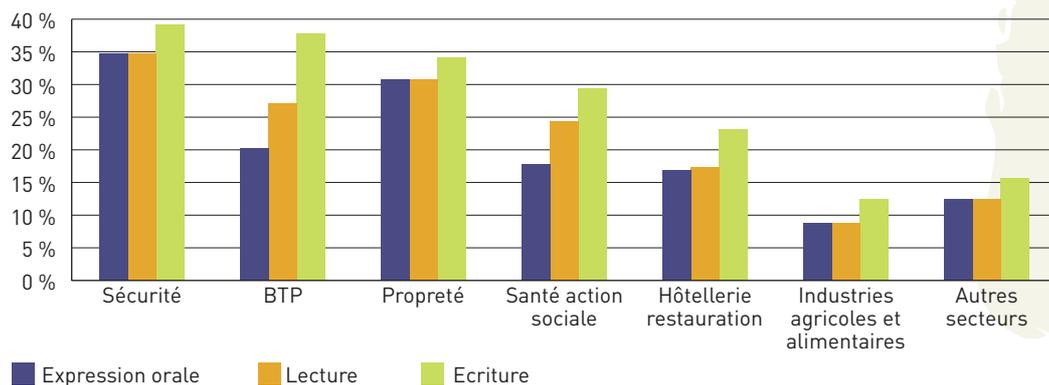
Source : CRI-Région PACA, 2002

13. CRI-Région PACA, CATEIS, *La maîtrise des savoirs fondamentaux : le point de vue des entreprises. Enquête régionale dans les secteurs du BTP, de l'hôtellerie-restauration, des industries agricoles et alimentaires, de la propreté, de la santé-action sociale et de la sécurité*, décembre 2002.

14. Le choix des secteurs a reposé sur la combinaison de plusieurs critères : l'importance a priori des situations d'illettrisme dans le secteur ; le poids en emplois du secteur dans le tissu économique régional ; l'évolution des modes d'organisation du travail pouvant avoir un impact sur les savoirs de base requis et la taille des entreprises (entreprises de plus de 5 salariés).

30,8 % des entreprises interrogées ont déclaré avoir au moins un salarié qui rencontrait des difficultés à maîtriser un ou plusieurs des savoirs suivants : expression orale, lecture ou écriture. Parmi celles-ci, les entreprises des secteurs de la sécurité, du BTP et de la propreté sont, relativement aux autres secteurs, les plus concernées.

→ RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR SUIVANT LES CATÉGORIES DE DIFFICULTÉS



Source : CRI-Région PACA, 2002

Les données relatives aux différentes catégories de difficultés montrent que, dans les secteurs de la sécurité et de la propreté (et dans une moindre mesure du BTP), ces dernières sont étroitement liées à la non-maîtrise de l'expression orale. Les auteurs de l'étude font alors l'hypothèse d'un poids plus important dans ces secteurs de personnels d'origine étrangère qui n'ont pas bénéficié d'actions de formation dans ce domaine.

L'étude propose également une répartition des entreprises selon les catégories de difficultés connexes à la non-maîtrise de l'expression orale, de la lecture et de l'écriture. Ces résultats montrent une sur-représentation dans différents secteurs d'activité des difficultés au niveau des savoirs ou des compétences spécifiquement liés à l'activité du secteur :

- mobilité dans le secteur de la propreté (importance des déplacements),
- transmission des consignes dans la santé, l'action sociale (permettant la continuité des prises en charge) et la sécurité,
- lecture de documents ou de plans techniques dans le BTP...

Ces résultats laissent à penser que, dans le cadre d'une approche sectorielle et pour les secteurs étudiés, l'illettrisme a des conséquences sur l'acquisition de compétences propres à l'activité exercée.

• **la taille de l'entreprise :**

Les difficultés à maîtriser l'expression orale, la lecture et l'écriture concernent de façon plus importante les salariés employés dans les grandes entreprises. On peut comprendre que les entreprises de petite taille disposent de moins de marge de manœuvre dans la gestion de leurs ressources humaines et sont peut-être plus exigeantes à l'embauche sur les compétences de leurs salariés que les grandes entreprises, où l'accès à la formation est en principe plus facile.

• **le type de personnel :**

→ REPRÉSENTATION DES ENTREPRISES AYANT DES SALARIÉS NE MAÎTRISANT PAS TOUT OU PARTIE DES SAVOIRS DE BASE SELON LA VARIABLE « GENRE »

Genre	Expression orale	Lecture	Écriture
Entreprises où le personnel est majoritairement féminin	18,8 %	21,5 %	26,4 %
Entreprises où le personnel est majoritairement masculin	20,9 %	26,1 %	36 %
Entreprises où la représentation est égalitaire	15,7 %	14,6 %	20,6 %
Total entreprises	19,8 %	23,3 %	31,2 %

Source : CRI-Région PACA, 2002

Les entreprises employant majoritairement des hommes sont sur-représentées. Ces résultats confirment ceux obtenus par secteur d'activité, les secteurs les plus concernés par l'illettrisme étant le BTP, la sécurité, l'hôtellerie-restauration employant majoritairement des hommes.

→ REPRÉSENTATION DES ENTREPRISES AYANT DES SALARIÉS NE MAÎTRISANT PAS TOUT OU PARTIE DES SAVOIRS DE BASE SELON LA VARIABLE « DURÉE DE TRAVAIL MAJORITAIRE »

Durée du travail	Expression orale	Lecture	Écriture
Entreprises où le plein temps est majoritaire	18,2 %	21,9 %	30,8 %
Entreprises où le temps partiel est majoritaire	30,9 %	32,4 %	35,1 %
Total entreprises	19,8 %	23,3 %	31,2 %

Source : CRI-Région PACA, 2002

Il apparaît clairement que les entreprises ayant majoritairement des salariés à temps partiel sont relativement plus concernées par des difficultés à maîtriser tout ou partie des savoirs de base.

• **la catégorie professionnelle :**

A l'exception de l'hôtellerie-restauration et du BTP, les situations d'illettrisme se concentrent sur des catégories de personnels spécifiques :

- agents de propreté pour la propreté
- agents de sécurité pour la sécurité
- personnel d'entretien pour la santé, action sociale
- personnel peu qualifié de production pour les industries agricoles et alimentaires.

A contrario, pour l'hôtellerie-restauration, les difficultés d'illettrisme sont étendues à plusieurs catégories de personnels : personnel de cuisine (part la plus importante), personnel d'entretien, personnel de service...

Population des détenus

La question de l'illettrisme est une des priorités de la politique de réinsertion de l'administration pénitentiaire. La Direction régionale de Marseille a mis en place depuis 1995 un repérage systématique des personnes illettrées incarcérées dans la totalité des établissements pénitentiaires de la région (15 sites).

Pour l'administration pénitentiaire, le but de cette opération est d'identifier un public qui doit être considéré comme prioritaire en matière d'enseignement. Le repérage constitue donc un premier acte pédagogique.

• Repérage des difficultés de lecture parmi les détenus

Le repérage dans les établissements pénitentiaires se déroule en deux temps. Dans un premier temps, une prise de renseignement est effectuée au moment de l'accueil en détention. Elle concerne le milieu familial et socioprofessionnel, le parcours scolaire et carcéral de la personne. Il s'agit d'identifier quels sont les détenus susceptibles d'avoir des difficultés de lecture. Les entrants en détention « testables » sont ceux qui n'ont aucun diplôme ou un diplôme tel que le CEP/CFG, et qui ont une pratique du français, même rudimentaire. Ce premier entretien d'accueil constitue un critère objectif pour déterminer le niveau de français (l'arrivant a-t-il pu comprendre et répondre aux questions ?).

Le second temps est celui de l'évaluation des performances en lecture pour les détenus « testables ». L'évaluation comporte six épreuves avec des degrés de difficulté croissants :

- identification de mots
- prise en compte de la syntaxe (compréhension de phrases simples)
- stratégies de lecture (lecture de textes et évaluation de la compréhension).

Ce test permet ainsi d'élaborer des profils de lecteurs, en prenant en compte l'ensemble des performances pour interpréter les résultats. En effet, la lecture est une activité cognitive complexe qui peut emprunter de nombreuses voies pour conduire le lecteur au sens, et certains parviennent à compenser leurs défaillances en faisant appel à des stratégies personnelles. Ainsi, une défaillance sur des tâches simples ne prédit pas nécessairement un échec sur des épreuves plus complexes.

Les informations concernant l'entretien d'accueil et les performances au test de lecture sont ensuite saisies dans le logiciel « Lecture et population pénitentiaire », dont l'exploitation informatique permet une visualisation globale de la population des entrants selon différents critères d'analyse. Il permet notamment de regrouper les personnes repérées par familles de lecteurs.

En 2003, le repérage a concerné en région PACA 4 642 personnes, soit environ 40 % du total des entrants en détention¹⁵.

15. Il est impossible pour l'unité pédagogique régionale de rencontrer l'ensemble des entrants dans les 15 établissements de la région (problèmes d'emplois du temps, d'organisation, manque de personnel). Au plan national, la part des personnes repérées s'élève environ à 60 %.

Parmi les détenus repérés, on compte 60 % de non diplômés, proportion plus importante qu'au niveau national :

→ NIVEAU D'ÉTUDES DES DÉTENUS À L'ENTRÉE EN DÉTENTION

	PACA		France
	Effectifs	%	%
Sans diplôme	2 772	60 %	55 %
CEP / CFG	252	5 %	8 %
CAP	666	14 %	17 %
BEP	197	4 %	6 %
Brevet	268	6 %	7 %
Baccalauréat	169	4 %	4 %
Enseignement supérieur	194	4 %	3 %
N.R.	124	3 %	0 %
Total	4 642	100%	100 %

Source : DRSP de Marseille, année 2003

En région PACA, l'illettrisme ou les difficultés de lecture touchent en 2003 24 % des détenus entrants.

• Degrés de difficultés de lecture

Les tests de repérage de l'illettrisme ne sont proposés qu'aux personnes qui déclarent avoir un niveau de diplôme inférieur au CAP et dont le français est la langue maternelle.

En 2003, 2 531 personnes ont passé ces tests parmi les 2 926 détenus « testables » (soit 87 % d'entre eux). Ils sont répartis selon leur niveau de maîtrise de l'écrit suivant la grille ci-dessous :

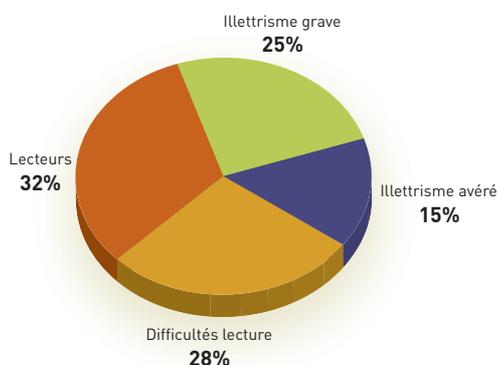
→ ANALYSE DES COMPÉTENCES EN LECTURE DES DÉTENUS TESTÉS

Répartition en 6 familles de lecteurs		En degrés de difficulté
A	Ne réussissent aucune des épreuves et semblent ne pas maîtriser le seuil minimal d'accès à l'écrit.	Illettrisme grave
B	Parviennent à lire des mots isolés	Illettrisme grave
C	Lisent des phrases simples	Illettrisme avéré
D	Prennent les informations utiles dans un document mais échouent en lecture de texte	Difficultés de lecture
E	Comprennent un texte narratif mais échouent en lecture de document	Difficultés de lecture
F	Réussissent au moins les deux dernières épreuves	Réussite au bilan

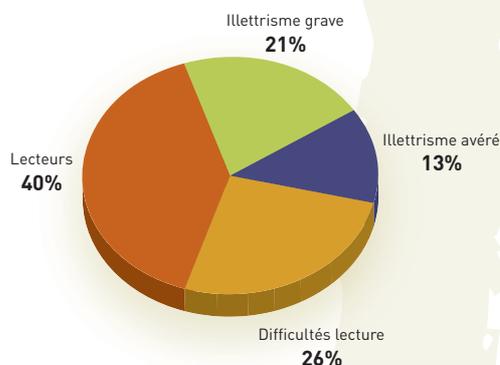
La répartition des détenus de la région PACA suivant le degré de difficulté de lecture montre que les situations d'illettrisme grave ou avéré sont plus nombreuses dans notre région que sur l'ensemble du territoire français. Ainsi, la part des lecteurs est de 32 % en région PACA contre 40 % en France.

→ RÉPARTITION DES DÉTENUS TESTÉS PAR DEGRÉ DE DIFFICULTÉ DE LECTURE

PACA



France



Source : DRSP de Marseille, année 2003

• **Age**

La répartition par âge des détenus testés révèle que les difficultés de lecture sont davantage le fait des personnes de plus de 25 ans que des jeunes. En effet, ces derniers représentent au total 34 % de l'ensemble des détenus repérés, mais seulement 27 % des personnes en grave difficulté de lecture et près de la moitié des lecteurs.

→ DEGRÉS DE DIFFICULTÉ DE LECTURE DES DÉTENUS SUIVANT LEUR ÂGE

	Illettrisme grave	Illettrisme avéré	Difficultés de lecture	Lecteurs	Total
mineurs	9%	7%	27%	58%	100%
18-24	19%	17%	33%	31%	100%
25-34	30%	16%	28%	26%	100%
35-44	31%	17%	25%	26%	100%
45 et +	31%	12%	21%	35%	100%
NR	25%	15%	28%	32%	100%

Source : DRSP de Marseille, année 2003

Ces résultats sont conformes à ceux issus de l'enquête IVQ, il ne s'agit donc pas d'une spécificité propre à la population des détenus. En revanche, toutes les tranches d'âge sont largement plus concernées par les difficultés plus ou moins graves de lecture chez les détenus que sur l'ensemble de la population.

• Situation avant l'incarcération

En 2003, les détenus se répartissent comme suit selon leur situation professionnelle :

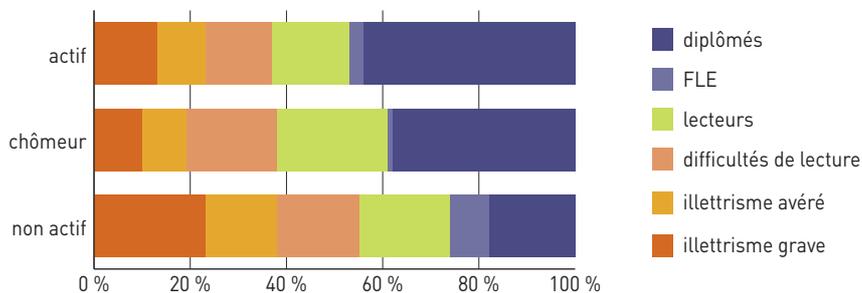
- actifs en emploi : 45 %
- non actifs : 45 %
- chômeurs : 7 %
- non renseigné : 3 %.

Les chiffres de l'unité pédagogique régionale permettent, pour l'année 2001, de croiser le niveau de lecture et la situation professionnelle des détenus au moment de leur incarcération.

Ces chiffres montrent que les actifs sont moins concernés par les problèmes de lecture, notamment parce qu'ils sont souvent plus diplômés. On n'observe pas de différence marquée entre les actifs en emploi et les chômeurs, si ce n'est que ces derniers sont moins diplômés mais sont plus nombreux à entrer dans la catégorie des lecteurs.

Les plus en difficulté sont les inactifs qui sont peu diplômés et présentent les plus grandes difficultés face à la lecture. Ce sont aussi parmi ces personnes que l'on trouve la plus large part des publics relevant du français langue étrangère.

→ SITUATION DES DÉTENUS FACE À LA LANGUE SUIVANT LEUR SITUATION PROFESSIONNELLE À L'ENTRÉE EN DÉTENTION



Source : DRSP de Marseille, année 2001

→ A RETENIR

D'après les évaluations en lecture lors de la JAPD, près de 6 % des jeunes de 17 ans de la région PACA ont été détectés en 2003 comme présentant des difficultés de lecture, dont 67 % de garçons. Les taux les plus forts sont atteints dans les départements du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et des Alpes de Haute-Provence.

Dans le monde du travail, on rencontre des réalités diverses selon les secteurs et les types d'entreprises. Les salariés en situation d'illettrisme sont principalement :

- des personnes de plus de 40 ans ayant une grande ancienneté sur un emploi peu ou pas qualifié,
- des jeunes entrant sur le marché du travail par un contrat d'apprentissage ou un emploi saisonnier.

Les entreprises les plus concernées par les situations d'illettrisme sont :

- de grande taille
- et/ou celles employant majoritairement des salariés à temps partiel (propreté et santé, action sociale avec le sous-secteur de l'aide à domicile)
- et/ou celles employant majoritairement des salariés de sexe masculin (BTP).

Ces difficultés se situent à plusieurs niveaux :

- dans le BTP, les difficultés concernent l'expression orale, la lecture et l'expression écrite ;
- dans la santé, l'action sociale et l'hôtellerie-restauration, les difficultés sont liées à une non-maîtrise de l'expression écrite ;
- dans la sécurité et la propreté, les difficultés relèvent d'une non-maîtrise globale de la langue française.

Parmi la population des détenus, la région PACA se caractérise par un poids plus important des personnes non qualifiées et connaissant des difficultés plus ou moins graves de lecture.

En 2003, 1 732 détenus dans notre région ont des difficultés de lecture, ce qui représente 37 % des personnes repérées à l'entrée en détention.

Les détenus de moins de 25 ans sont moins concernés que les autres par les difficultés face à la lecture. Ceux qui étaient inactifs au moment de leur incarcération sont en revanche les plus fortement touchés.

RAPPEL DU PLAN

II. 1. Prise en compte de l'illettrisme en France	44
A. Evolution de la prise en compte du problème	44
B. Orientations de l'ANLCI et mise en œuvre des plans régionaux	46
II. 2. Multiplicité des enjeux et des acteurs	49
A. Enjeux de la lutte contre l'illettrisme	49
B. Principaux acteurs	50
II. 3. Organisation du dispositif régional de lutte contre l'illettrisme	57
A. Structuration régionale	57
B. Action concertée au niveau infra-régional	60
C. La lutte contre l'illettrisme dans les orientations régionales	61

II. POLITIQUES DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME



Le concept d'illettrisme est apparu récemment en France. Ainsi, depuis un peu plus de vingt ans, la question de l'illettrisme est prise en compte dans notre société au sein des politiques économiques et sociales. Cette prise en compte se traduit notamment par l'introduction de la problématique de l'illettrisme dans la loi d'orientation de 1998 qui l'érige au rang de priorité nationale.

Par conséquent, des actions en faveur de l'apprentissage ou de l'accès à l'écrit sont mises en place au sein des politiques de formation pour les jeunes et les adultes. Mais au-delà de la maîtrise de la lecture et de l'écriture, c'est bien l'insertion sociale et professionnelle qui est primordiale dans l'esprit des pouvoirs publics.

L'organisation de la lutte contre l'illettrisme en France consiste à impliquer différents ministères et partenaires publics et ce sont ces partenariats qui permettent, au niveau national comme au niveau régional, d'engager des initiatives. En région PACA, la lutte contre l'illettrisme fait l'objet d'une organisation qui se structure, notamment par le biais de la construction d'un plan d'action régional.

II.1. PRISE EN COMPTE DE L'ILLETTRISME EN FRANCE

L'utilisation de l'écrit est désormais devenue une norme sociale, omniprésente, partagée par le plus grand nombre, du fait notamment de l'obligation scolaire. Les écrits apparaissent aujourd'hui comme socialement, économiquement, civiquement indispensables. De cette nécessité est né le concept d'illettrisme.

A. EVOLUTION DE LA PRISE EN COMPTE DU PROBLÈME

Apparition du concept d'illettrisme

La place de l'écrit dans nos sociétés n'a cessé de croître depuis le Moyen Age. D'abord réservée à une minorité, la lecture populaire ne connaîtra un véritable essor qu'à partir du XVIII^e siècle : tout un ensemble de circonstances contribue à une augmentation globale et à une diversification des pratiques de lecture.

En France, même si l'alphabetisation préexiste à l'école de la III^e République, elle a été consolidée et homogénéisée par cette institution.

Au milieu du XIX^e siècle, la France est totalement alphabétisée, mais ce constat masque d'importantes inégalités de compétences face à la lecture et à l'écriture, notamment parce que le mouvement de démocratisation de la lecture touche les villes bien plus que les campagnes et laisse des zones d'ombre non négligeables. L'idée dominante était que, dans un pays qui avait instauré une obligation scolaire pour tous depuis un siècle, il ne pouvait plus exister de personnes qui ne sachent ni lire ni écrire.

Les premiers travaux sur les difficultés d'apprentissage n'apparaissent qu'au début du XX^e siècle. Jusqu'à une date très récente, le phénomène que recouvre le terme « illettrisme » n'a aucune visibilité sociale. Le seul problème que la France reconnaît au début des années 70 est celui de l'analphabétisme des travailleurs immigrés.

Le mot « illettrisme » apparaît pour la première fois dans son acception contemporaine dans un rapport d'ATD Quart Monde en 1978.

Pendant les Trente Glorieuses, la forte croissance permet l'accès et le maintien à l'emploi de personnes aux faibles compétences de base. C'est la montée du chômage qui, jointe aux mutations des conditions de la production, a rendu problématiques les situations d'illettrisme pour les personnes concernées et a accru la visibilité du problème.

L'illettrisme n'est officiellement reconnu comme problème social en France qu'en 1984, où un rapport intitulé « Des illettrés en France » est remis au Premier ministre¹⁶. Il constitue l'aboutissement d'un premier processus d'apparition de la question de l'illettrisme sur le débat public.

Le rapport de 1984 s'écarte volontairement de la question de l'alphabetisation des populations récemment issues de l'immigration, pour s'intéresser prioritairement aux personnes qui ont été réguliè-

16. V. Espérandieu, A. Lion, J.-P. Bénichou, *Des illettrés en France, Rapport au Premier ministre*, La Documentation française, janvier 1984.

ment scolarisées pendant leur enfance en France. Il construit l'« illettrisme » en rendant autonome un problème spécifique, tout en le rapprochant d'autres problèmes sociaux, pour s'appuyer sur des acteurs susceptibles d'être mobilisés pour lutter contre ce qu'on va appeler un « fléau ».

A ce moment, l'Etat s'approprié et prend à sa charge le problème de l'illettrisme - jusqu'alors traité en priorité par les militants d'ATD Quart Monde - et crée une mission interministérielle, premier support d'une politique nationale de lutte contre l'illettrisme : le Groupement Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (GPLI), remplacé en 2000 par un groupement d'intérêt public, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI). Son action consiste principalement à communiquer sur la question de l'illettrisme et à animer la politique nationale autour de nombreux partenaires publics et privés.

Dans les entreprises, la perception du problème se fait plus aiguë avec la mise en place des procédures qualité et la diffusion de la maintenance gérée par ordinateur.

Par ailleurs, la montée du chômage des jeunes pendant les années 90 et la mise en place du RMI accroissent la visibilité du problème. En effet, les situations d'illettrisme pouvaient encore passer inaperçues dans une économie de plein emploi, mais avec la crise économique et l'augmentation des exigences de qualification professionnelle, elles sont devenues un obstacle à l'insertion.

Une étape importante est franchie avec la **loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions** du 29 juillet 1998 (cf. encadré). Elle érige la lutte contre l'illettrisme en priorité nationale et l'inscrit dans le Code du travail au titre de la formation permanente. Cette loi a entériné la lutte contre l'illettrisme comme un maillon de la lutte contre l'exclusion et a ainsi ouvert de nouvelles perspectives, notamment par le renforcement des droits à la formation : la formation professionnelle continue offre le cadre juridique et financier permettant de développer des actions de formation.

L'année suivante, le rapport Geffroy¹⁷ met en évidence l'existence d'un grand nombre d'initiatives dans ce domaine, mais déplore le manque de concertation et l'éclatement des différents dispositifs.

Malgré les changements politiques survenus depuis, il existe dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme une volonté de continuité. En juillet 2002, le Premier ministre a désigné la lutte contre l'illettrisme et, plus largement, la maîtrise de la langue française comme « un objectif essentiel de l'action gouvernementale ». Cette priorité a été réaffirmée par le Président de la République le 14 juillet 2003.

17. Marie-Thérèse Geffroy, *Lutter contre l'illettrisme, Rapport à Mme la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et à Mme la secrétaire d'Etat aux Droits des Femmes et à la Formation professionnelle*, mars 1999.

Loi n° 98-657 relative à la lutte contre les exclusions (29 juillet 1998)

• Article 149

« La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'action respectifs. »

• Article 24 - Article L. 900-6 du livre IX du Code du travail :

« La lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente. L'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part. Les actions de lutte contre l'illettrisme sont des actions de formation au sens de l'article L. 900-2. (...) Les coûts de ces actions sont imputables au titre de l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle. (...) »

→ A RETENIR

Les grandes dates de la lutte contre l'illettrisme en France :



B. ORIENTATIONS DE L'ANLCI ET MISE EN ŒUVRE DES PLANS RÉGIONAUX

L'Agence nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a été créée en octobre 2000 afin de rendre effective la loi d'orientation de lutte contre les exclusions, qui exige une action concertée des pouvoirs publics nationaux et territoriaux, des entreprises et de la société civile.

Sa création s'appuie sur les conclusions du rapport Geffroy qui indiquent notamment que l'action du GPLI semble trop éloignée du terrain et recommandent la transformation de l'organisation nationale par la création d'une « instance de coordination et d'appui », chargée de mettre en œuvre « une politique clairement définie permettant de coordonner toutes les compétences complémentaires pour une action efficace ».

Présentation de L'ANLCI

L'ANLCI est un groupement d'intérêt public à vocation nationale représentant un espace de concertation et de travail où ceux qui agissent au niveau institutionnel et sur le terrain se retrouvent pour faire progresser la lutte contre l'illettrisme. Ses moyens de fonctionnement lui sont alloués par les institutions membres du conseil d'administration. Ce dernier se compose de ministères¹⁸ et organismes publics (ANPE, AFPA...), de collectivités territoriales, d'organismes paritaires collecteurs agréés (Agefatoria, Faf Propreté et Agefos-PME) et d'une entreprise (Sanofi-Synthélabo).

• Ses missions principales :

- elle détermine les priorités de la lutte contre l'illettrisme, en fonction des orientations fixées par le Gouvernement,
- elle anime et coordonne l'action concertée de ses membres,
- elle veille à ce que les questions relatives à l'illettrisme soient prises en compte dans les programmes d'action et de recherche de ses membres,
- elle fait procéder à l'évaluation des politiques menées.

• Ses objectifs :

L'ANLCI repose sur une logique de mobilisation et de valorisation des moyens et des acteurs. Son objectif n'est pas de « recréer des moyens » mais de recenser les moyens existants et de créer les conditions de la mise en synergie des actions des pouvoirs publics et autres acteurs de la lutte contre l'illettrisme. Son action se situe donc au niveau de la mise en réseau d'initiatives existantes.

L'ANLCI a élaboré, à l'issue d'une large consultation, le premier plan d'action national concerté en mars 2002. Ses quatre grandes orientations sont : « *mieux piloter, améliorer les prestations, partager et évaluer* ». Le « Cadre national de référence » a été conçu dans le cadre de la réalisation de ce plan national 2002-2003.

Le **Cadre national de référence**¹⁹ fonde les bases d'une première vision partagée de la lutte contre l'illettrisme. Il définit les principes directeurs de la lutte contre l'illettrisme, présente les différents champs d'intervention et propose un ensemble de recommandations.

La lutte contre l'illettrisme y est définie tout d'abord comme une action concertée des pouvoirs publics nationaux et territoriaux, des entreprises et de la société civile, au regard de la grande diversité des publics et des modes d'intervention. Elle est également décrite comme une démarche tournée vers l'accès de tous aux compétences de base, et ce à tous les âges de la vie : de la découverte des livres durant la petite enfance à l'apprentissage de la lecture et à la progression régulière tout au long de la scolarité obligatoire, et de la lutte contre les difficultés avec l'écrit chez les jeunes de plus de 16 ans et les adultes pendant la vie active au réapprentissage de la lecture au seuil du 4e âge. Ainsi, l'ANLCI préconise, pour une politique de lutte contre l'illettrisme tout au long de la vie, une action permanente et soutenue devant « *permettre à tout citoyen d'acquérir, de développer et de maintenir sa capacité à lire et à écrire* ».

18. En 2003, il s'agit du Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, du Ministère de la Justice, du Ministère de la Défense, du Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, du Ministère de la Culture et de la Communication, du Ministère de l'Outre-Mer et du Ministère délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine.

19. Le cadre national de référence est téléchargeable sur le site de l'ANLCI : www.anlci.fr

Le Cadre national propose ensuite une série de recommandations dans les différents champs d'intervention :

- en direction des pouvoirs publics : assurer l'accès de tous aux compétences de base tout au long de la vie, inscrire la lutte contre l'illettrisme dans leurs orientations et leurs pratiques, mettre en œuvre des plans régionaux s'appuyant sur des initiatives locales, placer les compétences de base au cœur des politiques de formation des adultes ;
- en direction des entreprises : intégrer la formation de base dans la gestion des ressources humaines et mobiliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise autour de ces projets de formation, ancrer l'apprentissage dans les pratiques professionnelles, améliorer la qualité des actions par le partenariat ;
- en direction de la société civile : valoriser les démarches pour et avec les personnes en situation d'illettrisme dans un souci de proximité, d'écoute et de confiance, informer, alerter et sensibiliser les pouvoirs publics et l'ensemble des citoyens à la question de l'illettrisme, développer la qualité de ses services en recherchant les complémentarités.

Une des orientations affichées par l'ANLCI dans ce cadre de référence est la déclinaison territoriale de la politique de lutte contre l'illettrisme par la mise en place de **plans d'action concertés dans chaque région**. Elle est inscrite dans le Plan national de renforcement de la lutte contre la précarité et l'exclusion, présenté par le Gouvernement en mars 2003, dans lequel figure une mesure de mise en place de plans régionaux de lutte contre l'illettrisme à destination des adultes. Toutefois, l'ANLCI élargit le champ de ces plans régionaux à l'ensemble des actions de lutte contre l'illettrisme depuis la prévention jusqu'aux actions en direction des jeunes de plus de 16 ans et des adultes.

L'ANLCI définit le plan régional comme un levier pour développer l'action publique, basé sur un travail de concertation et fondé sur la contractualisation des objectifs. Il doit par conséquent donner de la cohérence aux diverses initiatives en matière de lutte contre l'illettrisme, et traduire les engagements pris par chaque service de l'Etat et des collectivités territoriales dans le cadre de leurs propres responsabilités. Il constitue également un moyen de rendre lisible la contribution de chacun à la politique de lutte contre l'illettrisme.

Des chargés de mission régionaux, nommés par le Préfet de Région en concertation avec l'ANLCI, sont chargés de préparer le plan régional – en s'appuyant sur une instance partenariale qui définit les orientations –, d'animer et de coordonner sa mise en œuvre. Nous reviendrons plus tard sur le rôle des chargés de mission territoriaux à travers le cas de la région PACA.

→ A RETENIR

Créée en 2000, l'Agence nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a pour mission de fédérer d'optimiser les moyens affectés par l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises à la lutte contre l'illettrisme.

En 2002, elle a défini un plan d'action national concerté, appuyé par la publication d'un Cadre national de référence pour une vision partagée de la lutte contre l'illettrisme. Les plans d'action régionaux sont les instruments de la mise en œuvre de cette politique nationale.

II.2. MULTIPLICITÉ DES ENJEUX ET DES ACTEURS

Une des caractéristiques de la problématique de l'illettrisme réside dans sa transversalité puisqu'elle touche à la fois des aspects sociaux, culturels, économiques mais aussi politiques ou idéologiques, donc implique les acteurs qui agissent dans chacun de ces champs.

Cette partie résume les grands enjeux qui sous-tendent la lutte contre l'illettrisme dans ces multiples domaines, et présente les rôles et les missions des principaux acteurs : acteurs publics, monde du travail, société civile.

A. ENJEUX DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Une approche transversale

L'illettrisme recouvre une multiplicité de situations et de contextes, et concerne des personnes de tous âges qui ne constituent pas un public homogène. La lutte contre l'illettrisme doit donc être une action diversifiée et concertée, et exige une démarche transversale. Elle s'inscrit dans :

- les politiques éducatives, linguistiques, culturelles et sociales,
- les politiques d'accès à l'emploi et de professionnalisation,
- les projets d'aménagement des territoires et de développement économique local.

Conséquences des situations d'illettrisme

Afin de comprendre la démarche de lutte contre l'illettrisme dans sa globalité, il convient de s'interroger sur ses enjeux et ses finalités, c'est-à-dire tenter d'appréhender les visées de la politique de lutte contre l'illettrisme et de tous ses acteurs.

Ces enjeux découlent des conséquences plus ou moins directes des situations d'illettrisme, dont on peut citer :

- la difficile gestion du quotidien : des tâches simples de la vie quotidienne nécessitent un minimum de maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul, les démarches administratives deviennent très complexes, l'exercice de la parentalité problématique. Ces difficultés peuvent se traduire par un grand isolement social. De plus, la faible mobilité des personnes dans cette situation a souvent pour conséquence de freiner l'insertion sociale et professionnelle.
- les problèmes d'accès à l'emploi et de maintien dans l'emploi : les personnes en situation d'illettrisme peuvent trouver des emplois précaires comme les contrats d'intérim, mais l'insertion durable dans le marché du travail est souvent difficile. De plus, les salariés en situation d'illettrisme sont à la merci des évolutions du travail comme l'informatisation des techniques de production.
- l'entrée en formation : les personnes en situation d'illettrisme restent souvent à l'écart de la formation, notamment parce qu'elles ont une image d'elles-mêmes fortement dévalorisée et que le sentiment de résignation est souvent dominant. Les actions existantes consistent dans la plupart des cas à amener ces personnes vers la formation afin de leur permettre d'acquérir une autonomie et de sortir d'une situation de dépendance. Au sein des entreprises, on retrouve les mêmes phénomènes pour l'accès à la formation continue des salariés de bas niveau de qualification.

Les finalités et les enjeux

Les conséquences de l'illettrisme participent à un phénomène de fracture du corps social, et on peut considérer que la lutte contre l'illettrisme a pour visée ultime la cohésion sociale. Cependant, la multiplicité des acteurs qui entrent en jeu dans ce processus lui donne différentes dimensions suivant les finalités propres à chaque acteur. Le champ de l'illettrisme recouvre notamment : le lien entre illettrisme et pauvreté, le rôle de l'illettrisme dans les nouveaux processus de marginalisation, le partage culturel, l'illettrisme comme facteur de déqualification, la compétitivité des entreprises...

Les transformations sociales qu'implique la lutte contre l'illettrisme peuvent se classer en trois grandes catégories :

- principes de justice sociale et d'égalité : évolution de la société par l'élévation du niveau de formation des citoyens, mise en œuvre de l'égalité des droits à l'éducation, à la culture, au travail...
- finalités d'ordre social : lutte contre la marginalisation et l'exclusion, développement de la formation continue en vue de l'adaptation des individus aux changements de la société...
- finalités d'ordre économique : recherche de compétitivité des entreprises.

B. PRINCIPAUX ACTEURS

Au niveau national, on peut identifier, conformément à la typologie des actions dans le Cadre national de référence, celles qui relèvent des pouvoirs publics d'une part, du monde du travail et de la société civile d'autre part.

Actions des pouvoirs publics

Parmi les actions en matière de lutte contre l'illettrisme menées par les différents ministères, on distingue principalement les actions relevant du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, dans le cadre du programme IRILL, et les actions de prévention prises en charge par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le **Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale** gère le **programme IRILL** (Insertion, réinsertion et lutte contre l'illettrisme) qui constitue l'outil majeur de financement national de la lutte contre l'illettrisme. Ce programme comporte deux volets : un volet « illettrisme » et un volet « détenus » dont l'objectif est de développer la capacité de réinsertion des détenus par l'élévation de leur niveau de qualification.

L'action menée par le Ministère sur le volet « illettrisme » du programme IRILL a pour objectif de structurer une offre de formation sur les savoirs de base, permanente et de proximité, dans le cadre d'un partenariat entre l'ANLCL, les services prescripteurs, les financeurs, les organismes de formation, les structures pédagogiques et le réseau associatif.

Une circulaire de la DGEFP en date du 21 juillet 2003²⁰ définit les axes de progrès destinés à élargir l'impact de ce programme aux niveaux régional et local :

1. Information sur la formation en direction des particuliers, des structures d'accueil et d'orientation et des entreprises : cette mission est assurée prioritairement par les Centre Ressource Illettrisme (CRI), dont la fonction d'animation et d'information fait l'objet d'une subvention, et les Centres d'Animation et de Ressources de l'Information sur la Formation (CARIF).

20. Circulaire DGEFP n° 2003-18 du 21 juillet 2003 relative à la mise en œuvre du programme IRILL.

2. Mobilisation des services publics de proximité, et notamment du réseau des Missions locales et des Agences locales pour l'Emploi : les améliorations dans ce domaine passent par l'organisation de journées de sensibilisation et de professionnalisation des acteurs, confiées aux CRI locaux.

3. Accès à la formation : il s'agit ici de favoriser l'entrée et le maintien en formation, notamment par le développement des actions sur l'ensemble du territoire (zones urbaines défavorisées, zones rurales...) et le recours aux TIC et à la formation à distance.

4. Formation des salariés : la circulaire insiste sur le fait qu'une forte proportion de salariés ne maîtrise pas les savoirs de base, alors que la lutte contre l'illettrisme concerne en majorité des demandeurs d'emploi. L'accès des salariés aux formations de base suppose donc de sensibiliser la direction des entreprises sur les conséquences des difficultés individuelles en termes d'efficacité collective de l'organisation. Cela suppose aussi de développer une réponse de formation adaptée aux publics salariés.

La dynamique enclenchée par les accords nationaux avec des organismes paritaires collecteurs agréés et des entreprises doit désormais être relayée en région.

Le **Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche** intervient au niveau de la prévention de l'illettrisme dans le cadre scolaire, mais aussi au niveau de la lutte contre l'échec scolaire auprès des jeunes de plus de 16 ans en difficulté, par le biais de la Mission générale d'insertion.

D'après le Cadre national de référence, la prévention recouvre l'ensemble des actions anticipatrices qui créent les conditions favorables pour éviter que les difficultés d'apprentissage liées à l'illettrisme ne prennent place dès l'enfance.

Mise en œuvre dès la petite enfance et durant les années de scolarité obligatoire, la prévention de l'illettrisme mobilise l'ensemble des ressources qui contribuent à l'action éducative. L'ANLCI recense cinq grands domaines d'action de prévention auprès des enfants, des adolescents et de leurs familles :

- l'action de l'école,
- l'action des professionnels de la santé,
- l'action culturelle et éducative des associations et des services publics de proximité,
- l'implication des parents éloignés de l'écrit,
- la territorialisation des projets éducatifs.

Depuis une trentaine d'années, de nombreuses compétences et expériences se sont constituées dans ce domaine, que ce soit dans le champ de l'enseignement scolaire (éducation formelle) ou dans celui de l'éducation non formelle, souvent sans être référencées comme participant à la prévention de l'illettrisme.

Aujourd'hui, on assiste à un investissement croissant des institutions puisque la prévention de l'illettrisme est devenue une priorité éducative nationale depuis l'engagement du Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.

En effet, en 2002, le ministre Luc Ferry a inscrit la lutte contre l'illettrisme parmi les six chantiers retenus pour réduire la fracture scolaire. En juin de cette même année, il a présenté son plan de lutte contre l'illettrisme avec quatre priorités :

- renforcer l'apprentissage du français dans le primaire,
- expérimenter de nouveaux modes de prise en charge des élèves en difficulté,

- développer les accompagnements péri-scolaires,
- mieux utiliser les technologies de l'information.

Par la suite, le domaine de la prévention a été élargi aux activités extrascolaires puisque les services déconcentrés de la Jeunesse et des Sports ont été invités à initier des actions visant à éveiller le goût pour la culture de la langue et de l'écrit.

En 2004, des moyens ont été prévus pour la mise en place de ces actions au sein des Directions régionales et départementales de la Jeunesse et des Sports, et des référents départementaux ont été nommés afin de coordonner un programme d'action d'incitation à la lecture et à l'écriture.

D'avantage tournée vers une problématique d'insertion, la **Mission générale d'insertion** de l'Éducation nationale s'occupe des jeunes sans solution, en situation de rupture avec le système scolaire depuis moins d'un an. Mis en place depuis 1989 dans chaque académie, ce dispositif a pour objectifs de réduire le nombre de sorties sans qualification du système éducatif et de préparer tous les élèves de plus de seize ans à une qualification reconnue en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable. Ses actions relèvent à la fois de la prévention des ruptures, par le biais notamment de cellules de veille dans les établissements scolaires, et de la formation. Dans ce domaine, la MGI propose des actions de formation spécifiques de trois catégories : actions d'accueil et de remobilisation, actions qualifiantes et diplômantes, actions d'accompagnement vers l'emploi.

Du fait qu'elle s'adresse le plus souvent à des élèves en difficulté scolaire, la Mission générale d'insertion participe pleinement à la lutte contre l'illettrisme. Les trois catégories d'actions spécifiques comportent systématiquement une composante de remise à niveau des connaissances de base, en français et en mathématiques. La catégorie des actions de remobilisation y consacre un temps particulièrement important, pouvant notamment être axé sur la réactivation des mécanismes de lecture. L'objectif est d'améliorer l'expression écrite et orale et de préparer l'accès à une formation qualifiante.

Le **Ministère de la Justice** définit la lutte contre l'illettrisme comme une priorité de l'Administration pénitentiaire. En effet, plus de la moitié des personnes détenues présentent un niveau scolaire de fin d'études primaires et ne disposent pas de réelle formation professionnelle. Le taux d'illettrisme de la population pénitentiaire est par ailleurs supérieur à la moyenne nationale. La formation, qu'elle soit générale ou professionnelle, constitue donc l'un des outils essentiels de la réinsertion. Un dispositif important est mis en place à cet égard, en association avec les partenaires institutionnels.

En 1995, une convention signée par le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Éducation nationale a créé des unités pédagogiques régionales en milieu pénitentiaire (UPR) ayant pour vocation de dispenser l'ensemble des formations initiales et de préparer aux diplômes de l'Éducation nationale.

Depuis 1995, un dépistage de l'illettrisme des personnes qui entrent en détention se fait pratiquement de manière automatique lorsque leur niveau de qualification est inférieur au niveau V (niveaux V bis et VI).

La Protection Judiciaire de la Jeunesse finance également des formations générales. Pour les plus jeunes, la lutte contre l'illettrisme s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation nationale. Par ailleurs, des actions vers le développement des pratiques de lecture font l'objet d'un partenariat avec le Ministère de la Culture. Elles proposent des approches diversifiées par le théâtre, la voix, le geste, la danse, le dessin, l'image, qui peuvent constituer des détours fructueux sur le chemin de la réconciliation avec le livre et l'écrit.

Le **Ministère de la Défense** participe au repérage des situations d'illettrisme à l'occasion des Journées d'appel et de préparation à la défense, instaurées par la loi du 28 octobre 1997. Pour tous les jeunes Français garçons et filles d'environ 17 ans, il s'agit de la troisième étape du parcours vers la citoyenneté après l'enseignement de la défense à l'école et le recensement en mairie à l'âge de 16 ans. La mission d'organiser des tests d'évaluation des acquis scolaires fondamentaux a été confiée au Ministère de la Défense dans le cadre de la loi du 29 juillet 1998. En 2002, le Ministère s'est engagé dans une démarche de perfectionnement du dispositif actuel, et d'amélioration du contexte de l'entretien réalisé à la suite du test avec les jeunes en difficulté afin qu'ils s'engagent dans un projet :

- allongement de la durée des entretiens d'orientation par une réorganisation de la journée,
- extension du nombre d'entretiens à tous les jeunes en difficulté à la suite de la première batterie de tests (cf. schéma en annexe),
- actions de formation des chefs de session aux JAPD sur certains BSN.

Ce dispositif de repérage des jeunes permet d'une part de constituer un indicateur statistique national de l'illettrisme sur une entière tranche d'âge, et d'autre part, il offre l'opportunité d'une orientation des jeunes en difficulté vers des structures spécialisées.

Le **Ministère de la Culture** intervient sur le terrain de la lutte contre l'illettrisme par ses actions de développement culturel, et notamment de développement de la lecture.

Dans ce cadre, la lutte contre l'illettrisme, tout comme les actions menées en faveur des publics défavorisés ou captifs, appelle un partenariat associatif très large et des moyens de coopération renforcés entre les différents acteurs du livre et de l'écrit. Elle s'inscrit dans le cadre de protocoles interministériels et prend le plus souvent la forme de créations de bibliothèques dans des lieux comme les hôpitaux, les casernes ou les prisons, gérées en partenariat avec les bibliothèques publiques.

Des contrats « ville-lecture » destinés à mobiliser, sur un territoire donné, l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés par la lecture ont été mis en place par une circulaire du 17 juillet 1998. Il s'agit d'élaborer un projet prenant en compte la prévention de l'illettrisme dès le stade de la petite enfance et de l'enfance à partir des complémentarités et actions conjointes entre différents acteurs. Ces contrats ne font désormais plus l'objet d'un accord national, et leur mise en place est laissée à l'initiative des « conseillers-livre » des DRAC.

L'Etat a également incité les collectivités à créer des emplois de médiateurs du livre, dans le cadre des emplois-jeunes, basés dans les bibliothèques municipales pour mener des actions « hors les murs » en direction des publics les plus éloignés du livre et de l'écrit.

Les **collectivités territoriales ou locales** sont également appelées à agir en partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat et à mettre en commun leurs savoir-faire et leurs moyens dans le cadre des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme.

Cette coordination se fait à différents niveaux d'intervention : déclinée à partir des grandes orientations nationales, la politique régionale s'appuie sur des leviers d'action territoriaux à l'échelon départemental ou infra départemental comme la commune, le bassin d'emploi ou les territoires de la politique de la ville. Les apports des conseils régionaux, conseils généraux, communes sont donc déterminants pour assurer des services permanents.

Très récemment, un accord a été signé entre le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et l'ANLCI afin de « *combattre l'illettrisme au sein même des collectivités territoriales et améliorer le service rendu aux administrés se trouvant dans cette situation* ».

Cependant, les transferts de compétences qui s'opèrent dans le cadre de la décentralisation et les choix qui vont être faits quant au contenu concret des plans régionaux laissent planer un doute sur le rôle des Conseils régionaux dans leur élaboration. En région PACA, le dispositif de formation pour les jeunes est entièrement financé par le Conseil régional, qui ne s'est pas encore positionné sur le dispositif de formation de base des adultes.

Actions dans le monde du travail

La question de l'illettrisme en milieu professionnel ne semble véritablement avoir émergé que depuis une quinzaine d'années puisque la « découverte » de ce phénomène dans les entreprises est contemporaine de la montée du chômage. La fin des années soixante-dix marque une rupture dans les modalités de gestion des salariés au sein des entreprises françaises : sous l'effet de la crise économique, de nouvelles stratégies émergent, qui font de la question du niveau de qualification de la main-d'œuvre un enjeu décisif de la compétitivité.

Dans ce contexte, la situation des salariés illettrés et de bas niveau de qualification apparaît plus fragile dans la mesure où la capacité à interpréter des supports écrits devient la règle et où les exigences en matière de compétences langagières, aussi bien orales qu'écrites, sont croissantes. Le changement technologique et les mutations socio-économiques associées ont donc joué dans les entreprises le rôle d'un révélateur des problèmes d'illettrisme et plus largement de la qualification lettrée.

J. Barcelina et E. Brangier²¹ montrent l'enjeu considérable de la lutte contre l'illettrisme pour l'entreprise et pour la personne : si l'individu n'arrive pas à s'adapter aux nouvelles dimensions du travail et si l'entreprise ne parvient pas à définir des possibilités d'intégration, grâce à une formation ou grâce à des aménagements du travail, le salarié sera de plus en plus marginalisé du marché du travail et l'entreprise perdra de plus en plus « son rôle de structuration de la société ». Par ailleurs, pour les entreprises, l'absence ou la faiblesse des compétences lettrées représente un coût, accentué par la forte compétitivité. Réduire ce coût implique une stratégie de formation et un traitement de l'illettrisme.

Inscrite dans le Code du travail depuis 1998, la lutte contre l'illettrisme fait désormais partie du champ de la formation tout au long de la vie professionnelle et implique donc directement les entreprises.

Cependant, un sondage réalisé par l'institut Démoscopie en 2001 auprès de 300 responsables d'entreprises et 200 représentants des salariés révèle que 63 % des premiers et 73 % des seconds ignorent que la lutte contre l'illettrisme fait partie de la formation professionnelle continue et que les actions menées dans ce cadre sont imputables sur les budgets de formation.

Le phénomène de l'illettrisme est donc encore mal cerné dans les entreprises, soit parce que les personnes concernées veulent l'occulter et développent des stratégies de contournement, soit parce que l'entreprise considère que la maîtrise des savoirs de base n'est pas de son fait. C'est souvent à l'occasion d'un recrutement, d'un changement de poste, d'un plan de licenciement que se pose la

21. Barcelina Javier, Brangier Eric, *Les mots pour travailler, programme de recherche du GPLI*, Paris, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 1998, pp. 4-7.

question de l'illettrisme, mais il n'existe pas pour l'instant de réelle politique concertée sur le sujet. Néanmoins, certains secteurs (secteurs de la propreté, du service à la personne, de l'agriculture) et OPCA ont engagé des partenariats et des actions ponctuelles sur ce point. L'AGEFOS-PME a notamment signé un accord-cadre avec l'ANLCI afin d'engager des actions autour de la sensibilisation des acteurs, de la qualité de l'offre de formation, de l'évaluation des besoins. D'autres OPCA comme Uniformation ou Habitat-Formation ont mis en œuvre des plans de lutte contre l'illettrisme afin d'aider les entreprises dans l'identification des salariés et la mise en œuvre de formations de base. On peut également citer l'Agefatoria qui a conçu un outil multimédia (ALICE) destiné à proposer des formations individualisées pour les salariés présentant des difficultés face à la lecture et l'écriture (cf. détail des actions dans la partie III).

Actions dans la société civile

La société civile regroupe les organisations de citoyens telles que les associations, syndicats, groupements divers et constitue un troisième secteur de responsabilité sociale, distinct de ceux des pouvoirs publics et des pouvoirs économiques. Il est cependant impossible de recenser au plan national toutes les actions initiées par la société civile dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme. Il s'agit le plus souvent de l'implication d'associations en faveur de la lecture, du soutien scolaire ou de la formation des adultes, qui font majoritairement appel au bénévolat.

Pour l'ANLCI, la vocation de ces organisations qui est d'être en relation directe avec le public permet, auprès des personnes en situation d'illettrisme :

- d'identifier leurs besoins,
- de les accueillir sans distinction de statut, notamment ceux qui ne peuvent accéder aux dispositifs de formation,
- d'offrir des services de proximité et des réponses personnalisées,
- de proposer des apprentissages différents qui leur donnent envie de s'engager dans une dynamique de formation.

Au plan national, on peut citer comme action exemplaire dans ce domaine l'opération menée par le Syndicat de la Presse Sociale, intitulée « Illettrisme, merci de faire passer le mot ». Il s'agit d'une campagne de sensibilisation à l'illettrisme, visant notamment à promouvoir le numéro indigo de l'ANLCI, par le biais de la presse, de la télévision, du cinéma.

→ A RETENIR

La lutte contre l'illettrisme s'inscrit dans différents champs d'action et appelle l'intervention d'acteurs variés. En France, trois types d'acteurs s'impliquent à différents niveaux : les pouvoirs publics, le monde économique et la société civile.

Principaux acteurs	Champ d'action dans la lutte contre l'illettrisme
• Pouvoirs publics	
Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale	Gestion du programme IRILL : outil de financement national de la lutte contre l'illettrisme
Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche	Prévention de l'illettrisme durant la scolarité obligatoire et lutte contre l'échec scolaire des jeunes de plus de 16 ans (Mission générale d'insertion)
Ministère de la Justice	En milieu pénitentiaire : action de lutte contre l'illettrisme chez les détenus (repérage et formation de base) Prise en compte des difficultés face aux savoirs de base chez les jeunes relevant de la PJJ
Ministère de la Défense	Mise en place des JAPD : repérage de l'illettrisme chez les jeunes et orientation des jeunes en difficulté
Ministère de la Culture	Actions de développement culturel et de développement de la lecture en direction des jeunes et des adultes
Collectivités territoriales et locales	Mise en place et financement d'actions en réponse à des besoins locaux (Conseil régional, Conseils généraux, communes...)
• Monde du travail	
Entreprises	Prise en compte récente de l'illettrisme : mise en place d'actions ponctuelles en direction des salariés repérés en difficulté face aux savoirs de base
OPCA et branches professionnelles	Accords nationaux et mise en œuvre de plans de lutte contre l'illettrisme pour aider les entreprises à mettre en place des actions
• Société civile	
Associations, syndicats, groupements...	Actions nationales ou locales en faveur de la lecture, du soutien scolaire, de la formation des adultes...

II.3. ORGANISATION DU DISPOSITIF RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

La création du GPLI en 1984 a entraîné la mise en place progressive des moyens visant l'organisation de la lutte contre l'illettrisme au niveau régional :

- création des « lieux ressources » pour la lutte contre l'illettrisme,
- création des programmes régionaux de lutte contre l'illettrisme,
- création du réseau des correspondants régionaux et départementaux du GPLI.

A. STRUCTURATION RÉGIONALE

L'ANLCI, qui remplace désormais le GPLI, s'appuie en région sur les chargés de mission régionaux nommés par le Préfet, et sur le réseau des Centres Ressources Illettrisme pour l'animation du réseau d'acteurs (cf. schéma des acteurs en région).

Mission régionale de la lutte contre l'illettrisme

La désignation de chargés de mission régionaux pour la lutte contre l'illettrisme fait suite à la circulaire du Premier ministre du 20 juin 2001 demandant aux Préfets de Région qu'une personne placée sous leur autorité soit chargée de promouvoir et coordonner la politique de lutte contre l'illettrisme.

Ces chargés de mission sont les relais territoriaux et opérationnels de l'ANLCI. Leur rôle est d'assurer la mise en œuvre au niveau régional, et pour l'ensemble des ministères, des priorités de l'Agence, en coordonnant l'intervention des différents acteurs sur le territoire (services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, entreprises, associations, centres ressources, organismes de formation...). Cette mission permet également d'alimenter les orientations nationales au regard des réalités régionales.

En région PACA, la mission régionale de la lutte contre l'illettrisme a été mise en place en 2003 dans le cadre d'un protocole pour le soutien et l'appui au dispositif régional de lutte contre l'illettrisme, qui lie les services déconcentrés de l'Etat et les établissements publics :

- Rectorats des Académies d'Aix-Marseille et de Nice
- Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
- Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
- Direction Régionale des Services Pénitentiaires
- Direction Régionale de l'Agence Nationale pour l'Emploi
- Direction Régionale de l'Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes
- Direction Régionale du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations.

Cette mission est assurée par une personne à temps complet et son fonctionnement est cofinancé par des services signataires du protocole et le Fonds Social Européen.

Un comité de pilotage régional assure le suivi de la mission et constitue l'instance décisionnelle pour la mise en œuvre de la politique régionale de lutte contre l'illettrisme.

La politique régionale de lutte contre l'illettrisme est définie dans un Plan d'action régional 2005-2007 pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base, en cours d'élaboration. Réalisé en concertation et validé par les membres du comité de pilotage de la mission régionale, il définira, au regard d'un état des lieux et en référence au cadre national défini par l'ANLCL, des orientations prioritaires sur 3 ans et des modalités de mise en œuvre faisant l'objet de programmations annuelles.

Ce plan d'action sera articulé avec le plan de cohésion sociale, ainsi qu'avec les orientations du Programme Régional d'Insertion des Personnes Immigrées, dans la mesure où, bien que concernant prioritairement les situations d'illettrisme, il n'exclut pas les situations liées à la maîtrise de la langue française.

Le Centre Ressources Illettrisme de la région PACA

Depuis sa création en 1990, le CRI-Région PACA constitue un espace régional d'animation et de documentation pour tout acteur de la lutte contre l'illettrisme : partenaires institutionnels, formateurs, animateurs, travailleurs sociaux, personnels de bibliothèques et professionnels du secteur économique.

Historique de la prise en compte de l'illettrisme en région et création du CRI-Région PACA

Les premiers centres ressources illettrisme (CRI) à vocation départementale ou régionale ont été créés à l'initiative des Préfectures de Département ou de Région en 1989-1990, suite à la mise en place en 1984 du GPLI, mission interministérielle.

La création de ces premiers centres, dont celui de la région PACA en 1990, a été étroitement liée à la mise en place en 1989 du Crédit formation individualisé (CFI). Composé de trois volets – mobilisation, préqualification, qualification –, l'objectif de ce dispositif était de répondre aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes sortis du système scolaire sans qualification, de très faible niveau pour les deux tiers.

Le réseau de lutte contre l'illettrisme s'est structuré autour du GPLI, avec un correspondant régional (le Directeur régional de la Formation professionnelle en région PACA) et/ou des correspondants départementaux (les animateurs départementaux FAS/Emploi formation de l'accord cadre en région PACA), un centre ressources illettrisme et des organismes de formation spécialisés dans ce domaine.

Les vingt « pôles illettrisme » de la région PACA créés en 1991 dans le cadre du CFI – et disparus notamment en raison de la difficulté à conjuguer cette initiative régionale avec la mise en place au plan national du programme PAQUE²² – ont donné naissance en 1993 aux Centres permanents de lutte contre l'illettrisme (CPLI), très vite rebaptisés Centres permanents linguistiques (CPL), afin de prendre en compte tous les publics ne maîtrisant pas les savoirs de base et/ou la langue française. Bien que les dispositifs soient en pleine mutation aujourd'hui et que l'appellation « CPL »²³ ne soit plus utilisée sur l'ensemble de la région, l'ANLCL garde cette définition élargie du public visé dans les CPL, et envisage que l'action des CRI puisse, selon les territoires, être étendue à l'ensemble des

22. Le programme de Préparation active à la qualification et à l'emploi (PAQUE) a démarré en 1992 et n'a pas été prolongé au-delà de 1994.

23. Il est intéressant de noter le changement de paradigme qui s'est opéré depuis 2000 avec la création de l'ANLCL, date à laquelle le principe de permanence (GPLI, CPL) est assimilé à une organisation figée, peu dynamique et disparaît.

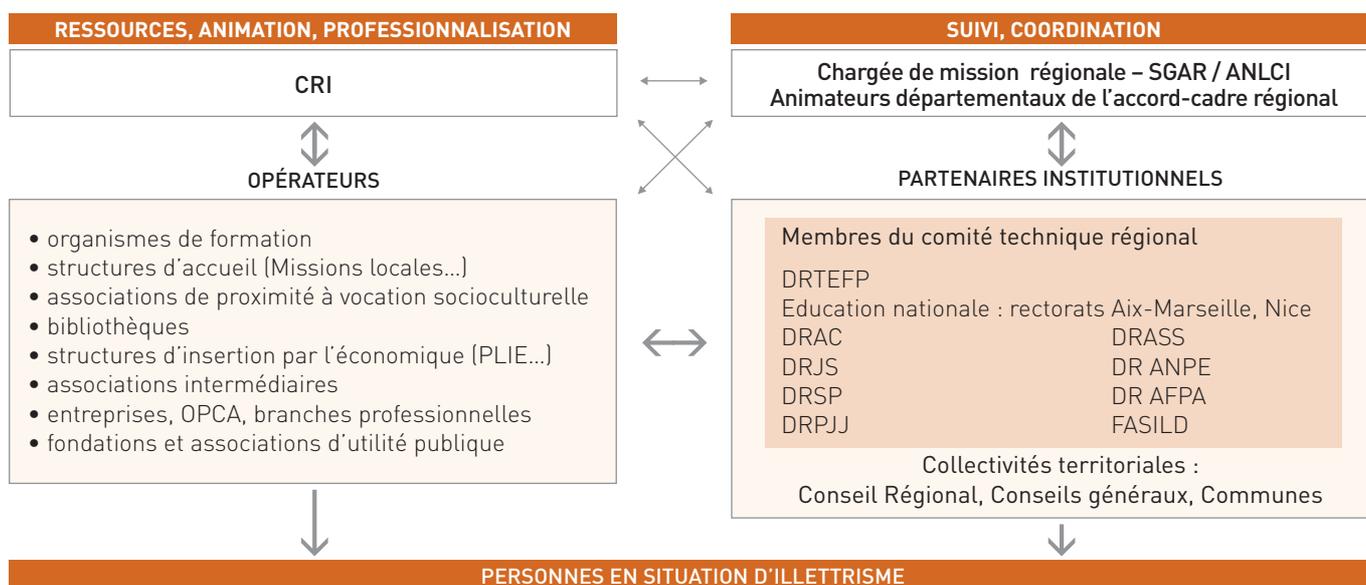
problématiques linguistiques. Le canevas des centres ressources actualisé en juin 2003 cadre les trois missions principales et minimales des CRI : l'information pour tout public, l'animation et l'appui technique aux professionnels (professionnalisation, mise en réseau, conseil), la capitalisation et la diffusion de ressources pédagogiques et documentaires.

Le CRI-Région PACA accomplit l'ensemble de ces missions depuis sa création, et diversifie depuis 1992 ses modes d'animation et d'appui, dont l'observation fait partie intégrante, ainsi que son partenariat institutionnel.

Le CRI-Région PACA, association loi de 1901, a pour mission d'assurer un appui pédagogique et technique au réseau régional des professionnels de la lutte contre l'illettrisme et réalise des animations autour des axes suivants :

- Information de tout public et documentation : outre l'accueil au sein de l'espace documentaire et la mise à disposition des ressources pédagogiques, le CRI est la plate-forme régionale du numéro Indigo « Illettrisme et solidarité » destiné à informer le public sur les actions linguistiques et/ou de base existantes, à partir d'un répertoire mis à jour en continu et accessible en ligne²⁴.
- Animation du réseau régional des professionnels de la lutte contre l'illettrisme, par le biais notamment de journées d'information pédagogique, de sensibilisation, d'aide à l'appropriation d'outils...
- Professionnalisation des acteurs : le CRI propose des animations reliant apports théoriques sur l'apprentissage des savoirs de base et échanges de pratiques, ainsi que des groupes de travail sur des thèmes d'actualités : l'usage des TIC en formation de base ou la validation des acquis de la formation et de l'expérience pour les personnes en situation d'illettrisme.
- Conseils, études : ces interventions concernent l'aide au montage de projets, l'expertise d'outils, le repérage des besoins en formation dans les entreprises, l'accompagnement des professionnels à la réalisation de projets, l'évaluation de dispositifs...
- Observation : la conception d'un dispositif régional d'observation, en tant qu'outil d'aide à la décision, permet d'améliorer la connaissance des publics et des actions.

→ ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN REGION



24. Site Internet du CRI : www.illettrisme.org

B. LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME DANS LES ORIENTATIONS RÉGIONALES

Nous avons vu que la lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale depuis son intégration dans la loi d'orientation en 1998. Au niveau régional, elle s'inscrit dans le **Contrat de plan Etat-Région 2000-2006** qui définit des objectifs à court et à moyen terme dans les domaines de l'emploi, de la sécurité, des transports, de la jeunesse...

Le chapitre II de ce contrat de plan est notamment consacré d'une part à la formation et à la qualification, et d'autre part au renforcement de la cohésion sociale. C'est dans ce second volet que figure l'insertion des publics en difficulté, et notamment des publics spécifiques (point 2-2-2-5), à savoir les personnes en situation d'illettrisme et les handicapés. La lutte contre l'illettrisme fait ici l'objet de trois priorités :

« La lutte contre l'illettrisme, facteur d'exclusion sociale, implique :

- une augmentation des capacités d'accueil dans les centres,*
- une amélioration des actions de formation destinées aux jeunes,*
- un renforcement du partenariat avec le Fonds d'Action Sociale. »*

La lutte contre l'illettrisme est également inscrite dans le **Plan Régional de Développement des Formations**, institué dans les régions par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002. Le PRDF a pour objectif de coordonner l'ensemble des dispositifs de formation initiale et continue afin d'améliorer l'entrée des jeunes dans la vie active, le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, la progression professionnelle des salariés et la promotion sociale à tous les âges de la vie. Un document contractuel, signé en 2002 par le Président du Conseil régional, le Préfet de région, les Recteurs d'académie et le Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt, définit les orientations du PRDF pour une durée de cinq ans.

La lutte contre l'illettrisme est inscrite dans le chapitre « Renforcer l'égalité des chances pour l'accès aux savoirs et à une première qualification » :

« L'exclusion sociale reste prégnante dans notre région comme en témoignent l'importance des phénomènes de rupture des jeunes avec la scolarité, d'illettrisme, des lacunes dans les connaissances générales ou l'absence totale de savoir-faire professionnels reconnus ; ces handicaps doivent être combattus par des réponses adaptées à chaque situation, à chaque individu. (...) Les signataires du PRDF conviennent de faire converger leurs diagnostics, plans d'action, outils opérationnels et moyens autour des priorités suivantes :

(...) stabiliser et sécuriser les parcours d'accès aux savoirs de base et d'insertion sociale et professionnelle des publics en voie d'exclusion par l'aménagement de passerelles entre les dispositifs lorsqu'elles s'avèrent nécessaires, des mesures de tutorat, d'aide à la rémunération, au logement ou toute autre aide nécessaire, et par le renforcement de la coordination au niveau territorial le plus fin, des services de l'Etat, de la Région, des Autorités académiques, des Conseils Généraux et autres collectivités locales, ainsi que des employeurs susceptibles d'accueillir ces publics en insertion. »

C. ACTION CONCERTÉE AU NIVEAU INFRA-RÉGIONAL

Le niveau régional où sont définies des orientations prioritaires doit s'articuler avec les échelons infra-régionaux pertinents pour la concrétisation d'actions, la mise en œuvre d'actions concertées, la connaissance des publics et des problématiques locales.

Au plan départemental, les animateurs de l'« **Accord cadre régional pour l'intégration des publics étrangers ou d'origine étrangère par l'emploi, la formation et la lutte contre les discriminations raciales sur le marché du travail** » constituent des personnes ressources pour la question des problématiques linguistiques.

En effet cet accord, qui lie jusqu'à la fin du Contrat de Plan 2000-2006 la DRTEFP, la DRASS, les deux Rectorats, la DRANPE, la DRAFFPA et le DRFASILD, se décline en trois axes : l'accompagnement et le maintien dans l'emploi, la formation linguistique et la lutte contre les discriminations raciales sur le marché du travail.

La question de la formation linguistique y est notamment déclinée à travers plusieurs volets. D'une part, il s'agit d'améliorer l'orientation des publics en difficulté linguistique. D'autre part, le volet formation comprend la prise en compte de la problématique linguistique dans les parcours de formation professionnelle, l'adaptation des actions de formation aux besoins des personnes rencontrant des difficultés linguistiques dans leur insertion professionnelle. Enfin, un volet est consacré à l'organisation concertée par l'articulation des programmes de formation dans les parcours d'insertion, de l'apprentissage des savoirs de base jusqu'à la qualification professionnelle. Dans certains départements comme les Bouches-du-Rhône, cette concertation passe par la mise en place de « pôles linguistiques territoriaux », zones infra-départementales (correspondant aux bassins d'emploi par exemple) de coordination des mesures et de mutualisation des moyens.

Cet accord à la fois restreint (quant au public : « étranger ou d'origine étrangère ») et élargi (quant à l'objet : « lutte contre les discriminations dans le champ de l'emploi, de la formation et de l'insertion ») par rapport au champ de la lutte contre l'illettrisme, constitue, compte tenu de la structuration partenariale existante, un point d'appui important. Notons que les animateurs départementaux de cet accord étaient pour la plupart les correspondants départementaux du GPLI, et avaient pour mission de mobiliser les acteurs locaux autour de la lutte contre l'illettrisme.

Les animateurs départementaux de l'accord cadre travaillent également en collaboration avec les coordonnateurs emploi-formation des DDTEFP pour l'élaboration de diagnostics partagés des besoins en formation concernant les publics de 16 à 26 ans, donnant lieu à des plans d'action locaux à des niveaux infra-départementaux. Les besoins relevant des apprentissages de base sont évidemment pris en compte dans ces diagnostics élaborés en concertation avec l'ANPE, l'Education nationale (les Missions générales d'insertion), les Missions locales et autres partenaires locaux.

L'échelon local dans la mise en œuvre de dispositifs comme les actions de lutte contre l'illettrisme permet, selon les animateurs départementaux, de prendre en compte les spécificités des publics et d'apporter une réponse cohérente aux problématiques locales. Par exemple, on peut citer la forte implication de certains organismes de la zone d'Arles dans la problématique des savoirs de base en raison d'un environnement où les faibles niveaux de qualification prédominent. Autre exemple, dans le département du Var, les difficultés de transport ont impliqué la création d'actions dans des communes peu peuplées mais isolées comme Le Luc.

RAPPEL DU PLAN

III.1. Parcours d'accès à l'emploi	64
A. Actions de repérage de l'illettrisme	64
B. Actions d'accompagnement	65
C. Actions de formation de base	78
III.2. Maintien et évolution dans l'emploi	95
A. Actions des OPCA : déclinaison d'accords nationaux en région	95
B. Initiatives régionales démultipliées au plan national	100
C. Mobilisation des entreprises	103
Synthèse	108

III. ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET PARCOURS VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE



La structuration régionale du dispositif de lutte contre l'illettrisme précédemment décrite se décline opérationnellement dans la mise en œuvre d'actions variées impliquant de nombreux acteurs. L'approche privilégiée dans cette étude suppose que l'on ne s'intéresse ici qu'aux actions qui interviennent au cours des parcours vers l'insertion professionnelle des personnes en difficulté face aux savoirs de base. Dans ce cadre, la lutte contre l'illettrisme s'inscrit dans le développement de la formation tout au long de la vie et constitue une première étape dans l'acquisition du niveau de qualification nécessaire pour accéder à l'emploi, se maintenir ou évoluer dans l'emploi.

Les actions en faveur de la lutte contre l'illettrisme en PACA ne comprennent pas uniquement les actions de formation, mais également l'accompagnement des personnes ou, en amont, le repérage. Nous distinguerons ici les actions qui interviennent dans les parcours d'insertion vers l'accès à l'emploi des actions en faveur des salariés qui s'inscrivent dans une logique de maintien et d'évolution dans l'emploi.

Cette distinction permettra de cerner les acteurs qui entrent en jeu dans la question des savoirs de base, qu'ils agissent dans le champ social, éducatif ou économique.

III.1. PARCOURS D'ACCÈS À L'EMPLOI

Les parcours d'accès à l'emploi comprennent différentes étapes, dont la formation constitue une étape primordiale, plus particulièrement pour les personnes ne maîtrisant pas les savoirs de base. Pour accéder à cette étape, les publics en difficulté peuvent bénéficier d'un accompagnement au sein de structures telles que les Missions locales ou les PLIE, ou par le biais de l'Education nationale et de l'ANPE, lorsque ces institutions développent des dispositifs spécifiques.

La phase de repérage, en amont de ces actions, constitue une étape incontournable de la prise en charge de publics fragilisés par une situation d'illettrisme ; elle se révèle pourtant être peu structurée.

A. ACTIONS DE REPÉRAGE, ACCUEIL, ORIENTATION

Actions spécifiques de repérage de l'illettrisme

Les actions de repérage systématique des personnes en situation d'illettrisme sont rares. L'évaluation des compétences en lecture des jeunes lors de la JAPD représente la première action de repérage exhaustive et pérenne auprès des jeunes. Le repérage des difficultés de lecture parmi les détenus constitue également une action régulière de repérage de l'illettrisme (même si des problèmes d'emploi du temps ne permettent pas, entre autres, de tester la totalité des détenus). Ce repérage a pour objectif de détecter les besoins en matière de formation de base ou d'alphabétisation au sein des centres d'enseignement présents dans les établissements pénitentiaires.

Repérage des difficultés face à la langue par les structures d'accueil et d'orientation

Mises à part les deux actions systématiques auprès des jeunes et des détenus, le repérage des difficultés face à la langue et aux savoirs de base ne fait pas l'objet d'actions ciblées et spécifiques. Cependant, un repérage se fait dans les structures qui tissent le territoire et qui interviennent dans l'accueil et l'orientation des personnes engagées dans des démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Il s'agit principalement des Missions locales pour les jeunes de 16 à 25 ans et des Agences locales pour l'Emploi (ALE) pour les demandeurs d'emploi.

- Les Missions locales ont pour mission d'accueillir les jeunes et de les aider à résoudre des problèmes qui peuvent concerner l'accès à l'emploi, les soins, la formation, l'information sur les métiers, l'aide à l'élaboration d'un projet professionnel, la sensibilisation à l'utilisation d'outils multimédia... Cet accueil se réalise sous la forme d'un entretien individualisé régulier entre le conseiller en insertion professionnelle et le jeune. Cet entretien permet de repérer les difficultés du jeune et de proposer des solutions adaptées.
- Les ALE accueillent également les demandeurs d'emploi lors d'un entretien régulier avec un conseiller. Cet entretien ne permet cependant pas de repérer de manière certaine les difficultés face aux savoirs de base dans la mesure où tout passe par l'oral, ce qui rend difficile une évaluation de la compréhension de l'écrit.

Un repérage a lieu à ces stades des parcours des personnes, sans qu'il ne fasse l'objet de procédures systématiques ni d'informations chiffrées. C'est la raison pour laquelle il est aujourd'hui si difficile d'avoir une vision globale de l'illettrisme sur un territoire donné.

Dans ce cadre, une action de sensibilisation des agents de l'ANPE sur la question de l'illettrisme est engagée au niveau national à l'initiative de l'ANPE et de l'ANLCI, et inscrite au plan d'action régional. Les agents recevront une formation intitulée « Repérage et incitation à la formation des demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme », à la suite de laquelle ils devront être capables de :

- repérer les indices révélateurs d'une insuffisante maîtrise des savoirs de base,
- aborder la problématique avec le demandeur d'emploi comme un frein à son retour à l'emploi,
- orienter le demandeur d'emploi vers un organisme relais.

B. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Les personnes en situation d'illettrisme peuvent, au cours de leur parcours vers l'insertion sociale et professionnelle, être prises en charge par des institutions et des structures qui les accompagnent et les orientent en fonction de leur situation et de leurs difficultés.

Suivi personnalisé par l'Education nationale des jeunes de plus de 16 ans en situation d'échec dans le système scolaire

Les établissements scolaires agissent dans le cadre de la **Mission générale d'insertion** pour repérer, accueillir et former les élèves exposés au risque de sortie sans qualification.

La MGI propose donc des formations spécifiques aux jeunes de plus de 16 ans, en voie de déscolarisation ou sortis depuis moins d'un an du système scolaire, sans possibilité immédiate de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

L'origine scolaire de ces jeunes varie suivant le type d'action dans lequel ils sont intégrés. A l'exception des formations d'adaptation à l'emploi (principalement les Formations Complémentaires d'Initiative Locale), destinées à des jeunes déjà titulaires d'un diplôme professionnel de niveau V ou IV, les actions d'insertion concernent en majorité des jeunes de 16 ans minimum, non diplômés et/ou issus du collège.

Leurs caractéristiques individuelles montrent que les garçons sont majoritaires parmi le public des MGI, et que les élèves issus d'un milieu social défavorisé y sont plus nombreux qu'en moyenne.

Les formations mises en place par la MGI en direction des publics les plus éloignés de la qualification sont les **actions dites de remotivation** qui ont pour objectif de renforcer les acquis des élèves et de les remotiver pour réussir une formation et une insertion ultérieures. Par conséquent, elles comportent généralement :

- une phase d'orientation approfondie,
- une remise à niveau des connaissances générales et des apprentissages fondamentaux pour la vie professionnelle,
- une période en milieu professionnel ou en lycée professionnel.

Au mois de mai 2004, la Mission générale d'insertion touche au total 2 471 élèves dans l'académie d'Aix-Marseille et 844 dans l'académie de Nice.

Les académies mettent en place ces catégories d'action sous des appellations diverses²⁵. Dans l'académie d'Aix-Marseille, il s'agit principalement des :

- Modules Projet Professionnel (MPP) destinés à aider les jeunes à construire un projet de formation professionnelle,
- Troisième à projet professionnel (3PJPRO) pour les élèves issus d'une 4ème générale qui souhaitent entrer au lycée professionnel, l'objectif étant notamment de leur faire acquérir les pré-requis nécessaires pour réussir cette formation,
- Formation intégrée (FI) pour les élèves qui ont besoin d'un accompagnement spécifique pour mener à bien une formation qualifiante fondée sur l'alternance.

Dans l'académie de Nice, il s'agit principalement des :

- Sessions d'Information et d'Orientation (SIO) destinées à aider les jeunes sans solution à s'inscrire dans un projet professionnel,
- Cycles d'Insertion Professionnelle par Alternance (CIPPA) dont l'objectif est de permettre à des élèves, par le biais de l'alternance et d'un enseignement adapté, d'avoir un projet professionnel réaliste et de rejoindre une formation en lycée professionnel, apprentissage ou autre.

Dans les deux académies de la région PACA, les **actions spécifiques** liées à la maîtrise de la langue s'adressent principalement à des publics non francophones, le plus souvent des nouveaux arrivants. Chaque académie propose deux types d'actions à destination des jeunes non francophones de plus de 16 ans mises en place par la MGI ou le CASNAV²⁶.

• Académie d'Aix-Marseille

- **Modules d'accueil et d'accompagnement des jeunes élèves nouvellement arrivés en France de plus de 16 ans**

L'objectif de ce module est d'améliorer, dans le cadre du bassin d'éducation et de formation, l'accueil des élèves nouvellement arrivés en France de 16-18 ans afin d'aider à une intégration plus rapide. Il a pour but de donner les premiers repères (sociaux, scolaires, professionnels) et d'identifier les premiers besoins des jeunes afin de passer le relais (établissements scolaires, Missions locales, CFA, associations...). Le réseau des acteurs pour la mise en œuvre de cette action est notamment constitué du CASNAV, des CIO, du FASILD, d'associations et d'entreprises.

- **Actions spécifiques** pour améliorer le dispositif d'accueil et d'intégration en direction des jeunes nouvellement arrivés en France intégrés dans une classe ordinaire et dont le nombre ne suffit pas à mettre en place un module, ou de ceux qui ont besoin, à la suite de l'accueil dans un module, d'un soutien ponctuel en français (problème de vocabulaire technique par exemple).

• Académie de Nice

- **Modules FLE pour les nouveaux arrivants de plus de 16 ans** (MGI, département des Alpes-Maritimes) dont les objectifs sont d'améliorer la maîtrise de la langue française, de travailler sur l'autonomie, les repères spatio-temporels et culturels, de permettre une poursuite d'études et une insertion sociale et professionnelle. En début d'année 2004, environ 30 élèves ont été repérés sur

25. Cf. sites des deux académies de la région : www.ac-aix-marseille.fr et www.ac-nice.fr

26. Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage.

l'ensemble du département comme nécessitant ce type de suivi.

- **Classes expérimentales pour les jeunes non francophones de plus de 16 ans**, mises en place depuis 1996 à l'initiative du CASNAV et du FASILD au vu du nombre croissant de jeunes néo-arrivants sans solution. Trois classes expérimentales fonctionnent actuellement dans le Var dans les bassins de Toulon et Fréjus. Elles ont pour objectifs de permettre une passerelle avec les cursus de formation initiale, préparer les jeunes et leurs familles à intégrer les parcours de formation en alternance, accueillir les jeunes qui ne peuvent pas l'être par les Missions locales faute de délivrance d'un titre de séjour avant l'âge de 18 ans. L'action menée à Toulon, portée par le Centre Social et Culturel de Sainte-Musse, concerne plus particulièrement les jeunes de 15 à 18 ans non francophones et non scolarisés antérieurement, et permet par l'apprentissage des pré-requis de les préparer au Certificat de Formation Générale, ainsi que d'assurer un accompagnement social, familial et professionnel auprès de chaque élève. 61 élèves sont passés par ce dispositif en 3 ans.

Depuis la création de ces dispositifs, près de 80 % des jeunes ont trouvé une solution de formation ou d'emploi, dont plus de la moitié en lycée professionnel ou études générales. Le financement de ces actions est encore pris en charge par les contrats de ville de Toulon et Fréjus, mais la recherche de pérennisation de ces dispositifs et la fin du contrat de ville en 2006 conduisent à rechercher des financements de droit commun, notamment par l'Education nationale, la MGI, le Conseil régional (formation professionnelle) et le FASILD.

Accompagnement éducatif des jeunes relevant de la PJJ

La fonction traditionnelle de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), qui est l'une des directions déconcentrées du Ministère de la Justice, est la prise en charge et l'accompagnement éducatif sur décision judiciaire des mineurs et jeunes majeurs (jusqu'à 21 ans). Des établissements du secteur public et des établissements du secteur associatif, habilités et contrôlés par le secteur public de la PJJ, constituent le maillage régional pour assurer cette mission.

La prise en charge des jeunes dans le secteur public de la PJJ se fait dans des structures diversifiées :

- **les foyers et les centres d'action éducative** où les jeunes délinquants ou en danger sont pris en charge en hébergement : il s'agit de leur permettre de reprendre contact avec la vie sociale par des activités diverses (activités sportives, préparation de chantier humanitaire, découverte de la nature...) et d'élaborer un projet de resocialisation.
- **les centres d'action éducative en milieu ouvert** : ces centres sont chargés, d'une part d'une fonction d'investigation en vue d'apporter une aide à la décision du magistrat, et d'autre part de la prise en charge éducative des mineurs maintenus dans leur famille.
- **les centres de jour** : rattachés soit aux foyers soit aux centres d'action éducative en milieu ouvert, ces structures proposent aux jeunes qui leur sont confiés des activités d'insertion et de formation professionnelle selon des modalités diverses, allant de la lutte contre l'illettrisme à l'acquisition d'une formation qualifiante. Des professeurs techniques de l'enseignement professionnel concourent à cette formation, en lien avec les personnels éducatifs.

Par ailleurs, les associations habilitées par la PJJ prennent en charge en PACA environ 3/4 des heures dispensées auprès des jeunes, en hébergement ou en milieu ouvert.

Le développement des compétences de base s'inscrit dans le droit à l'éducation pour tout jeune confié, donc dans les missions de la PJJ.

D'après les outils de suivi dont dispose la DRPJJ pour l'ensemble des actions menées sur le territoire régional, **environ 10 % des jeunes pris en charge se trouvent en situation d'illettrisme**, en dehors des jeunes pour qui le français est une langue étrangère (mais ces derniers représentent de faibles effectifs dans la mesure où les jeunes d'origine étrangère récemment arrivés en France sont difficilement repérés).

En réponse à ce constat, un certain volume d'heures de formation est consacré à la lutte contre l'illettrisme, soit environ 10 % des effectifs horaires. Sur l'année 2004, cela représente environ 15 000 heures sur les 150 080 dispensées au total en PACA (à noter que globalement, le nombre d'heures est en augmentation depuis 2002).

Au-delà des actions consacrées spécifiquement à la lutte contre l'illettrisme, il existe aussi des modules d'« amélioration des savoirs de base » qui concernent plus de la moitié des effectifs : 287 jeunes sur 480 dans le secteur conventionné.

Dans le cadre d'un partenariat avec les rectorats du Ministère de l'Education nationale, les éducateurs et formateurs de la PJJ participent également aux classes relais mises en place dans les deux académies de la région. Ces classes s'adressent à des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire. Il s'agit d'élèves en fort échec scolaire, au bord de la déscolarisation et de la sortie sans qualification. Les mesures de justice ne levant pas l'obligation scolaire pour les jeunes de moins de 16 ans, ces derniers peuvent relever de ce dispositif. Ces classes relais sont notamment basées sur l'élaboration d'un projet pédagogique contractualisé avec l'élève et sa famille dont l'axe essentiel doit être l'acquisition des savoirs de base. En 2005, la PJJ consacrera 12 ETP²⁷ au fonctionnement de 10 classes relais dans la région.

Accompagnement et orientation des jeunes sortis du système scolaire par les Missions locales

Les Missions locales ont été instituées par l'Ordonnance du 28 mars 1982 pour aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle. Différents textes de référence ont ensuite explicité les buts et les fonctions fixés aux Missions locales, avec une constante : l'insertion des jeunes en difficulté demeure un problème important qui justifie une mobilisation des acteurs politiques, sociaux et économiques.

En matière de lutte contre l'illettrisme, l'action des Missions locales se situe dans l'orientation des jeunes vers des actions de formation telles que les formations linguistiques de base (FLB) du Conseil régional ou vers des ateliers spécifiques (ateliers d'écriture à la Mission locale de la Ciotat par exemple).

La Mission locale de Marseille réalise pour le département des Bouches-du-Rhône un suivi annuel des jeunes détectés en difficulté de lecture lors des JAPD trois mois après la transmission de leurs coordonnées à une Mission locale.

27. Equivalent Temps Plein.

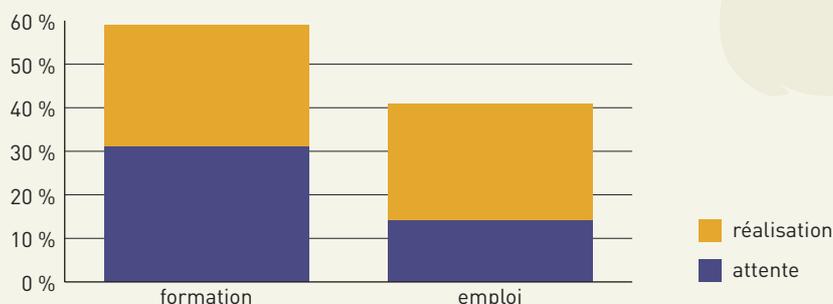
ZOOM → EXEMPLE DE SUIVI DES JEUNES DANS LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Durant l'année 2003, 442 jeunes détectés en difficulté de lecture lors des JAPD dans le département des Bouches-du-Rhône ont été orientés avec leur accord vers les PAIO et Missions locales du département.

Parmi ces jeunes convoqués, **56 %** sont connus des PAIO et Missions locales des Bouches-du-Rhône et **49 %** n'ont pas répondu à la convocation.

Lorsqu'ils ont répondu à la convocation, tous ont eu une proposition ou réalisé un projet, trois mois après leur premier entretien. Pour 59 % d'entre eux, ces orientations concernent une formation, et un emploi pour 41 % d'entre eux.

→ PROPOSITION OU INTÉGRATION D'UNE FORMATION OU D'UN EMPLOI POUR LES JEUNES REÇUS EN ENTRETIEN

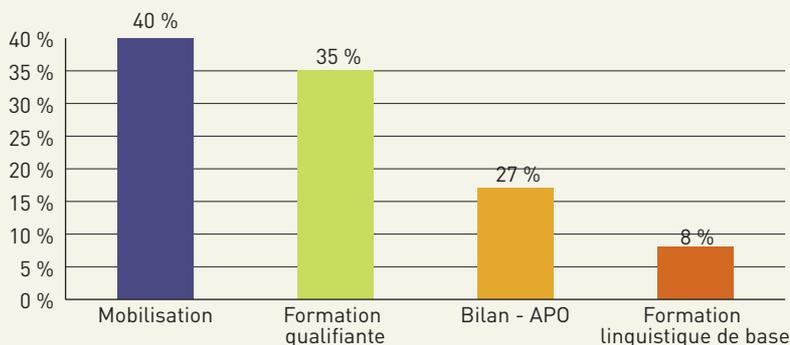


Source : Mission locale de Marseille – Coordination départementale JAPD - 2003

Parmi les situations d'attente et d'entrée en **formation**, les actions de mobilisation (actions de remise à niveau et de dynamisation pour l'élaboration d'un projet professionnel) concernent 40 % des jeunes.

8 % d'entre eux sont directement orientés vers une formation linguistique de base.

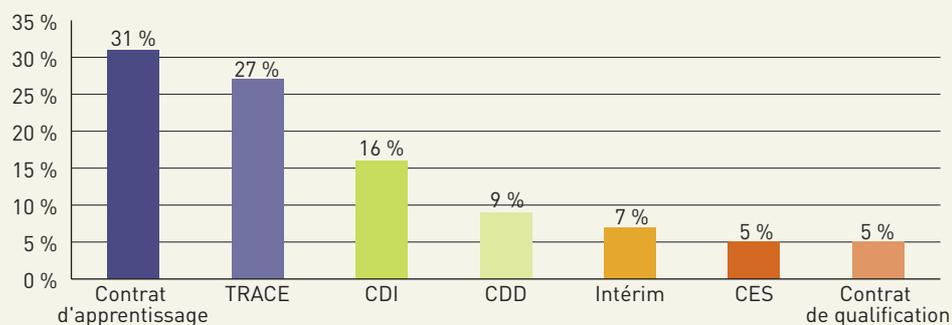
→ NATURE DES FORMATIONS PROPOSÉES ET INTÉGRÉES



Source : Mission locale de Marseille – Coordination départementale JAPD - 2003

Parmi les situations d'**emploi**, les contrats d'apprentissage sont les plus fréquents et concernent près d'un jeune sur trois.

→ TYPE D'EMPLOI PROPOSÉ ET INTÉGRÉ



Source : Mission locale de Marseille – Coordination départementale JAPD - 2003

Programme TRACE : institué par la loi du 28 juillet 1998, il s'agit d'un dispositif qui permet, par un suivi renforcé, de faciliter l'accès à l'emploi pour les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle.

Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi : les prestations de l'ANPE, dont les ateliers d'intermédiation

Il existe plusieurs prestations proposées par les services de l'ANPE, centrées sur l'accompagnement à l'emploi, ou l'accompagnement au projet et à l'emploi. Elles s'inscrivent dans la nouvelle offre de service de l'ANPE mise en place en 1998, dans laquelle l'appui individualisé et l'accompagnement sont privilégiés et constituent les leviers essentiels de la mission de l'ANPE d'accompagnement vers l'emploi et de lutte contre l'exclusion et le chômage de longue durée.

Il s'agit de modules de redynamisation par la recherche d'emploi pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement dans la définition d'un projet professionnel.

Une action spécifique de mise en œuvre de « prestations d'intermédiation » existe dans le cadre de l'accord cadre régional²⁸, en direction des publics en grande difficulté d'insertion (liée à des obstacles linguistiques et culturels).

Ces actions sont développées par des prestataires en convention avec des agences locales pour l'emploi de l'ANPE ; il s'agit des :

- « ateliers de médiation »
- prestations d'accompagnement à l'emploi et au projet.

La problématique linguistique concerne principalement les populations immigrées dans le cadre de ces prestations. Les difficultés rencontrées par ces publics résultent d'une double réalité : la non-maîtrise des savoirs de base dans la langue d'origine et la non-gestion de l'écart entre la culture scolaire (française) et les cultures d'origine de ces publics.

En région PACA, les ateliers de médiation ont d'abord fait l'objet d'une expérimentation entre 1999 et 2002 sur 13 sites de trois départements de la région (les Alpes-Maritimes, le Var et le Vaucluse). Ces prestations constituent désormais des annexes régionales spécifiques aux différentes prestations d'accompagnement des publics dans l'ensemble des Agences Locales pour l'Emploi (ALE).

28. En région PACA à partir de 1999, les partenaires de l'accord cadre FAS/DRTEFP/ANPE ont mis en place un certain nombre d'actions (en lien étroit avec la loi de lutte contre les exclusions, pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations) visant à améliorer l'accueil et à renforcer le service proposé aux personnes, issues de l'immigration par exemple, rencontrant des obstacles à leur insertion professionnelle du fait de difficultés de communication orale et écrite et d'intégration culturelle.

Un travail d'enquête pour l'évaluation qualitative de ces prestations est en cours de réalisation. Il est question que cette évaluation prenne en compte des données relatives aux savoirs de base au niveau du repérage des publics, des besoins émergents et des réponses apportées.

Accompagnement individualisé des chômeurs en grande difficulté par les PLIE

Les PLIE ont pour objectif l'accueil et l'accompagnement personnalisé de longue durée des demandeurs d'emploi de niveau de qualification inférieur ou au maximum égal au niveau V et en grande difficulté d'insertion, afin de les aider à trouver un emploi durable. En proposant un accompagnement aux personnes exclues du marché du travail, les PLIE complètent et renforcent les politiques nationales en faveur de l'emploi. Ils ne se substituent pas aux autres outils d'insertion économique (entreprises d'insertion, associations intermédiaires, chantiers d'insertion, organismes de formation...) mais ont vocation à développer l'existant et à impulser la mise en place de nouveaux outils d'insertion.

L'accès dans le PLIE se fait selon un système d'entrées et sorties permanentes. Le repérage du public et l'orientation vers le PLIE sont principalement réalisés par les prescripteurs suivants : ANPE, centres communaux d'action sociale, circonscriptions, Missions locales.

Les personnes sont ensuite suivies par des accompagnateurs à l'emploi, salariés de différents organismes du secteur de l'insertion. Ils définissent avec chaque personne suivie un parcours à étapes, en mobilisant selon les besoins différentes structures ou mesures, et assurent un suivi post-action. Le PLIE contractualise donc avec des opérateurs appropriés proposant des étapes d'insertion spécifiques (organismes de formation, structures d'insertion par l'économique...). Les différentes étapes possibles recouvrent : redynamisation, orientation, évaluation, formation, acquisition d'expérience professionnelle, prospection d'emploi stable.

La durée de l'accompagnement est variable. Il peut aller de six mois à cinq ans suivant les difficultés rencontrées par les personnes. Les parcours sont évidemment plus longs pour les personnes qui ne maîtrisent pas les compétences de base. Les critères de sortie du PLIE sont les suivants : avoir un emploi stable (d'une durée supérieure à six mois), supérieur à un mi-temps, en dehors des chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, contrats aidés...

Les caractéristiques des **publics ciblés par les PLIE** (très bas niveau ou absence de qualification, situations d'exclusion sociale et professionnelle) les amènent à rencontrer régulièrement la problématique de l'illettrisme et de la non-maîtrise des savoirs de base. Les PLIE concernent les personnes éloignées de l'emploi mais volontaires pour s'impliquer et être accompagnées afin d'accéder à l'emploi. Leur profil correspond en priorité aux demandeurs d'emploi longue durée, aux bénéficiaires du RMI, aux personnes sans activité et confrontées au risque d'exclusion professionnelle durable. Parmi ces publics, notons que les femmes apparaissent souvent comme majoritaires (66 % des entrées dans le PLIE de Nice par exemple).

La part des personnes concernées par des situations d'illettrisme varie suivant les territoires et les orientations du PLIE. En effet, pour certains PLIE, posséder des compétences de base est un critère d'éligibilité pour un parcours vers l'emploi. De manière générale, les situations d'analphabétisme constituent un frein trop important à l'accès à l'emploi et ne permettent pas d'engager un parcours.

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ont été expérimentés en 1990 puis reconnus par la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion. Ils se sont alors imposés comme les nouveaux instruments mis à disposition des collectivités locales dans le cadre de leur politique d'insertion et sont devenus de vraies passerelles entre le monde de l'entreprise et les publics visés. Actuellement, plus de 150 PLIE sont recensés en France, dont 13 en région PACA.

Sur l'ensemble des publics accueillis au sein du PLIE de Nice, la majorité concerne les bénéficiaires du RMI (47 %) et les demandeurs d'emploi longue durée (37 %). Les jeunes de moins de 26 ans représentent 19 % des effectifs.

Le PLIE de Gap, créé en août 2002, recense actuellement 20 % de bénéficiaires non qualifiés (niveau VI) ou scolarisés à l'étranger.

Elles doivent donc être traitées en amont. Cependant, **entre 20 et 30 % des personnes accompagnées par les PLIE ont des difficultés face aux savoirs de base.**

Face à des problèmes liés à la maîtrise de la langue, certains PLIE développent des actions à caractère collectif, ou plus souvent proposent des réponses individualisées.

Dans la plupart des cas, les personnes en situation d'illettrisme sont orientées vers des actions existantes comme les actions des Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP), ou d'autres actions de droit commun comme les actions linguistiques à contenus professionnels (ALCP). Le PLIE d'Avignon conventionne notamment l'APP pour permettre à ses bénéficiaires d'accéder aux prestations avec un renforcement du suivi par les formateurs.

Certains PLIE comme celui de Marseille co-financent des actions de formation vers lesquelles ils orientent les publics en difficulté. En 2004, le PLIE de Marseille a co-financé deux actions intitulées Français Grande Vitesse et REGAL²⁹, dont 150 personnes ont bénéficié sur un an.

Enfin, lorsque des besoins émergent, d'autres PLIE mettent en place des actions spécifiques à caractère collectif pour leurs bénéficiaires. Ces actions sont généralement ponctuelles, soit parce qu'elles répondent à un besoin précis, soit parce qu'elles sont ensuite intégrées au dispositif de droit commun. Ces dernières années, plusieurs PLIE de la région ont réalisé diverses expériences, dont on peut citer comme exemple :

- **le PLIE de Nice** met en place depuis septembre 2004 une action de formation linguistique dans le cadre du programme IRILL. Cette action, VOCAPRO, a pour objectif de développer la maîtrise des apprentissages fondamentaux dans les domaines du langage tels que la lecture, l'écriture, le calcul pour accompagner les bénéficiaires dans une démarche d'insertion durable et favoriser l'adaptation ou la progression professionnelle. Elle s'adresse à des personnes qui n'ont pas accès à des formations linguistiques dans le cadre du droit commun, ou pour lesquelles ces formations ne constituent pas une réponse satisfaisante, telles que :

- le public diplômé d'un baccalauréat ou équivalent (ou plus) dans son pays d'origine,
- le public réfractaire aux formations linguistiques trop scolaires,
- le public illettré ayant passé au moins cinq ans dans le système scolaire français.

Prise en charge par le GRETA de Nice, la formation comporte deux volets : un volet linguistique et un volet professionnel (présentation de métiers, des tâches, gestes et outils utilisés, acquisition des pré-requis indispensables à l'entrée en formation ou à l'accès au poste visé). Elle devra concerner 50 personnes de septembre 2004 à juin 2005.

- **le PLIE de Marseille** a mis en place en 2000 une action de formation à destination des publics en situation d'illettrisme, « Savoirs Lire professionnels », axée sur un apprentissage de vocabulaires techniques et savoirs de base directement liés à des situations professionnelles. La création de cet atelier résulte du constat d'une inadéquation des méthodes d'apprentissage de type scolaire aux publics adultes en situation d'illettrisme, qui se trouvent souvent dans un rapport complexe avec l'institution scolaire. L'objectif de cette action était d'inscrire l'apprentissage de la langue dans une logique d'insertion professionnelle, en lien direct avec la réalité de l'entreprise. Cette action n'est

29. Réappropriation des enjeux géographiques par l'apprentissage linguistique.

plus prise en charge aujourd'hui par le PLIE mais a été intégrée au dispositif de droit commun, sous la forme d'actions linguistiques à contenu professionnel dans les secteurs de la propreté, du BTP et de l'aide à domicile.

Ces secteurs dont les emplois sont très peu, voire non qualifiés, présentent des possibilités d'insertion professionnelle pour un public en difficulté face aux savoirs de base. Les accompagnateurs du PLIE constatent cependant que le niveau d'exigence des entreprises augmente, même sur des métiers qui ne requièrent pas de qualification particulière où il est désormais demandé aux salariés de savoir lire un rapport ou des consignes : « *Dans le BTP, le recrutement se fait au moins au niveau V de formation, c'est-à-dire pour des personnes qui possèdent un diplôme professionnel de type CAP/BEP. Les sociétés de nettoyage demandent également que les salariés puissent lire et comprendre les normes en vigueur. Dans ce contexte, le rapprochement des demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme avec les entreprises devient de plus en plus difficile* ».

• **le PLIE d'Arles** avait monté en 2003 une action spécifique de lutte contre l'illettrisme en partenariat avec l'APP. Cette action n'a accueilli que 5 personnes sur les 10 prévues initialement. L'APP a alors émis l'hypothèse que conjuguer une étape professionnelle à l'apprentissage des savoirs de base demandait trop d'effort et a proposé de dissocier ces deux étapes : aux 150 heures d'atelier « droit commun » de l'APP s'ajoute un quota d'heures pris en charge par le PLIE si nécessaire. En 2004, deux ateliers innovants pour motiver les personnes ont été proposés à des petits groupes sur une demi-journée par semaine, avec une passerelle vers les ateliers habituels.

De manière générale, ces actions sont créées dans le souci de compléter le dispositif de droit commun pour des personnes qui ne présentent pas les critères requis. Elles peuvent être également un moyen de pallier le manque de places dans les dispositifs existants.

Cependant, il arrive que des actions initiées par un PLIE, lorsqu'elles ne perdurent pas sous d'autres formes comme cela a été le cas pour le PLIE de Marseille, soient arrêtées rapidement faute de candidats. La résistance à l'apprentissage et l'absence de motivation du public peuvent être dues à différents facteurs, dont notamment l'absence de rémunération de certaines actions, le fait que les résultats de la formation ne soient perceptibles qu'à long terme, le manque d'attractivité des actions de formation de base. La difficulté des accompagnateurs à aborder la question de l'illettrisme et l'offre qu'ils considèrent inadaptée et incohérente constituent également des freins à l'accès aux parcours en formation de base.

Accompagnement des bénéficiaires du RMI et des personnes en difficulté d'insertion par les CLI des Conseils généraux

L'adoption des lois de décentralisation de 1982 et 1983 a fait du Conseil général une institution décisionnaire et exécutive, indépendante par rapport à l'Etat, son ancienne autorité de tutelle. Ses compétences s'exercent dans des secteurs aussi divers que l'action sociale, les transports, l'enseignement, l'économie, l'environnement, les routes, la culture...

Dans le cadre de leur volet « insertion », les Conseils généraux ont notamment en charge le dispositif RMI pour les personnes sans revenus (ou avec un revenu inférieur au seuil du RMI).

Le RMI permet l'ouverture de deux droits :

- un droit au versement d'une allocation soit par la Caisse d'Allocations Familiales soit par la Mutualité Sociale Agricole,
- un droit à l'insertion : en signant un contrat d'insertion, l'allocataire du RMI s'engage à participer à une action d'insertion personnalisée suivant ses projets. L'aide apportée est adaptée aux situations et aux projets des personnes : insertion dans la vie sociale, insertion par la santé, insertion professionnelle, insertion par le logement...

Cet accompagnement des RMIstes vers l'insertion se fait par l'intermédiaire des Commissions Locales d'Insertion (CLI) et en collaboration avec des partenaires institutionnels et associatifs. Les Conseils généraux travaillent notamment avec les PLIE pour les personnes en situation d'exclusion durable du marché du travail qui nécessitent un accompagnement individuel. L'orientation vers le PLIE se fait dans le cadre du contrat d'insertion sur décision de la CLI.

C'est dans le cadre de ces dispositifs d'insertion mis en place par les Conseils généraux que la lutte contre l'illettrisme figure parfois comme une priorité pour améliorer l'insertion sociale ou professionnelle des bénéficiaires du RMI.

Le Conseil général des Bouches-du-Rhône intègre notamment la lutte contre l'illettrisme dans son Programme départemental d'insertion 2003-2005 dans le volet « Insertion dans la vie sociale », au titre de l'« accès aux droits et à l'autonomie personnelle ».

Cependant, le plus souvent, la lutte contre l'illettrisme n'est pas une entrée privilégiée par les Conseils généraux et il n'existe pas de dispositif spécifique de prise en charge des bénéficiaires du RMI en situation d'illettrisme, même si ceux-ci font partie des publics prioritaires dans les actions de formation. Ce déficit passe notamment par une absence de repérage des difficultés face à la langue dans le cadre du dispositif d'insertion du RMI. Il n'existe d'ailleurs aujourd'hui aucun indicateur de suivi des situations d'illettrisme parmi ce public.

Accompagnement social des publics en grande précarité par les DDASS

La Direction Régionale et les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales sont les services déconcentrés du Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Famille.

Les missions de la DRASS s'articulent autour de trois pôles essentiels :

- la santé,
- **la cohésion sociale et le développement social par l'animation des différents dispositifs d'insertion, d'intégration et de lutte contre l'exclusion,**

- la protection sociale par le contrôle des organismes de sécurité sociale et l'évaluation des résultats des contrats d'objectifs et de gestion négociés au niveau national.

Dans le cadre de sa mission pour l'insertion, l'intégration et la lutte contre les exclusions, la DRASS PACA participe au dispositif régional de lutte contre l'illettrisme et son action s'inscrit dans le plan d'action régional pluriannuel.

L'accès à la maîtrise des compétences de base pour les publics en grande précarité accueillis dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) constitue une perspective d'action prioritaire. Il s'agit de faciliter leur accès à l'insertion sociale, la formation professionnelle et l'emploi. Plusieurs priorités sont définies dans ce cadre, dont le repérage des publics et la sensibilisation des professionnels de l'accueil et de l'hébergement à la question de l'illettrisme.

Le champ d'action de la DRASS (et des DDASS) implique qu'elle se positionne dans le cadre du dispositif de lutte contre l'illettrisme au niveau de l'accompagnement social des personnes en situation de grande précarité. La DRASS se trouve dans cette fonction confrontée au problème de l'objectivation et de la mesure des besoins, rendues difficiles, selon ses représentants, par le contexte actuel où tous les partenaires ne placent pas la lutte contre l'illettrisme comme une priorité.

Sur le terrain, les actions des DDASS en faveur de la lutte contre l'illettrisme consistent principalement dans le co-financement d'actions ponctuelles comme c'est le cas dans les Alpes-Maritimes où la DDASS a participé au financement d'actions d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme. Ces actions étant menées le plus souvent en partenariat avec le FASILD, la DRASS exprime son inquiétude quant à la limitation du champ d'intervention du FASILD.

Par ailleurs, la DDASS des Hautes-Alpes a financé deux études sur le champ de l'illettrisme :

- en 2001, une étude a été confiée à l'ADECOHD³⁰ sur les difficultés que rencontrent les organismes mettant en place des actions de lutte contre l'illettrisme. Ce diagnostic a donné lieu en 2003 à une action intitulée « accompagnement périphérique des personnes en formations linguistiques », qui consiste à organiser et animer des sessions de sensibilisation au repérage et à remédier aux situations d'illettrisme. Cette action est destinée aux professionnels de l'accueil et de l'accompagnement socioprofessionnel.
- en 2004, une « étude diagnostic sur les besoins des gens du voyage » a été réalisée par l'APIC [organisme de formation] avec un financement de la DDASS (cf. encadré). Cette étude rend notamment compte des besoins en matière d'instruction et de formation de base chez les jeunes filles en particulier. Elle fait également le constat que ces difficultés constituent le premier facteur leur interdisant tout accès à une formation professionnelle reconnue.

30. Association pour le développement économique de la Haute-Durance.

ACTION → EXTRAITS DE L'ÉTUDE :

« DIAGNOSTIC SUR LES BESOINS DES GENS DU VOYAGE », DDASS – APIC (05)

« Pour les filles, l'instruction scolaire s'arrête en fin d'études primaires ou tout au plus en fin de cinquième, si bien sûr elles ont l'occasion d'être scolarisées. (...) On relève dès lors des carences importantes en termes d'information sur la gestion du quotidien (nourriture, hygiène, contraception), de connaissances générales et plus particulièrement en matière d'alphabétisation pour les femmes de plus de quarante ans, d'illettrisme pour les hommes et les jeunes. »

« L'illettrisme, voire l'analphabétisme, largement répandu, est le premier facteur qui réduit sinon interdit tout accès à une formation professionnelle reconnue. Si les formes traditionnelles d'apprentissage des savoir-faire internes au groupe s'avèrent particulièrement efficaces, elles ne peuvent suffire aujourd'hui dans le contexte qui nous occupe. Cette absence de formation de base maintient majoritairement la communauté hors des divers systèmes d'apprentissage et d'accès aux filières vers l'emploi. Cela a pour conséquence d'entretenir un sentiment de dévalorisation et d'exclusion qui induit de réelles difficultés d'insertion.

Notre constat cependant fait également état d'une prise de conscience des effets néfastes d'une telle situation et du souhait clairement formulé des mères de famille d'assurer à leurs enfants le bagage minimum d'accès aux savoirs. »

« Pour les adultes ont émergé des besoins en lettrisme, plus particulièrement de remise à niveau pour les jeunes adultes, mais aussi d'alphabétisation pour les plus anciens. Evoquées également, mais sur un mode mineur et en cours de dévoilement, des formations spécifiques pour les femmes qui intègreraient un accompagnement global (hygiène, santé, acculturation, pratiques de détermination, connaissance de l'environnement administratif et économique...). »

→ A RETENIR

Actions d'accompagnement des publics en difficulté d'insertion, en lien avec la non-maîtrise des savoirs de base

Institutions, structures	Public visé	Type d'action	Objectifs
Education nationale : Mission Générale d'Insertion	Jeunes de plus de 16 ans en échec dans le système scolaire	Actions de remotivation, actions spécifiques pour les jeunes nouveaux arrivants	Remotiver les jeunes en décrochage scolaire, renforcer leurs acquis de base pour une insertion dans une formation qualifiante ou un emploi.
PJJ	Jeunes jusqu'à 21 ans relevant de la PJJ	Accueil des jeunes dans les structures de la PJJ Formation, dont formation de base et lutte contre l'illettrisme Participation aux classes relais	Prise en charge et accompagnement des jeunes placés sous tutelle
Missions locales	Jeunes de 16 à 25 ans	Repérage des jeunes en difficulté, notamment linguistique Orientation vers des actions de formation, ateliers... Suivi, aide à la recherche d'emploi et développement du partenariat local	Insertion sociale et professionnelle des jeunes
ANPE	Demandeurs d'emploi ayant besoin d'un accompagnement dans la définition d'un projet professionnel	Accompagnement dans des prestations d'intermédiation	Elaboration d'un projet professionnel et retour à l'emploi
PLIE	Demandeurs d'emploi en grande difficulté d'insertion	Accompagnement dans des parcours vers l'emploi Orientation vers formation, actions d'insertion Financement d'actions spécifiques Suivi des demandeurs d'emploi	Insertion professionnelle dans un emploi stable
Conseils généraux	Bénéficiaires du RMI	Accompagnement des RMIstes dans le cadre du dispositif d'insertion	Insertion sociale et professionnelle
DRASS / DDASS	Publics en grande précarité	Co-financement d'actions de lutte contre l'illettrisme Financement d'études Sensibilisation des professionnels de l'accueil et de l'hébergement	Insertion, intégration, lutte contre l'exclusion des personnes en grande précarité

C. ACTIONS DE FORMATION DE BASE

DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

Formation de base pour les jeunes : dispositif FLB

Le Conseil régional est désormais responsable de l'ensemble de la formation continue des jeunes de 16 à 25 ans et de la mise en adéquation de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle des jeunes. A cet effet, le Plan régional de formation professionnelle continue doit permettre aux jeunes d'engager dès leur scolarité, et tout au long de leur vie, des parcours de formation qui ouvrent l'accès aux savoirs de base, à la culture et à la citoyenneté, mais aussi à l'emploi et donc à la qualification professionnelle.

Le Plan Régional de Formation (PRF) comporte deux types de dispositifs de formation :

- les formations préparatoires à l'emploi et à la qualification : Dynamique de Choix Professionnel (DCP), Dynamique de Formation et d'Insertion (DFI), et **Formations Linguistiques de Base (FLB)**,
- les formations qualifiantes de niveau I à V et les formations professionnalisantes.

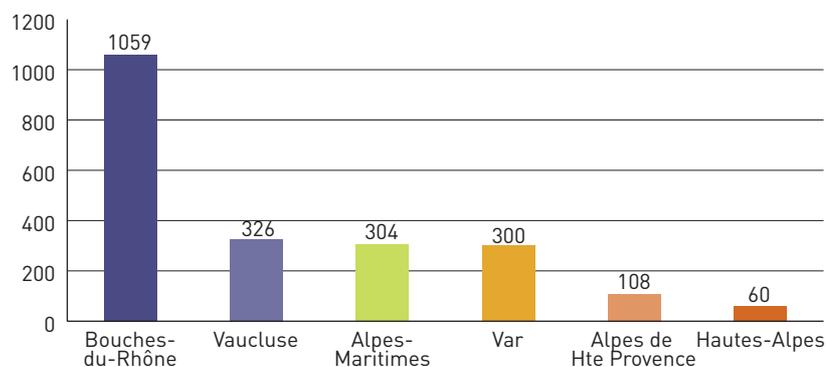
Les objectifs d'apprentissage ou de réapprentissage des savoirs linguistiques et/ou de base ne sont clairement affichés que dans les formations linguistiques de base. Cependant, le développement des connaissances générales figure parmi les objectifs des actions DFI, d'où des orientations vers l'une ou l'autre de ces actions (même si les actions DFI sont souvent considérées comme d'un niveau supérieur aux FLB en matière d'objectifs et de contenus).

Les « Formations Linguistiques de Base » se répartissent sur l'ensemble du territoire régional et s'articulent chaque fois que possible avec les autres dispositifs de formation professionnelle, également organisés par le Conseil régional (préqualification, mobilisation, bilans, orientation...) ainsi qu'avec les programmes de l'Etat et du FASILD en direction des demandeurs d'emploi de plus de 26 ans.

A ce titre, la plupart des Formations Linguistiques de Base sont mises en œuvre par des centres de formation qui ont également développé leurs compétences en matière de lutte contre l'illettrisme en direction des jeunes et des adultes dans le cadre des Centres Permanents Linguistiques. On recense actuellement (PRF 2004-2005) 50 actions FLB sur l'ensemble du territoire régional.

En termes d'effectifs, sur l'année 2002-2003³¹, on compte près de 2 150 jeunes ayant suivi une action FLB, dont la moitié dans le département des Bouches-du-Rhône.

→ EFFECTIFS DANS LES ACTIONS FLB PAR DÉPARTEMENT



Source : ORM – PRF 2002-2003

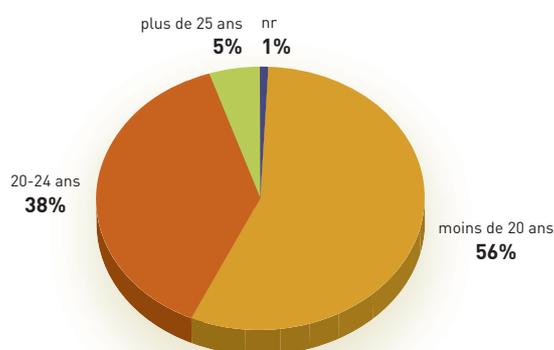
31. Compte tenu des entrées et sorties permanentes dans les actions, les effectifs pour l'année 2002-2003 sont comptabilisés sur une période allant du 01/01/2002 au 31/12/2003.

Les jeunes sont accueillis en FLB après une prescription de la Mission locale, qui a constaté leur incapacité d'entrer immédiatement en formation qualifiante ou de rechercher efficacement un emploi, soit par insuffisance d'acquis après la scolarité obligatoire, soit parce qu'ils ne maîtrisent pas la langue française. Ce type d'action accueille donc des jeunes de 16 à 25 ans relevant de situations d'illettrisme, d'analphabétisme, ou FLE.

Les données sur les effectifs pour l'année 2002-2003 nous renseignent sur certaines caractéristiques des jeunes orientés vers une action FLB :

- ce sont majoritairement des filles : elles représentent 53 % des effectifs,
- ces jeunes ont le plus souvent moins de 20 ans :

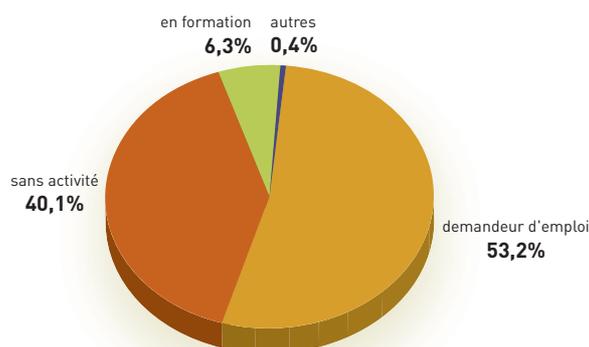
→ AGE DES JEUNES EN FLB



Source : ORM – PRF 2002-2003

- et plus de la moitié d'entre eux sont demandeurs d'emploi :

SITUATION DES JEUNES À L'ENTRÉE EN FLB



Source : Conseil Régional – DFA – Tableau de bord de suivi du dispositif PRF 2001-2002

Le suivi réalisé en 2003 sur les actions dans le département des Bouches-du-Rhône apporte des éléments d'information complémentaires sur les publics accueillis dans ces actions :

- ils n'ont le plus souvent suivi aucune formation professionnelle antérieure. Cependant, 7,5 % d'entre eux ont bénéficié auparavant d'une action d'alphabetisation et 5 % d'une formation de base à visée sociale.

- 76 % d'entre eux n'ont aucune expérience professionnelle et 23 % ont une expérience professionnelle de moins de 5 ans.
- 58 % d'entre eux sont arrivés en France depuis moins de 2 ans et 10 % sont en France depuis plus de 10 ans. Ces chiffres laissent à penser que cette action accueille en majorité des jeunes qui ont été scolarisés à l'étranger, et peu de jeunes en situation d'illettrisme scolarisés en France.

L'objectif poursuivi par cette action est l'acquisition ou le réapprentissage des savoirs de base et/ou de la langue française nécessaire à la poursuite d'un parcours qualifiant de formation ou à un accès direct à l'emploi. Par ailleurs, une prise en compte globale vise également l'amélioration des capacités personnelles (socialisation, autonomie, responsabilisation, confiance en soi, capacités cognitives...) et l'aide à la construction du projet personnel, d'insertion professionnelle notamment.

L'organisation de la formation est fondée sur les principes suivants :

- entrées/sorties permanentes et individualisation des rythmes d'apprentissage : la durée du parcours de chaque stagiaire est individualisée, le stagiaire peut interrompre la formation à tout moment pour un emploi ou une autre formation. Durant l'année 2002-2003, pour 100 places ouvertes, on compte en moyenne 167 entrées sur l'ensemble des actions réalisées.
- alternance des périodes en centre et en entreprise : l'immersion dans le monde du travail vise des objectifs multiples comme la découverte d'un métier, la confirmation du projet professionnel, la mise en situation de communication verbale avec les salariés de l'entreprise, l'évaluation des apprentissages acquis en centre et l'acquisition de vocabulaire professionnel, l'adaptation aux contraintes et exigences de l'entreprise...

Actions de la programmation de l'accord-cadre régional DRTEFP-FASILD-DRANPE-DRAFPA-Rectorats

Cet accord-cadre, animé régionalement et par département, organise un programme de formation à visée d'insertion sociale et professionnelle articulé autour de différentes actions. Jusqu'en 2004, ce programme comprenait des **actions de formation de base et de formation linguistique pour l'intégration des publics étrangers**. Or, depuis mars 2004, le FASILD a réorienté sa politique de soutien aux actions de formation pour se recentrer sur le dispositif d'apprentissage de la langue française qui fait l'objet d'un appel d'offres national dans le cadre du code des marchés publics.

La période actuelle constitue donc une période charnière puisque le dispositif de formation linguistique existant est en train de connaître de grandes évolutions.

Jusqu'à présent, il comprenait globalement :

- des formations de base à visée sociale (**FBVS**) : ce type d'action était considéré comme une première étape du parcours permettant à des personnes ne maîtrisant pas ou très peu la langue française ou les savoirs de base, de travailler l'expression orale. N'ouvrant pas droit à une rémunération, les FBVS représentaient pour les financeurs comme pour les formateurs un moyen d'appréhender la motivation des personnes avant un passage dans d'autres dispositifs rémunérés.

Il s'agissait d'une action de proximité, souvent articulée avec les actions menées par les structures sociales et associations locales. Son financement était pris en charge par le FASILD, voire par la Politique de la Ville dans le département des Alpes-Maritimes. Elle s'adressait essentiellement à un public analphabète.

- des formations rémunérées, sous forme de **SIFE** (Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi)³², impulsées au niveau départemental par les DDTEFP, dont les centres permanents linguistiques (**CPL**) ayant une double finalité d'insertion sociale et professionnelle, en direction d'un public analphabète, illettré ou FLE.

L'appellation CPL a aujourd'hui disparu et laissé la place à des intitulés d'action dans les Bouches-du-Rhône : Formations linguistiques pour l'emploi (FLPE) puis Actions linguistiques à contenus professionnels (ALCP).

32. L'objectif des SIFE est de favoriser la réinsertion professionnelle des chômeurs connaissant des difficultés d'accès à l'emploi par une prise en compte de leurs besoins de formation avec une visée emploi. Les SIFE collectifs sont principalement ouverts aux demandeurs d'emploi de longue durée de plus de 26 ans, bénéficiaires du RMI et de l'ASS, handicapés, parents isolés, détenus et anciens détenus. Les stagiaires ont le statut de stagiaires de la formation professionnelle, ils sont donc rémunérés par l'ASSEDIC ou par une rémunération publique versée par l'Etat.

ZOOM → SUIVI DES ACTIONS DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE ET LES ALPES-MARITIMES

Un suivi de ces actions a été réalisé de manière régulière sur certains départements (principalement le Var, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes) par les animateurs départementaux de l'accord-cadre jusqu'en 2003. Ce travail permet d'avoir les bilans suivants :

- Dans le département des Bouches-du-Rhône, en 2003, 2 427 personnes ont été accueillies dans ces actions, pour 1 750 places conventionnées.

Actions	Nombre de places conventionnées	Nombre de personnes accueillies
ALP	110	97
FLPE	588	583
FBVS	1 051	1 747
Total	1 749	2 427

Source : Bilan 2003 des actions linguistiques des Bouches-du-Rhône

- Dans le département des Alpes-Maritimes, en 2002, 1 519 personnes ont été accueillies pour 1 093 places conventionnées.

Actions	Nombre de places conventionnées	Nombre de personnes accueillies
FBVS	615	1 041
FBVE	108	109
CPL	370	369
Total	1 093	1 519

Source : Dispositif départemental de formation linguistique des Alpes-Maritimes, bilan des actions 2002

Ce suivi permet également d'être renseigné sur les publics accueillis dans ces actions :

- Le taux de féminisation est très important dans ces actions : les femmes représentent en moyenne 70 % des effectifs, excepté dans les actions professionnalisantes (type ALP ou ALCP) où leur part tombe à 50 %. Les formations davantage à visée d'insertion sociale touchent plus fortement les femmes pour qui souvent les difficultés se cumulent : non-maîtrise de la langue française, absence de qualification et d'expérience professionnelle. Lorsqu'elles atteignent un certain âge, la formation de base constitue donc pour elles la condition de l'intégration, pour une insertion professionnelle mais avant tout sociale.
- Le taux de publics RMIstes est également très important dans les dispositifs SIFE, supérieur aux objectifs fixés par le Service Public pour l'Emploi. Dans les Bouches-du-Rhône, ils représentent notamment 60 % des publics des ALCP.
- La part des jeunes est en recul dans ces actions, certainement en lien avec un meilleur ancrage des FLB et autres actions spécifiques pour les jeunes primo-arrivants.

En termes de résultats, sur le département des Bouches-du-Rhône pour les actions menées en 2003, l'insertion dans un emploi en CDD ou en CDI concernait 19 % des stagiaires, ce taux étant constant d'une année sur l'autre. Seuls 10 % des stagiaires avaient obtenu un contrat aidé et cette faible mobilisation des contrats aidés interroge dans la mesure où ils constituent souvent une première étape pour les publics les plus en difficulté (notamment les femmes issues de l'immigration analphabètes, très fortement présentes sur le dispositif).

Parmi ces actions, le dispositif SIFE constituait jusqu'à présent le dispositif de formation de base le plus important pour les adultes demandeurs d'emploi. Après une forte diminution des effectifs en 2004, ce dispositif est donc amené à disparaître en 2005.

Cette baisse conséquente de l'offre de formation linguistique pour les adultes pose question au regard de l'importance du dispositif des SIFE collectifs dans le champ de la formation linguistique de base et de l'insertion professionnelle et sociale des personnes éloignées de l'emploi. Cette diminution risque notamment d'entraîner des orientations par défaut qui, loin de privilégier la situation de la personne et ses besoins en formation, devront composer avec les limites de l'offre de formation et le cloisonnement des zones géographiques d'intervention.

Actions du programme IRILL

Le programme IRILL (Insertion Réinsertion Lutte contre l'Illettrisme) est géré au niveau régional par la DRTEFP. Il co-finance avec le soutien du Fonds Social Européen, et parfois d'autres institutions, des actions sur l'ensemble du territoire régional en faveur de personnes présentant une insuffisante maîtrise des savoirs de base et inscrites dans une démarche de formation et d'insertion, dont principalement : les jeunes non qualifiés, les demandeurs d'emploi en grande difficulté d'insertion, les salariés qui occupent des emplois peu ou non qualifiés.

Pour chacun de ces publics prioritaires, des axes d'orientation ont été définis au niveau régional pour la programmation 2004 :

- faciliter les articulations de parcours amont et aval des dispositifs existants pour les demandeurs d'emploi,
- prendre en charge les jeunes qui ne peuvent intégrer les dispositifs de droit commun et/ou qui auraient bénéficié d'un temps réduit de scolarité en France,
- prévenir les abandons en apprentissage qui pourraient être liés à la non-maîtrise des savoirs de base,
- poursuivre et développer les actions avec les OPCA pour les salariés,
- répondre à des demandes individuelles en ayant recours aux APP,
- développer des actions de sensibilisation des professionnels pour faciliter le repérage des publics en s'appuyant sur le CRI-Région PACA.

La majorité des actions financées par le programme IRILL sont des actions de formation, et près d'un quart des projets subventionnés concernent des actions périphériques à la formation : actions d'études et d'ingénierie pédagogique (6 %), et actions d'accompagnement à l'emploi (19 %).

En 2003, les subventions du programme IRILL ont été sollicitées pour une quarantaine d'actions sur l'ensemble du territoire régional.

Ces subventions ont représenté 27 % du coût total de ces projets (soit un montant d'environ 490 000 euros), et ont été complétées par des financements du FSE (34 %), du FASILD (7 %) ainsi que du Conseil régional, des Conseils généraux et des communes (33 %).

En 2004, le nombre d'actions financées s'élève à 46.

Il peut s'agir d'actions expérimentales (comme l'action VOCAPRO conçue par le PLIE de Nice et supportée par le GRETA de Nice), d'actions linguistiques à contenu professionnel, d'actions spécifiques à un public (on peut citer une action pour les femmes à Salon, une action pour les publics illettrés en milieu rural dans le Var). Toutes ces actions de formation de base se placent dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle de publics rencontrant des difficultés en lien avec la non-maîtrise des savoirs de base. Elles permettent notamment d'apporter une réponse complémentaire au dispositif de droit commun, pour des publics non pris en charge, tels que les jeunes entre 16 et 18 ans par exemple.

L'action REGAL est un exemple d'action co-financée par le programme IRILL en 2003 et 2004, qui mobilise un partenariat diversifié puisqu'elle bénéficie également de financements du Conseil régional, du PLIE de Marseille, de l'établissement Euromed et de la Caisse d'Épargne. Cette action a notamment fait l'objet d'un suivi dans le cadre d'une étude menée par la DGEFP dans quatre régions de France afin d'évaluer l'impact des dispositifs de formation de base sur les bénéficiaires.

ACTION → REGAL :

RÉ-APPROPRIATION DES ENJEUX GÉOGRAPHIQUES PAR L'APPRENTISSAGE LINGUISTIQUE (13)

L'objectif général de cette action est de favoriser l'accès à l'emploi, à la formation, à la promotion professionnelle, par une solide requalification linguistique et culturelle.

REGAL s'adresse à l'ensemble des publics rencontrant des difficultés diverses de maîtrise de la langue, et résidant dans la zone Euroméditerranée³³ (arrondissements 1, 2 et 3 de Marseille). Elle est supportée par trois centres de formation : AIPI, CIERES et EPFF, autonomes pour leur organisation mais qui travaillent en collaboration sur les objectifs et les contenus pédagogiques. Leur complémentarité permet un choix d'activités diversifié pour les personnes. Démarrée en décembre 2003, elle avait accueilli en mars 2004 165 stagiaires pour 120 places permanentes disponibles (la formation fonctionne en entrées et sorties permanentes). Chaque personne bénéficie d'un accompagnement individuel dans la formation et d'un accompagnement individuel à l'emploi par le coordinateur de chaque centre.

Une spécificité de cette action est la prise en charge des problématiques sociales ou professionnelles à l'intérieur même de l'espace de formation linguistique, par l'articulation avec des ateliers spécifiques de résolution de problèmes sociaux, d'élaboration de projets, de techniques de recherche d'emploi. Le public trouve donc aussi dans cette action linguistique un véritable socle d'insertion sociale et professionnelle. Elle propose des ateliers innovants tels que : « radio presse multimédia », « connaissance des cultures et territoires », « connaissance du milieu socioprofessionnel », « le français par l'informatique », « communication par le théâtre »...

La dimension territoriale est une des données de ce projet expérimental. Il a été élaboré à partir des besoins repérés sur le territoire Euroméditerranée. D'après les organismes de formation, les besoins émergeant du territoire en matière de formation linguistique sont énormes et concernent surtout des mesures d'alphabétisation et de français langue étrangère. En effet, si ce projet est basé sur le principe de mixage des publics, on constate que le public relevant de l'illettrisme n'est pas majoritaire, dans la mesure où il est plus difficile à repérer. Pour les formateurs, les personnes

33. Euroméditerranée est une Opération d'Intérêt National visant à faire de Marseille une métropole de premier plan au sein de la « zone de prospérité partagée » décidée par l'Union Européenne. L'action REGAL entre dans le plan d'action pour l'emploi d'Euroméditerranée.

« illettrées » estiment souvent qu'elles peuvent se passer de la lecture et de l'écriture correcte dans la vie quotidienne, et ne souffrent du handicap linguistique que lorsqu'elles rencontrent une difficulté d'accès à l'emploi ou à la formation, ou lorsque leur entourage les motive. Le projet REGAL, dans sa dimension de « promotion sociale », doit permettre à ce public de prendre réellement conscience de ses possibilités d'apprentissage quel que soit son âge, du plaisir de savoir et connaître, de lire et écrire, de se déplacer facilement dans la ville, d'entrer dans un musée ou une bibliothèque...

Pour attirer ces trois types de publics (analphabètes, illettrés, FLE), REGAL propose donc un montage attractif basé sur le mixage des publics, la convivialité, le temps partiel, avec une couverture géographique importante et des heures d'accès larges.

AUTRES ACTIONS :

Actions menées dans le cadre des Politiques de la Ville

Le Contrat de ville constitue le cadre contractuel de la politique de la ville. Il s'agit d'un contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concrètes et concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement...) et à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine.

Conclu pour 7 ans, il comporte :

- des programmes d'actions à l'échelle du périmètre intercommunal et de la commune sur les thèmes des transports, de l'habitat, de la sécurité, de l'éducation, de la prévention...
- des programmes d'actions de proximité sur des territoires prioritaires pour apporter des réponses aux problèmes de vie quotidienne des habitants.

La lutte contre l'illettrisme figure parmi les actions initiées par les contrats de ville, principalement au titre de la prévention dans le cadre du volet éducation, priorité de ces contrats. En effet, l'éducation, en tant que facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion, constitue un des enjeux prioritaires de la politique gouvernementale et de la politique de la ville. A ce titre, le rôle des contrats de ville est de participer à la prise en charge des jeunes les plus en difficulté face au système scolaire et en risque de déscolarisation, par la mise en place de dispositifs en partenariat avec les acteurs concernés (Education nationale, PJJ, Missions locales...).

Cependant, la lutte contre l'illettrisme peut également constituer un levier dans le cadre des actions des contrats de ville en faveur de l'insertion, de l'accès à la formation et à l'emploi, et plus largement du développement économique. C'est le cas notamment dans le **Contrat de ville d'Avignon**, dont les nouvelles orientations pour l'année 2004 prennent en compte cet aspect de la maîtrise des savoirs de base. Ces orientations sont les suivantes :

- éducation et formation, dont :

« L'apprentissage de la langue française et de la lecture, alphabétisation

Public : jeunes, primo-arrivants, personnes en parcours d'insertion, parents »

La Politique de la Ville en France s'est construite progressivement à partir d'une politique des quartiers en difficulté mise en place au début des années 80. La politique actuelle s'articule autour des concepts de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration urbaine.

Sur l'ensemble du territoire régional, 16 contrats de ville sont inscrits au contrat de plan Etat-Région. Ils englobent au total 24 communes dans les départements des Alpes-Maritimes, du Var, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

- développement économique, emploi, formation, dont :
 - « Mobilisation en amont des parcours d'insertion, articulation avec des actions d'alphabétisation, de lutte contre l'illettrisme et les problèmes de santé
Public : personnes en (pré)parcours d'insertion »
- santé
- culture
- parentalité, petite enfance
- intervention sociale, citoyenneté, appartenance à la cité, participation des habitants
- prévention de la délinquance, sécurité et intégration sociale des jeunes
- habitat, cadre de vie, gestion urbaine.

Sur les 160 actions du Contrat de ville d'Avignon, les 60 actions qui contribuent, pour la plupart indirectement à la lutte contre l'illettrisme se répartissent comme suit dans les différents champs d'intervention :

- prévention : 68 %
- formation, insertion : 32 %,
 - dont 20 % d'actions à visée d'insertion professionnelle.

Parmi les actions orientées vers l'insertion, les ateliers d'insertion de **Cité Ressources**, pôle d'activité et de mobilisation des compétences, constituent un exemple de mise en réseau d'actions transversales sur un territoire donné, et de mobilisation des ressources de la ville.

ACTION → CITÉ RESSOURCES [84]

Le pôle Cité Ressources, au cœur d'un réseau de partenaires, propose des ateliers dont l'objectif est de renforcer les parcours d'insertion sociale et professionnelle en amenant les personnes à s'engager dans une démarche de développement personnel et de socialisation : développer l'intérêt pour l'apprentissage, la découverte, la réflexion, entretenir les acquis pendant les périodes de latence, éviter les ruptures dans les étapes d'insertion...

Les financements sont assurés par les crédits contractualisés de l'Etat, le Conseil régional (Politique de la ville et service formation), la Communauté du Grand Avignon, le FASILD, la DDASS et l'AGEFIPH.

Ce pôle s'adresse à des publics jeunes et adultes : RMIstes, demandeurs d'emploi jeunes, adultes et de longue durée, travailleurs handicapés, demandeurs d'asile et sans papiers. Plus de 60 % des usagers sont des femmes et en décembre 2003, les catégories « alpha », « illettrisme », « niveau Vbis » et « niveau V » représentent chacune un quart des effectifs accueillis.

La participation des stagiaires se fait à deux niveaux : au sein des ateliers de communication, de développement personnel, d'acquisition des savoirs de base, de créativité et dans le cadre d'activités culturelles et de découverte de l'environnement. Les différents ateliers sont animés par des organismes prestataires de service partenaires du pôle, sous la forme de contrats de prestation. Il peut s'agir d'ateliers de développement personnel (« Apprendre à apprendre », « ateliers d'écriture », « corps, musique et expression »...), d'ateliers de créativité, de travail de l'expression orale (« communiquer par le jeu théâtral ») ou d'ateliers de savoirs de base (« alphabétisation », « ateliers multimédia », « à vos comptes »...).

Durant l'année 2003, 275 personnes ont participé aux activités de Cité Ressources et 66 sont sorties des activités, dont 27 % vers un emploi et 33 % vers une formation. L'insertion dans l'emploi se fait par un emploi stable (CDI) dans un tiers des cas.

Le nombre de personnes orientées vers Cité Ressources est chaque année en augmentation, ce qui, d'après les animateurs du pôle, est dû en partie à une orientation importante des bénéficiaires du PLIE et de l'ANPE, ainsi qu'à une forte demande d'apprentissage linguistique.

Le caractère non intensif des activités de formation suppose un acte volontaire de la personne qui doit s'intégrer à la structure par un contrat d'engagement dans la régularité. Ce mode d'organisation spécifique peut constituer une difficulté d'accès pour certaines personnes mais représente paradoxalement la force de cette action car il permet de placer le stagiaire comme acteur de ses apprentissages et de son parcours, dans un partage de valeurs communes.

Actions menées par les Fondations

Les domaines d'action des fondations sont variés : art, économie, culture, environnement, solidarité, santé, sport... Certaines d'entre elles développent des actions pour la formation des adultes, l'insertion professionnelle ou la lutte contre l'exclusion. Dans ce cadre, des initiatives concernent plus particulièrement la lutte contre l'illettrisme, plusieurs fondations en France ont abordé cette question. On peut citer :

- la Fondation Caisse d'Épargne pour la Solidarité, en partenariat avec l'ANLCL, a mis en place l'opération « Savoirs pour réussir », dont la première expérimentation en cours est basée à Marseille (cf. encadré) ;
- la Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture a pour objet, par sa vocation à la fois culturelle et sociale, de soutenir ou d'initier des actions nationales ou régionales permettant d'inciter tous les publics à la lecture. Par le biais de son action « Lire la Ville », elle offre aux élèves de la maternelle au lycée la possibilité de porter un regard nouveau sur leur environnement et de se sensibiliser à la citoyenneté. Aux lycéens, elle propose aussi une nouvelle lecture du théâtre et aux étudiants, des rencontres et ateliers de travail avec les auteurs contemporains. A ce premier programme s'ajoute un second intitulé « Vaincre l'illettrisme » essentiellement tourné vers des actions de prévention ainsi qu'un troisième axe, « La voix des Lettres », qui lui permet de soutenir des initiatives visant à promouvoir la littérature et la poésie ;
- la Fondation Adecco soutient des projets qui agissent pour l'insertion dans la vie professionnelle ou qui luttent contre l'échec scolaire dans les domaines de l'accès aux savoirs (lutte contre l'illettrisme), l'aide à la scolarité, l'insertion scolaire des enfants en difficulté ou l'intégration des jeunes adultes dans le monde de l'emploi ;
- la Fondation France Télécom a défini dans ses champs d'action un axe consacré à favoriser l'insertion de la personne dans la communauté par le biais de la lutte contre l'illettrisme et par l'éducation des filles dans les pays émergents.

ACTION → « SAVOIRS POUR RÉUSSIR », FONDATION CAISSE D'ÉPARGNE POUR LA SOLIDARITÉ (13)

L'opération « Savoirs pour réussir » fait l'objet d'un protocole national signé en 2003 entre la Fondation Caisse d'Épargne pour la Solidarité, l'ANLCI et les ministères de la Défense, de l'Éducation nationale et des Affaires Sociales.

Dans ce cadre, une association basée à Marseille a été créée en septembre 2003 comprenant un centre de ressources et d'orientation pour lutter contre l'illettrisme chez les jeunes de 16 à 25 ans. Son ambition est de mettre au service du parcours d'insertion de chaque jeune l'ensemble des moyens sociaux, éducatifs et culturels disponibles et nécessaires.

Cette action s'adresse en priorité aux jeunes repérés en difficulté de lecture à l'issue des tests de la JAPD à Marseille, mais également aux jeunes identifiés en situation d'illettrisme par les conseillers de la Mission locale, provenant d'un CFA, ou encore de l'Éducation nationale. La prise en charge est basée sur le tutorat afin de permettre au jeune de construire, grâce à l'accompagnement d'un tuteur formé, un projet personnel d'apprentissage et de formation individualisé conforme à ses potentialités et à la réalité du terrain. La mission de ces tuteurs bénévoles est d'aider les jeunes à tous les niveaux de leur vie sociale pendant une période de 12 à 18 mois. Plusieurs types d'intervention sont prévus, notamment dans le cadre d'ateliers divers, mis en place à partir des centres d'intérêt du jeune. Ceci afin de le préparer à assumer un parcours de formation, tant en termes d'apprentissage que de comportement : « *L'association Savoirs pour Réussir se veut être un tremplin vers l'extérieur. Le but est de réussir à les inscrire dans le tissu social et associatif et optimiser leur inscription dans les Missions locales* ».

A la fin de l'année 2004, 70 jeunes sont inscrits dans le dispositif. Il s'agit en grosse majorité de publics issus de l'immigration, ayant le plus souvent la double nationalité. La plupart d'entre eux ont eu une scolarité morcelée, en France ou à l'étranger et connaissent de grosses difficultés à l'écrit, ainsi qu'une oralité acquise avec un matériel linguistique faible. Suite au parcours dans l'action, 50 d'entre eux sont entrés en formation (dont FLB, DFI), ils continuent de rencontrer leur tuteur accompagnateur afin d'optimiser les apprentissages abordés pendant la formation.

**Action spécifique à un public :
l'enseignement et la formation de base en milieu pénitentiaire**

La mise en place de dispositifs d'enseignement et de formation au sein des établissements pénitentiaires repose sur un certain nombre de textes juridiques, qui délivrent notamment à la fin des années 80 le message suivant : les détenus demeurent des citoyens qui ont droit aux prestations mises en œuvre par l'État, et particulièrement aux actions de lutte contre l'illettrisme, et aux dispositifs d'enseignement général et professionnel financés par les DRTEFP.

On distingue aujourd'hui dans les établissements pénitentiaires :

- un dispositif d'enseignement du premier et du second degré mis en place par le Ministère de l'Éducation nationale dans le cadre des Unités Pédagogiques Régionales,
- un dispositif de formation professionnelle piloté par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), dont l'objectif est de faciliter l'insertion et/ou la réinsertion sociale et professionnelle des détenus et de lutter contre la récidive.

L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente et

de formation tout au long de la vie. Pour les publics détenus qui suivaient des études avant leur incarcération, l'enseignement dispensé assure la poursuite de leur formation initiale. Pour les personnes les plus en rupture avec les cursus scolaires initiaux, l'enseignement met en œuvre des démarches de dynamisation, d'apprentissage et de parcours individualisés. Enfin pour les autres, il s'agit de la reprise soit d'une formation générale de base, soit d'une formation générale intégrée dans une formation professionnelle ou d'une formation à visée diplômante.

Les actions d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme sont principalement prises en charge par les Unités Pédagogiques Régionales (UPR) de l'Education nationale implantées dans chaque région pénitentiaire. Le fonctionnement de ces unités fait l'objet d'une convention qui lie les ministères de la Justice et de l'Education nationale et établit la mise à disposition de personnels enseignants du premier et du second degré dans les établissements pénitentiaires. Cette convention établit la lutte contre l'illettrisme comme une priorité.

L'unité pédagogique régionale de Marseille (qui comprend la région PACA et la Corse) coordonne les activités des quinze unités locales d'enseignement implantées dans les sites pénitentiaires relevant de la Direction Régionale des Services Pénitentiaires PACA-Corse. Elle est composée de :

- un directeur et un adjoint pédagogique,
- deux conseillères d'orientation psychologues qui interviennent prioritairement auprès des mineurs,
- un animateur Mission Générale d'Insertion qui intervient auprès des jeunes durant la détention (prises de renseignements sur leur scolarité, mise en place d'un suivi de cours spécifique) et après la détention (réinsertion scolaire ou inscription du jeune dans une action courte qualifiante),
- des responsables locaux d'enseignement dans chaque unité locale d'enseignement,
- des enseignants : 35 instituteurs à temps complet, 3 enseignants à mi-temps et plus de 130 enseignants en heures supplémentaires.

Tous les établissements de la région PACA proposent des formations d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme au sein de leurs centres scolaires.

Etablissements	Population pénale scolarisée niveau VI - Alpha / Illettrisme	
	effectifs	% par rapport à l'ensemble des détenus scolarisés
M.A. Aix-Lyones	102	36%
M.C. Arles	7	10%
C.P. Le Pontet	32	13%
M.A. Digne	2	8%
M.A. Gap	5	8%
C.P. Marseille	237	37%
C.D. Salon	28	17%
C.D. Tarascon	45	17%
C.P. Draguignan	63	19%
M.A. Grasse	25	6%
M.A. Nice	12	7%
M.A. Toulon	21	14%
Total	579	21%

Source : Unité Pédagogique Régionale de Marseille, bilan de l'enseignement sur l'année scolaire 2003-2004

Convention relative à l'enseignement en milieu pénitentiaire dans les régions PACA et Corse, 12 juillet 2004.

Article 6 – L'enseignement au cœur du dispositif d'insertion

« La lutte contre l'illettrisme est une des priorités du projet pédagogique de l'UPR. Au niveau local, les unités locales d'enseignement ont en charge la coordination de l'ensemble des actions relevant de cette priorité. Elles comportent le repérage des personnes en situation d'illettrisme et la proposition systématique d'un parcours de formation. Les unités locales d'enseignement font appel à tous les partenaires leur permettant d'accomplir cette mission prioritaire, en particulier au SPIP (...). »

Durant l'année scolaire 2003-2004, sur les 2 810 détenus scolarisés en région PACA, un peu plus de 20 % appartiennent au niveau « alphabétisme, illettrisme » (dont 15 % ont moins de 18 ans).

Des cours de français langue étrangère sont également proposés aux détenus dont le français n'est pas la langue maternelle (ils représentent 9 % de la population pénale scolarisée en PACA). Pour les formations correspondant au niveau V bis, il s'agit de préparations au CFG et de remises à niveau permettant une passerelle entre le 1^{er} et le 2nd degré.

D'après les dirigeants de l'Unité Pédagogique Régionale, les difficultés des personnes face aux savoirs de base ajoutées à une durée de formation courte et une motivation friable constituent un véritable défi pédagogique. Au vu des résultats aux tests de compétences en lecture, les enseignants incitent fortement les détenus à se rescolariser mais se heurtent souvent à des obstacles de plusieurs ordres.

Les détenus font souvent preuve de négation des problèmes et utilisent des stratégies de contournement pour vivre, notamment lorsqu'ils proviennent de professions où l'on n'utilise pas l'écrit (l'agriculture par exemple). Ils préfèrent dissimuler leur problème d'illettrisme plutôt que d'essayer de le résoudre. L'apprentissage des savoirs de base par le biais de l'informatique peut être alors un moyen d'amener ces personnes vers la formation.

Des obstacles d'ordre socio-économique sont liés au cumul fréquent des handicaps chez les détenus, pour qui l'illettrisme s'accompagne de problèmes de santé, d'absence d'accès à la culture et de situations d'indigence. Dans ce cas, les détenus se tournent avant tout vers une activité professionnelle leur apportant une rémunération, ce qui implique souvent, en fonction des emplois du temps croisés, de faire l'impasse sur les activités scolaires.

Outre les enseignements de l'Éducation nationale non rémunérés dispensés par l'Unité Pédagogique Régionale, des formations professionnelles sont proposées aux détenus. Ces formations sont financées par la DRTEFP, notamment dans le cadre du programme IRILL qui possède un volet « détenus ». Les crédits IRILL permettent de financer six types d'actions :

- bilan-évaluation-orientation,
- illettrisme,
- préparation métiers,
- pré-qualification,
- qualification,
- préparation à la sortie.

Ces actions doivent venir en complément des enseignements dispensés par l'Unité Pédagogique Régionale. Elles visent notamment la valorisation des acquis de la formation. Les actions de FLE, lutte contre l'illettrisme, remobilisation axée sur la restauration ou la consolidation des acquis antérieurs se placent dans une logique de parcours.

En 2003, elles ont accueilli plus de 470 personnes dans le cadre des actions de lutte contre l'illettrisme et de pré-qualification.

Notons que la programmation de formation professionnelle des détenus s'appuyait notamment jusqu'en 2004 sur le dispositif SIFE, la formation linguistique est donc également touchée par son importante diminution.

Formation linguistique comme vecteur de l'intégration et de la lutte contre les discriminations : le dispositif FASILD

Qui sont les immigrés en PACA ? ³⁴

La région PACA, terre de migration et d'immigration, compte en 1999 parmi sa population totale 9,5 % de personnes immigrées³⁵, contre 7,4 % au niveau national. Depuis un quart de siècle, cette proportion est en nette diminution dans la région alors qu'elle reste stable en France.

La population immigrée en PACA se compose pour un tiers de personnes originaires de l'Italie ou de l'Algérie. La répartition par âge montre que deux tiers d'entre eux ont plus de 40 ans.

Leur niveau de formation est en moyenne moins élevé que celui de la population dans son ensemble : près d'un immigré sur deux a arrêté l'école en fin de primaire. Cependant, parmi les jeunes de 15 à 24 ans, 63 % sont élèves ou étudiants.

La population immigrée est particulièrement confrontée à des difficultés sur le marché de l'emploi. Son taux de chômage, au sens du recensement, atteint 29,5 % soit douze points de plus que la moyenne régionale et l'écart s'est accentué depuis 1990. Les jeunes femmes immigrées (entre 20 et 29 ans) sont particulièrement touchées : leur taux de chômage dépasse 46 % quand il est de 28,6 % pour les femmes de cet âge dans la région.

Les personnes immigrées bénéficient d'un dispositif d'apprentissage de la langue mis en place par le FASILD au niveau national. Ce dispositif n'est destiné qu'aux publics dont les difficultés linguistiques relèvent :

- de l'analphabétisme pour les personnes non scolarisées, ni en France ni à l'étranger,
- du FLE pour les personnes ayant suivi une scolarité à l'étranger mais qui ne maîtrisent pas la langue française.

Les publics en situation d'illettrisme scolarisés depuis au moins cinq ans dans le système scolaire français ne sont donc pas éligibles à ces formations. Pour autant, ce dispositif – aujourd'hui en pleine évolution – est mentionné ici car il tient une place importante dans les formations linguistiques en région.

• FASILD

Le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations est un établissement public national, opérateur privilégié du soutien à l'intégration.

Créé en 1958, il a vu sa dénomination et ses orientations se transformer pour mieux s'adapter à l'évolution de l'immigration.

Le FASILD a pour mission de favoriser sur l'ensemble du territoire **l'intégration des populations immigrées**, ainsi que des personnes issues de l'immigration, et de contribuer à **la lutte contre les discriminations** dont elles pourraient être victimes, tenant en particulier à leur race, à leur religion ou à leurs croyances.

Il inscrit son action dans le cadre des priorités dans le domaine de l'intégration tracées en octobre 2002 par le Président de la République et le Premier ministre, et précisées par le Comité interministériel pour l'intégration du 10 avril 2003 : accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux arrivants rejoignant légalement notre pays, en particulier en leur proposant un véritable contrat

34. INSEE - FASILD, *Les populations immigrées en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 2004.

35. La notion de population immigrée au sens de l'INSEE et du FASILD prend en considération le lieu de naissance et la nationalité à la naissance. Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger. Après quelques années de résidence en France, elle peut avoir acquis la nationalité française. Les immigrés sont donc soit étrangers, soit français par acquisition.

d'intégration, soutenir les immigrés dans l'accès à leurs droits et la connaissance de leurs devoirs, et enfin, lutter de façon renouvelée contre le racisme et la discrimination.

• CAI

Le contrat d'accueil et d'intégration vise à faciliter l'accueil et l'intégration des migrants arrivant sur le territoire afin de leur permettre de mieux comprendre la vie en France, de faciliter leur accès à l'information sur les dispositifs et les structures qui peuvent les aider, et d'accéder à des formations linguistiques. La signature de ce contrat implique un engagement réciproque de la part du pays d'accueil et du migrant. Ce dernier s'engage à suivre une journée de formation civique, une formation linguistique s'il en a besoin et une journée d'information facultative « Vivre en France ».

Ce CAI s'adresse à tous les migrants primo-arrivants³⁶ de plus de 18 ans arrivant sur le territoire et désirant s'y installer durablement, dont le plus souvent des membres étrangers de familles françaises. Plusieurs partenaires interviennent pour la mise en place d'un contrat d'accueil et d'intégration, dont principalement l'Office des migrations internationales (OMI) qui le met en place localement, coordonne l'implantation des plates-formes d'accueil et assure le suivi, et le FASILD qui finance les bilans et les actions linguistiques, les bilans pour l'orientation professionnelle, les formations civiques et sélectionne les prestataires qui les réaliseront.

Le CAI a d'abord fait l'objet en 2003 d'expérimentations sur douze départements en France, dont les Bouches-du-Rhône. Il a ensuite été étendu en 2004 au département des Alpes-Maritimes, et sa généralisation à tous les départements est prévue en 2005.

• Les formations linguistiques

Dans sa mission pour l'intégration et l'accompagnement des personnes immigrées rejoignant légalement le territoire ou y séjournant, le FASILD met en œuvre des actions qui tendent à faciliter l'accueil, en privilégiant l'appréhension des valeurs républicaines et des droits sociaux et l'apprentissage de la langue. Garantie de l'accès à l'ensemble des composantes de la vie quotidienne, école, logement, emploi, implication citoyenne, etc., la langue s'impose en effet comme la clé d'entrée de l'intégration. Le FASILD s'est depuis longtemps investi dans le développement des formations linguistiques.

Les orientations politiques récentes placent d'ailleurs l'apprentissage du français au cœur du dispositif lié au contrat d'intégration.

Les mesures prises par le Comité interministériel à l'intégration le 10 avril 2003 dans le cadre de la nouvelle politique d'accueil des primo-arrivants, et aujourd'hui inscrites dans la loi pour la progression de la cohésion sociale, ont modifié l'organisation des formations linguistiques proposées par le FASILD. Parmi ces mesures, on peut citer :

- la reconnaissance de la maîtrise de la langue comme une compétence professionnelle,
- la mise en place du « contrat d'accueil et d'intégration » .

Alors que les formations financées par le FASILD reposaient jusqu'à présent sur les actions menées en partenariat avec l'Etat (SIFE), elles font désormais l'objet d'un dispositif spécifique composé de trois prestations :

36. La désignation « primo-arrivant » indique que la personne vient d'obtenir une carte de séjour, ce qui ne signifie pas toujours qu'elle vienne d'arriver sur le territoire.

- **un bilan de prescription et d'évaluation linguistique (BPEL)** : cette prestation est obligatoire pour toutes les personnes souhaitant suivre une formation linguistique. Elle permet en premier lieu d'évaluer le niveau de français de la personne afin de prescrire le nombre d'heures nécessaires, puis d'observer la progression à mi-parcours et à la fin du parcours,
- **une formation linguistique** dont la durée (de 200 à 500 heures) et le rythme d'apprentissage varient en fonction des besoins des publics,
- **un bilan d'orientation pré-professionnelle (BOPP)** proposé aux personnes souhaitant amorcer un parcours d'insertion professionnelle pendant la formation linguistique. En PACA, cette prestation n'est utilisée que pour 10 % des personnes en formation linguistique, en raison de l'existence des prestations d'intermédiation mises en place par l'ANPE.

Ces trois prestations sont assurées par des organismes différents conventionnés par le FASILD qui procède désormais à un appel d'offres national avec mise en concurrence dans le cadre du Code des marchés publics. Ce mode d'organisation, décliné au niveau départemental (le nombre d'heures est défini par département et non par commune ou par ville), pose la question de l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins émergents au niveau local. Le système est peu lisible, pour les organismes prescripteurs comme l'ANPE ou les Missions locales, et pour le public.

Ces formations sont destinées à deux types de publics :

- les publics signataires du CAI, c'est-à-dire les primo-arrivants étrangers de plus de 18 ans nouvellement arrivés en France ou nouvellement régularisés et légalement autorisés à y séjourner ;
- les publics « hors CAI », à savoir les étrangers ou Français par acquisition de plus de 26 ans en recherche d'emploi, inactifs ou salariés, déboutés de la procédure de naturalisation pour défaut d'assimilation linguistique, présentant un besoin d'apprentissage linguistique de base. Les publics éligibles aux formations linguistiques sont prioritairement les personnes de bas niveaux de scolarisation dans leur langue d'origine et n'ayant qu'une faible connaissance de la langue française.

Au niveau régional, le second mode d'intervention du FASILD dans le cadre des formations linguistiques consiste à subventionner des actions sociales à dominante linguistique, de proximité, en direction de publics non pris en charge dans le dispositif. Ces actions sont souvent co-financées par la Politique de la Ville.

La prise en charge des jeunes de 16 à 18 ans constitue notamment une priorité affichée par la Direction régionale du FASILD en PACA, dans la mesure où ces jeunes mineurs ne peuvent prétendre aux formations linguistiques destinées aux publics « CAI » (plus de 18 ans) et « hors CAI » (plus de 26 ans).

Les publics pris en charge par l'ensemble des actions du dispositif FASILD sont en grande majorité des femmes (environ 70 %), désireuses de s'insérer professionnellement. Cependant, la direction régionale du FASILD constate des évolutions marquées :

- les hommes sont de plus en plus nombreux dans les formations linguistiques, notamment lorsqu'ils sont signataires du CAI,
- les publics sont plus jeunes,
- les nouveaux arrivants sont le plus souvent des conjoints de Français.

→ A RETENIR

Sachant que le programme SIFE est amené à disparaître à partir de 2005, le dispositif de formation de base se compose principalement :

- des actions de formation « FLB » du Conseil régional pour les jeunes de moins de 25 ans,
- des actions financées par le programme IRILL pour tout public.

Ces actions ne prennent en charge qu'une partie de la population concernée par des problèmes liés à la maîtrise de la langue et des savoirs de base.

Le dispositif est actuellement complété par des actions ponctuelles comme :

- les actions des Politiques de la Ville,
- les actions des fondations,

des actions spécifiques comme la formation de base des détenus en établissements pénitentiaires, ou des actions périphériques comme les actions du dispositif FASILD pour les personnes immigrées, dont certaines maîtrisent les savoirs de base dans leur langue d'origine.

Il est difficile de dresser une typologie des publics pris en charge dans l'ensemble de ces actions, mais deux caractéristiques ressortent des bilans chiffrés et des récits des différents acteurs :

- les femmes sont majoritaires dans la plupart des dispositifs existants, d'autant plus chez les adultes : elles représentent 53 % des jeunes en FLB, 70 % des bénéficiaires des SIFE et 70 % des personnes prises en charge par le dispositif FASILD.
- les personnes en situation d'illettrisme, c'est-à-dire ayant été scolarisées dans le système scolaire français, sont minoritaires dans l'ensemble des actions de formation de base ou linguistique, qui accueillent en majorité des personnes non scolarisées ou scolarisées à l'étranger.

III.2 . MAINTIEN ET ÉVOLUTION DANS L'EMPLOI

La formation professionnelle continue est un droit pour les salariés peu ou pas qualifiés dans une finalité de « promotion sociale » et de « contribution au développement culturel, économique et social ». Diverses actions sont mises en œuvre par des entreprises et des branches professionnelles, souvent avec le soutien de l'Etat, avec les objectifs de :

- faire acquérir aux salariés les savoirs fondamentaux indispensables à la fois à la tenue du poste actuel et à une évolution de celui-ci, voire à un changement ultérieur de poste,
- répondre ainsi aux nouvelles exigences auxquelles les entreprises doivent faire face (certification de qualité, sécurité, gestion de la production en flux tendu, adaptation aux évolutions rapides de la demande, etc.),
- donc développer chez les opérateurs l'adaptation, la compréhension des processus de travail, l'élargissement des tâches, la polyvalence... (ce qui va bien au-delà de la capacité à lire et écrire).

Dans ce cadre général, les actions de formation en direction des salariés en situation d'illettrisme se développent peu à peu sous des appellations diverses, parfois à l'initiative des OPCA, mais elles restent ponctuelles. En effet, les entreprises considèrent encore trop souvent que la lutte contre l'illettrisme relève des pouvoirs publics. Ce sont souvent les déficits de main-d'œuvre dans certains secteurs qui encouragent les professionnels à se mobiliser pour élever le niveau de compétence de leurs salariés. Quelles sont les entreprises et les branches professionnelles qui se mobilisent en PACA ? Quels sont les facteurs qui déterminent cette mobilisation ?

En 1999, six millions de salariés ont suivi en France une formation financée par leur employeur (soit 29 % des salariés), dont 15 % des salariés sans diplôme³⁷.

A. ACTIONS DES OPCA : DÉCLINAISON D'ACCORDS NATIONAUX EN RÉGION

Certaines branches professionnelles qui, du fait de la nature leur activité, emploient traditionnellement des personnes de faible niveau de qualification se sont engagées dans des actions de lutte contre l'illettrisme. Certains OPCA ont lancé au niveau national des partenariats donnant lieu à des actions de sensibilisation, de formation, de repérage des besoins autour de la question des savoirs de base.

Démarrage des actions des OPCA

Les premiers OPCA qui se sont mobilisés en France avec le GPLI autour de cette question sont l'Agefafia, OPCA du secteur agro-alimentaire, et le FAF Propreté, OPCA du secteur du nettoyage industriel.

L'Agefafia a mis en place en 1997 le dispositif ALICE : Apprendre à apprendre, Lire, Informer, Calculer, Ecrire. Il s'agit d'un dispositif multimédia, co-financé par le Fonds Social Européen, conçu pour aider à la communication avec le public concerné par l'illettrisme et à la conciliation des impératifs de production et des besoins en formation d'un personnel de bas niveau de qualification. Construit par modules, l'outil doit favoriser l'autonomie de l'apprenant sur des parcours de formation individualisés, avec l'accompagnement d'un médiateur.

Depuis 1997, le dispositif ALICE a été mis en œuvre dans une trentaine d'entreprises du secteur agro-alimentaire auprès de salariés rencontrant des difficultés dans leur pratique professionnelle du fait de leur faible niveau en lecture et en écriture.

37. Dartois Colette, in Actes du Colloque « La lutte contre l'illettrisme à l'Assistance publique Hôpitaux de Paris », 19 novembre 2002.

Le **FAF Propreté** a démarré son action en faveur des salariés en situation d'illettrisme suite aux conclusions du Contrat d'études prospectives sur le secteur de la propreté publiées en 1998, qui révèlent que ce secteur est principalement constitué de femmes (72 %) de faible qualification (54 % des salariés n'ont aucun diplôme). Cette étude montre également que ce secteur, dont 95 % des postes sont consacrés à l'exploitation et relèvent de la catégorie des « ouvriers non qualifiés », emploie de nombreux salariés touchés par l'analphabétisme ou l'illettrisme et placés en situation précaire. La branche professionnelle a alors confié au FAF Propreté la responsabilité de la mise en place d'une démarche de formation spécifique en direction des salariés en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme. Une action a été mise en place, co-financée par le Fonds d'Action pour la Réinsertion et l'Emploi (FARE), le GPLI, le Fonds d'Action Sociale (FAS, ancien FASILD) et le Fonds Social Européen. Elle repose sur trois étapes essentielles :

- diagnostic du projet de l'entreprise confrontée à ces difficultés,
- repérage des salariés susceptibles d'être concernés par ce besoin,
- positionnement des acteurs de ce projet entreprise-salarié-organisme de formation.

La caractéristique pédagogique essentielle de cette action est double : gérer un groupe de niveaux et de publics hétérogènes réunis sur une problématique d'entreprise commune, appréhender la langue française à partir du vocabulaire et du contexte professionnel du monde de la propreté.

Une formation à titre expérimental s'est déroulée en 1999-2000, à partir de trois entreprises volontaires sur les bassins d'emploi de Marseille, Paris et Reims. Sur le bassin de Marseille, l'entreprise Proclair s'est engagée dans cette expérimentation, avec l'organisme de formation ASPROCEP. Les organismes de formation sélectionnés pour cette action ont chacun rédigé un guide d'animation transférable.

Face à la réussite de cette première étape, la profession souhaite poursuivre son effort et développe depuis 2001 un double projet :

- une démultiplication au niveau national de l'expérimentation initiale,
- une deuxième expérimentation en direction d'agents de propreté de PME à partir de 3 groupes de 10 salariés d'entreprises différentes sur les trois bassins d'emploi fondateurs du projet.

Autres actions des OPCA

L'AGEFOS-PME a signé, le 26 février 2002, un accord-cadre national avec l'ANLICI. Ce partenariat vise à engager des actions autour de trois axes :

- sensibilisation des dirigeants de PME-PMI et de TPE,
- sélection d'une offre de formation de qualité aux savoirs de base, pouvant s'inscrire au plan de formation,
- et enfin accompagnement méthodologique des entreprises au cours des différentes phases d'évaluation des besoins.

Cet accord a été renouvelé le 17 juin 2004 et trois nouvelles priorités viennent l'enrichir :

- recherche de partenariats locaux,
- accent sur l'accompagnement et le tutorat des salariés en difficulté,
- croisement des priorités des branches et des territoires.

En région PACA, une convention a été signée dans le prolongement des accords nationaux entre

L'AGEFOS-PME PACA et le Préfet de Région, le 18 février 2004. Elle vise, d'une part, à améliorer la connaissance mutuelle des objectifs et missions de chacun, entre les acteurs de la lutte contre l'illettrisme et le réseau de l'AGEFOS-PME PACA ; et d'autre part, à sensibiliser les entreprises adhérentes à AGEFOS-PME PACA à la lutte contre l'illettrisme et à promouvoir la formation des salariés à la maîtrise des savoirs de base.

Ces objectifs se déclinent par les actions suivantes :

- sensibilisation des dirigeants de PME-TPE,
- accompagnement méthodologique des entreprises pour identifier la nature des besoins,
- identification de l'offre de formation existante sur ce thème pour faciliter l'accès à la formation des salariés,
- formation des conseillers AGEFOS-PME par le CRI-Région PACA sur les enjeux du développement des savoirs de base, les publics potentiels, l'argumentaire pour convaincre les dirigeants,
- appui à l'ingénierie et aux coûts de formation.

L'AGEFOS-PME regroupe en région PACA 18 770 entreprises adhérentes – dont 87 % ont moins de 10 salariés – et couvre au total 161 000 salariés.

ACTION → INTERVENTION DE L'AGEFOS-PME EN PACA :

LA FORMATION DE BASE DES SALARIÉS AU SEIN DE L'ATELIER PROTÉGÉ ANTILOPE (13)

Adhérente de l'AGEFOS-PME, l'entreprise Antilope a fait partie, en décembre 2003, des premières entreprises impliquées dans le dispositif de formation de base porté par cet OPCA. Pour le responsable de cet atelier protégé spécialisé dans la fabrication d'articles de papeterie et de produits d'entretien, cette action expérimentale est complémentaire à la formation technique des salariés assurée en interne. Elle leur permet de réactiver des savoirs peu sollicités au quotidien. Quatorze salariés participent à cette formation qui se déroule une fois par semaine en demi-groupe au sein de l'entreprise.

L'atelier compte parmi son personnel essentiellement masculin :

- une majorité d'hommes jeunes de niveau Vbis qui, en raison de leur faible niveau dans les savoirs de base, n'ont pu valider la partie théorique d'un CAP,
- quelques personnes diplômées de niveau V, dont la formation initiale ne correspond pas au secteur d'activité de l'entreprise (espaces verts, boulangerie-pâtisserie, magasinage...).

En effet, et quel que soit leur niveau scolaire, ces salariés ont été orientés « par défaut », en raison de leur handicap, dans un domaine qui ne correspond pas à leur projet professionnel initial, auquel ils n'ont pas renoncé.

Tous reconnaissent leur besoin de « mise à niveau générale », parfois lié à un besoin de rééducation orthophonique (dyslexie, difficulté de prononciation...). Les personnes sans diplôme souhaitent avant tout que cette formation soit validée pour accéder à un niveau V.

Le dispositif est financé par la DRTEFP sur un EDDF³⁸ interprofessionnel et sur des crédits IRILL, par le FSE et par l'AGEFOS-PME. Le coût pédagogique de la formation, l'ingénierie pédagogique et les salaires sont intégralement pris en charge.

38. Engagement de Développement de la Formation : il s'agit d'un soutien financier de l'Etat pour le développement des plans de formation des entreprises, sous la forme de conventions annuelles ou pluriannuelles conclues entre l'Etat et une organisation professionnelle ou interprofessionnelle. Le plan de formation doit permettre d'élever le niveau de qualification des salariés, et aboutir à une reconnaissance et une validation des acquis de l'expérience. En 2003, 8 % des personnes en formation étaient des ouvriers non qualifiés.

Le FAFSEA (Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations Agricoles) a pour projet de mettre en place un dispositif de formation multimédia destiné à renforcer les savoirs de base appliqués au monde agricole. Cette démarche entre dans le cadre du projet EQUAL de « Lutte contre l'exclusion des publics à difficultés dans les emplois de l'agriculture française », nouveau programme d'initiative communautaire du Fonds Social Européen concernant les ressources humaines pour la période 2000-2006.

Ce dispositif de formation multimédia SACES (Savoir Apprendre, Communiquer, Calculer en Situation) s'appuie sur un logiciel interactif de remise à niveau des salariés permanents ou saisonniers du secteur. Plus particulièrement pour la région PACA, il s'agit de faire face à la diminution croissante du nombre de salariés permanents dans les exploitations en raison d'un vieillissement de la population. L'idée centrale était de s'appuyer sur les travailleurs saisonniers et les demandeurs d'emploi pour les amener à compenser cette future érosion.

L'expérimentation de ce dispositif en cours dans la région a pour but, en proposant une remise à niveau des connaissances souvent indispensable, de faciliter la formation donc l'insertion de ces publics.

Partageant des problématiques communes avec le secteur agroalimentaire en matière d'emploi (difficultés de recrutement face à une diminution croissante du nombre de salariés, évolution technologique et réglementaire des activités, qualification des travailleurs saisonniers...), le FAFSEA s'est appuyé sur le logiciel de remise à niveau ALICE mis au point et proposé par l'Agefaforia aux entreprises de l'agroalimentaire (entreprises de plus de 200 salariés en moyenne), pour l'adapter aux entreprises de l'agriculture d'importance plus modeste (moins de 20 salariés environ).

Les pistes expérimentées dans les différentes régions révéleront les besoins concrets des bénéficiaires, la qualité de la pédagogie utilisée et l'efficacité des diverses situations de formation. L'expérimentation initiée en PACA concerne deux zones :

- Cavillon (84), dans une entreprise de conditionnement de fruits et légumes qui embauche de nombreux travailleurs saisonniers pour une activité allant de 3 à 8 mois : cette activité requiert un apprentissage technique (normes) et a donné lieu à la mise en place d'une action de formation incluant une remise à niveau ;
- Berre l'Etang (13), par un groupement d'employeurs REAGIR : utilisation des périodes entre deux mises à disposition pour une formation axée sur les savoirs de base.

Uniformation, OPCA de l'économie sociale, rassemble des entreprises autour de chantiers transversaux qui sont : la lutte contre l'illettrisme, les emplois jeunes, les métiers en pénurie de personnel. En 2000, cet OPCA a mis en place un plan de lutte contre l'illettrisme afin d'apporter une aide aux entreprises pour identifier les salariés concernés et mettre en place l'accompagnement au sein de l'entreprise, et l'OPCA prend financièrement en charge des formations. Les entreprises peuvent s'appuyer localement sur des relais régionaux (conseillers Uniformation, partenaires institutionnels, CRI...) pour monter leurs projets de formation et pour identifier les organismes de formation.

Le CRI-Région PACA a conduit deux actions en partenariat avec Uniformation, auprès d'associations marseillaises adhérentes de l'OPCA, pour des agents locaux de médiation sociale dans les quartiers

nord de la ville, qui présentaient des difficultés face aux savoirs de base. Le CRI a contribué à une analyse des besoins en formation de base par le biais d'entretiens de repérage, puis à la conception d'un projet de formation adapté.

Habitat-Formation, OPCA des métiers de la ville, a également mis en place en 2003, dans le cadre d'un accord national avec l'ANLCL, un plan d'action pour aider les entreprises à concevoir et mettre en œuvre pour leurs salariés des actions de remise à niveau des savoirs de base. L'OPCA propose d'aider les entreprises sur deux registres :

- le financement d'actions de formation,
- le financement de prestations de conseil pour le repérage des besoins, la définition du choix des objectifs, le choix du prestataire de formation, l'évaluation de l'action...

Une action est menée par l'organisme de formation LOSFOR avec le GRETA d'Aix-en-Provence pour la formation des gardiens d'immeuble et des concierges. Une partie du financement de cette action a été prise en charge par le programme IRILL.

→ A RETENIR

Certains OPCA se sont engagés au niveau national dans des partenariats en faveur de la lutte contre l'illettrisme, et ces accords donnent lieu à des actions en région. On peut citer parmi les principaux OPCA mobilisés :

- Agefatoria, OPCA du secteur agroalimentaire,
- FAF Propreté,
- AGEFOS-PME,
- FAFSEA, OPCA des exploitations agricoles,
- Uniformation, OPCA de l'économie sociale,
- Habitat-Formation, OPCA des métiers de la ville.

Le plus souvent, les plans d'action mis en œuvre par ces OPCA doivent permettre le financement d'actions de formation et la sensibilisation des dirigeants d'entreprise, avec un appui et une aide pour l'identification des besoins, la mise en relation avec les prestataires de formation...

En région PACA, les actions menées jusqu'à présent dans ce cadre relèvent souvent de l'expérimentation. Seul l'AGEFOS-PME a signé une convention avec le Préfet de Région.

B. INITIATIVES RÉGIONALES DÉMULTIPLIÉES AU PLAN NATIONAL

Les actions menées en direction des publics illettrés dans les entreprises s'inscrivent souvent dans le cadre d'une action nationale déclinée au plan local. Cependant, dans certains cas, on observe la configuration inverse lorsqu'une initiative régionale fait ensuite l'objet d'un transfert et d'une démultiplication au niveau national et dans d'autres régions de France.

Dispositif de formation des intérimaires chez ADIA

C'est le cas en région PACA pour l'action menée en 1999 par l'entreprise de travail temporaire ADIA qui a développé, avec l'appui du CRI-Région PACA, un dispositif expérimental de lutte contre l'illettrisme à destination des intérimaires de quatre agences de la région (cf. encadré-action).

Cette expérimentation, dont l'évaluation s'est révélée globalement positive, a été démultipliée dans le réseau national ADIA. En 2001, une enquête nationale portant sur le phénomène de l'illettrisme a été proposée aux agences ADIA, et 25 % d'entre elles se sont déclarées prêtes à participer à une nouvelle expérimentation. Le projet se déroule de la manière suivante : les conseillers en recrutement et les directeurs d'agence intéressés sont formés par les CRI-Ile de France aux techniques de repérage des intérimaires, puis un appel à projet est lancé auprès des organismes de formation. Le financement de ces actions est assuré à 55 % par le plan de formation ADIA, 20 % par la DGEFP et 25 % par l'AGEFOS-PME.

Une trentaine d'intérimaires sont actuellement en formation et de nombreux témoignages d'entreprises utilisatrices et de permanents au sein des agences mentionnent des effets observables : amélioration de l'expression, de l'autonomie et de l'initiative.

ACTION → FORMATION DE BASE DES INTÉRIMAIRES DE L'ENTREPRISE ADIA³⁹

L'entreprise ADIA, quatrième réseau français de travail temporaire, a toujours affiché le développement des compétences de ses intérimaires comme une priorité, dans le but de contribuer à leur insertion sur le marché du travail. En 1998, certains conseillers de recrutement se sont trouvés face à des situations d'illettrisme lors d'entretiens de bilan des compétences avec les intérimaires, et la direction de l'entreprise a décidé la même année de mettre en place un dispositif de lutte contre l'illettrisme fondé sur un double enjeu :

- concilier développement des compétences sociales et professionnelles des intérimaires dans le but de trouver un point d'ancrage à leur motivation, de contribuer à leur insertion et à leur fidélisation dans l'entreprise,
- améliorer le service rendu aux entreprises utilisatrices du réseau ADIA en leur adressant des intérimaires autonomes dans des activités professionnelles sollicitant les savoirs de base.

Le dispositif a été expérimenté par une première action accueillant douze bénéficiaires (dont neuf hommes) dans quatre agences de la région : Aix-en-Provence, Avignon, Cavaillon et Marseille, menée avec les quatre Ateliers pédagogiques personnalisés (APP) les plus proches des agences.

En vue de dégager les éléments utiles à une démultiplication du dispositif sur l'ensemble du réseau ADIA, le CRI-Région PACA a été chargé de contribuer à la conception du dispositif, à son suivi et à son évaluation.

39. Arnodo Joëlle, Duval Véronique, Roche Pierre, *Le dispositif de lutte contre l'illettrisme destiné aux intérimaires d'ADIA*, juillet 2000.

Ce dispositif a mobilisé un certain nombre de partenariats externes, notamment avec :

- la DRTEFP en tant que financeur de l'action,
- l'AGEFOS-PME, qui a participé financièrement à la rémunération d'une chargée d'étude (ADIA a pris en charge la rémunération des intérimaires, salariés durant leur temps de formation),
- les PLIE d'Aix-en-Provence, Avignon et Marseille, qui ont été sollicités pour accompagner les intérimaires demandeurs d'un soutien face à des problèmes de santé ou de logement en raison de leur situation parfois précaire, périphériques au réapprentissage des savoirs de base mais qui pourraient parasiter la formation,
- les entreprises utilisatrices, qui ont été impliquées dans le suivi des intérimaires.

L'évaluation du dispositif réalisée par le CRI-Région PACA a montré une progression sensible dans l'apprentissage des savoirs de base des intérimaires et une réelle amélioration du service rendu aux entreprises. De plus, les pratiques pédagogiques mises en œuvre et les contenus proposés ont correspondu aux besoins des intérimaires.

Globalement, le dispositif est apparu comme transférable à d'autres entreprises, avec des améliorations à apporter dans les domaines de la définition du public ciblé, du repérage des difficultés, de la circulation de l'information entre les partenaires et de l'implication des entreprises utilisatrices.

De cette première expérience, ADIA tire deux leçons :

1. le dispositif doit concerner des intérimaires « fidèles » afin de pouvoir entreprendre un travail sur la durée,
2. en amont de la formation, un travail de sensibilisation auprès de l'entreprise utilisatrice est indispensable pour s'assurer qu'elle libère l'intérimaire deux demi-journées par semaine.

Formation de base dans le secteur hospitalier

Un dispositif de formation de base mis en place en 2001 dans le secteur hospitalier en région PACA a également fait l'objet d'une présentation à l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris (APHP) en vue d'un éventuel transfert au plan national.

ACTION → FORMATION DE BASE DANS LE SECTEUR HOSPITALIER

A l'initiative de la Délégation régionale de l'ANFH⁴⁰, neuf établissements hospitaliers des Bouches-du-Rhône et du Var se sont engagés en 2002 dans la mise en place d'un dispositif de formation de base destiné aux salariés qui, pour des raisons personnelles ou professionnelles, souhaitent améliorer leur maîtrise des savoirs de base. La Délégation régionale de l'ANFH a demandé au CRI-Région PACA d'apporter un appui méthodologique au montage et à la réalisation du dispositif. Celui-ci s'est traduit par :

- une analyse de l'environnement avec les DRH,
- des réunions d'information et de sensibilisation en direction des personnels d'encadrement,
- un premier repérage des besoins en formation de base sous forme d'entretiens individuels avec les salariés volontaires pour participer à la formation,
- l'élaboration d'un cahier des charges permettant aux directeurs des établissements de choisir l'organisme prestataire de la formation de base.

Cette action menée dans neuf établissements hospitaliers dégage des préconisations pour la conception du dispositif. L'analyse des besoins repérés a notamment mis en évidence la nécessité de concevoir une formation de base, et pas seulement une formation linguistique de base qui n'aborderait que l'apprentissage de la langue écrite et orale. En effet, les motivations énoncées par les personnels (en majorité des femmes, dont la moyenne d'âge est de 41 ans, avec un niveau scolaire généralement faible) sont les suivantes :

- être plus autonome : « se débrouiller seul »,
- se prouver qu'elles sont capables d'apprendre et d'évoluer, « par défi personnel »,
- trouver l'appétit d'apprendre, développer sa culture générale et sa curiosité intellectuelle : « je sais un peu lire, mais quoi ? »,
- enfin mettre un terme aux répétitions, et rompre avec un illettrisme intergénérationnel.

Ainsi, dans la mesure où les finalités attribuées par les salariés à la formation sont en majorité à dominante professionnelle, l'action n'a pas été présentée comme une action de « lutte contre l'illettrisme », mais d'« amélioration des savoirs de base », et l'enjeu professionnalisant a dès le début été explicité. Le contexte général de l'action est à situer soit dans l'amélioration des compétences au travail (compréhension des consignes, traçabilité des actions), soit dans une logique de promotion sociale par l'accès de tous aux concours de la fonction publique.

La formation mise en œuvre est budgétisée sur le plan de formation de l'établissement, avec le soutien de la Direction régionale de l'ANFH qui a diffusé une plaquette de communication sur ce dispositif à destination de ses adhérents, en citant le C.R.I. Région PACA comme partenaire.

→ A RETENIR

Ces dernières années, des initiatives ont été menées en direction des salariés dans notre région. Les deux exemples présentés ici concernent les intérimaires du groupe ADIA et les salariés du secteur hospitalier ; ils ont la particularité d'avoir suscité un intérêt au plan national en vue d'un éventuel transfert dans d'autres régions de France.

40. Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier.

C. MOBILISATION DES ENTREPRISES

Impact des situations d'illettrisme pour les entreprises et leur personnel

L'enquête menée en 2002 par le CRI-Région PACA auprès de plus de 9 000 entreprises de la région⁴¹ permet de connaître les principales conséquences des situations d'illettrisme pour les entreprises et leur personnel. Quels que soient les secteurs d'activité, les plus forts impacts relevés par les entreprises interrogées sont :

- des difficultés à envisager une évolution du personnel,
- la nécessité de contrôler régulièrement le travail effectué,
- se limiter à ne donner que des tâches simples aux salariés,
- des difficultés d'adaptation aux évolutions.

Ces impacts laissent à réfléchir car ils soulignent un certain positionnement dans l'entreprise du personnel concerné par des difficultés d'illettrisme. En d'autres termes, les entreprises concernées leur attribuent des tâches simples et ne situent pas la gestion du personnel dans une perspective évolutive.

En revanche, pour ce qui relève de la qualité et de la rapidité du travail, l'illettrisme n'apparaît pas comme une source de difficulté. Ce résultat confirme que l'impact sur l'entreprise se situe bien à long terme.

Prise en compte de la question de l'illettrisme et mobilisation des entreprises

La prise en compte et la gestion des situations d'illettrisme dans les entreprises varie suivant le **secteur d'activité**. L'analyse de ces disparités sectorielles renvoie à la nature des activités et des catégories de personnel concernées, ainsi qu'à la typologie des entreprises (notamment en termes de taille) :

- Ainsi, les secteurs du BTP et de l'agriculture identifient des situations relevant de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français langue étrangère en lien avec une proportion relativement élevée de salariés d'origine étrangère au sein des entreprises régionales.
- La forte représentation d'une population masculine dans le BTP ou la sécurité, et celle des femmes dans le secteur de la santé et de l'action sociale, engendre une prise en compte de la problématique de l'illettrisme en entreprise visiblement distincte, notamment en matière de mobilisation des salariés concernés et des motivations à s'inscrire dans une action de formation.
- La culture d'entreprise liée au secteur d'activité joue elle aussi un rôle majeur : la place de l'écrit n'est pas la même dans un secteur très technique comme celui du BTP, que dans les métiers de l'économie sociale où il tend à prendre une importance croissante dans l'organisation du travail.
- Enfin, les difficultés de recrutement que connaissent certains secteurs, cumulées avec des logiques de territoire ne favorisant pas toujours la mobilité des salariés, offrent un terrain propice au développement d'actions de formation très ciblées.

41. CRI-Région PACA, 2002, *op. cit.*

L'enquête du CRI-Région PACA dans son volet qualitatif⁴² permet également de définir une typologie des entreprises interrogées dans différents secteurs d'activité, en fonction de leur degré de mobilisation par rapport à la problématique de l'illettrisme :

- **des entreprises réellement mobilisées qui ont été confrontées à des situations d'illettrisme et ont apporté des réponses en termes de formation** ; pour certaines d'entre elles, les réponses apportées sont en cours de construction et/ou présentent des manques qui appellent de nouvelles réponses ou des compléments de réponses. Plusieurs exemples illustrent ce cas de figure, on peut citer notamment la formation de base mise en œuvre pour les salariés de la crèche « Les fruits de la passion » (cf. encadré) ;
- **des entreprises conscientes des enjeux liés aux difficultés de certaines catégories de personnel dans la maîtrise des savoirs de base, et en attente de solutions adaptées** ; il s'agit d'entreprises qui, au vu d'enjeux économiques et/ou sociaux, sont en interrogation et en recherche de solutions quant à l'amélioration des compétences de base de certaines catégories de salariés. Ces entreprises posent par ailleurs la question des ressources internes et externes, techniques et financières en vue de mener à bien des actions de formation, et plus globalement un « projet d'entreprise » sur l'acquisition des compétences de base et leur mobilisation en situation de travail ;
- **des entreprises non mobilisées car non confrontées à des situations d'illettrisme, ou confrontées à des situations jugées « personnelles »** dans le sens où elles n'ont pas d'impact sur les enjeux stratégiques de l'entreprise.

ACTION → FORMATION DE BASE DESTINÉE AUX SALARIÉS DES CRÈCHES PARENTALES (04 ET 05)

La crèche « Les fruits de la passion », située aux Mées dans les Alpes de Haute-Provence, participe aux actions de formation mises en œuvre par l'association ALPE⁴³ qui regroupe 27 crèches parentales. Un dispositif de formation similaire est proposé dans les Hautes-Alpes par l'association ALPAGE. L'équipe de cette crèche est composée de trois personnes diplômées en contrats CDI et de sept personnes en contrats aidés (CES/CEC/CEJ), parmi lesquelles trois ont de réelles difficultés d'accès à la qualification et de pérennisation des postes. Pour ce personnel, les tâches sont de fait adaptées, notamment en ce qui concerne les écrits professionnels (rédaction de courrier, cahier de transmission, rapports d'activité lus par l'équipe et les parents), ce qui pose un problème en termes de management. L'une des salariées en contrat aidé a pris conscience de ses difficultés pour le travail à l'écrit lors d'un échec à un concours. L'objectif de la formation mise en œuvre est de former ces employés aux savoirs de base en lien avec leur activité professionnelle, afin de leur permettre d'accéder au CAP Petite enfance par le biais de la VAE. Cette formation réalisée en partenariat avec les associations ALPE et ALPAGE est financée par la DDTEFP dans le cadre des heures de formation prévues dans les contrats aidés.

Comment et pourquoi les entreprises de la première catégorie ont-elles décidé d'engager une action de formation relative à l'amélioration des compétences de base ? L'enquête permet de dégager quelques facteurs importants :

42. Seconde partie de l'étude du CRI-Région PACA, 2004.

43. Les associations ALPE (Alpes de Haute-Provence) et ALPAGE (Hautes-Alpes) ont pour objectif de développer des projets de nouveaux services pour l'enfance et la famille, tout en œuvrant pour l'évolution professionnelle des demandeurs d'emploi ou des salariés en contrats aidés.

- une évolution de l'environnement économique, technique, institutionnel ou social (informatisation d'un service, évolution de la demande de la clientèle, nécessité de fidéliser le personnel dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, qualification technique incontournable...) a pour la plupart déclenché une mobilisation autour de l'amélioration des compétences de base,
- une prise en charge totale ou partielle des coûts de formation par les OPCA (chacune des entreprises interrogées soulève non seulement le caractère prépondérant de la prise en charge financière de la formation, mais également l'intérêt d'être accompagnée dans le choix de l'organisme de formation, dans l'aménagement du temps de formation par rapport au temps de travail, dans la communication établie sur le sujet avec le salarié bénéficiaire),
- l'existence d'une « culture formation » : les entreprises disposent d'un plan de formation structuré et/ou d'une expérience en matière de collecte des besoins en formation auprès de leurs salariés.

Enfin, la **réponse formative** apportée par ces entreprises permet leur positionnement en tant qu'acteur dans l'acquisition ou la réacquisition des savoirs de base par les salariés. Si l'impact de l'acquisition de ces compétences au regard d'enjeux plus stratégiques (nouvelle organisation du travail, nouvel outil ou méthode de travail, polyvalence des postes, démarche qualité...) semble évident, il n'en est pas forcément de même du réinvestissement de cet apprentissage en situation de travail. En effet, l'évaluation de la formation reste centrée sur la satisfaction du ou des salariés concernés au regard des objectifs pédagogiques et de ses objectifs personnels, et non sur l'adéquation des acquis de la formation aux exigences de la situation de travail.

Au-delà de la mise en place d'actions de formation relatives aux compétences de base, la question de la **transférabilité** de ces actions se pose. Au sein même de l'entreprise, la démultiplication des formations peut être limitée par :

- les difficultés à repérer les personnes potentiellement concernées par ces actions et leurs besoins en formation, et à communiquer sur le sujet,
- le « caractère personnel » qui est attaché à cette démarche de formation à la fois par l'entreprise et les salariés concernés, et à la difficulté d'envisager des actions plus larges,
- le contenu des actions inscrites au titre du plan de formation, qui correspond à d'autres priorités stratégiques concernant des salariés qualifiés ou des cadres.

Par ailleurs, les transferts d'expérience ne sont actuellement pas opérationnels au sein d'un même secteur d'activité, ce qui interroge sur le rôle des branches et organisations professionnelles dans la capitalisation des actions menées en entreprise sur les compétences de base, et dans la capacité à diffuser des exemples et témoignages d'actions réussies.

Il semble pourtant que des questions transversales à un même secteur d'activité telles que la Validation des acquis de l'expérience (VAE) puissent permettre des transferts d'une entreprise à l'autre. A titre d'exemple, on peut citer la démarche d'une entreprise de l'hôtellerie-restauration rencontrée, qui a mis en place une action de formation aux savoirs de base dans le cadre d'une initiative de VAE pour présenter le CQP⁴⁴ « Femme de chambre ». Des besoins ont également été relevés, au cours de l'étude, auprès de structures du secteur de l'aide à domicile dans le cadre de la qualification de leurs salariés via la VAE (diplôme d'auxiliaire de vie sociale).

44. Certificat de qualification professionnelle.

La formation de base comme vecteur d'évolution professionnelle et d'intégration des salariés en difficulté face aux savoirs de base : exemple parmi les jeunes marins en contrats courts

Les dispositifs collectifs de formation de base dans le monde du travail sont rares, une expérience innovante est menée depuis 2002 auprès des jeunes recrutés en contrats courts dans la Marine Nationale, par le service « Marine Mobilité »⁴⁵ de l' Arsenal de Toulon.

ACTION → FORMATION DE BASE DES JEUNES MARINS EN CONTRATS COURTS DANS LE CADRE DE MARINE MOBILITÉ (83)

Par le biais des Missions locales, la Marine recrute chaque année des jeunes non qualifiés sans emploi sur des contrats courts de trois ans. Suite à une formation de plus de deux mois, les jeunes intègrent des métiers variés tels que marin pompier, manœuvre, agent de sécurité, coiffeur, maître d'hôtel, secrétaire... A la fin de leur contrat, Marine Mobilité a pour mission d'aider ces jeunes à trouver un emploi dans la société civile, et c'est ainsi que la Marine remplit sa mission d'entreprise citoyenne. Dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions (29 juillet 1998), Marine Mobilité a mis en place à Toulon un dispositif de lutte contre l'illettrisme dès l'incorporation, après avoir constaté que certains de ces jeunes avaient de réelles difficultés de compréhension de l'écrit, et que ces difficultés les fragilisaient dans leur poste de travail, leur fermant toute perspective d'évolution.

Le dispositif comprend :

- une phase de repérage des difficultés par le biais d'un questionnaire adapté,
- une phase de formation prise en charge par l'organisme UFCS – Toulon sur la base de 75 heures ou 100 heures de formation suivant le degré des difficultés rencontrées.

Le partenariat engagé depuis 2002 entre l'UFCS et Marine Mobilité dans le cadre de cette action fonctionne sur la base d'un parcours individualisé des jeunes et d'un suivi régulier (réunions mensuelles et bilans à mi-parcours des évolutions). Une charte signée entre le jeune, son unité, la Marine et l'organisme de formation définit les droits et les devoirs de chacun. La formation est conçue en lien direct avec l'environnement des jeunes :

- les contenus des cours reposent sur le vocabulaire technique et des supports écrits militaires,
- l'organisation s'adapte aux contraintes opérationnelles des jeunes marins : les cours se concentrent sur une journée par semaine, et un livret d'exercice a été conçu pour les jeunes qui partent en mer pour une longue période.

Cette action accueille environ 50 jeunes par an à Toulon, sur les 800 qui intègrent la Marine par le biais des Missions locales. Deux tiers de ces jeunes sont des garçons, leur moyenne d'âge est de 20 ans et 60 % d'entre eux sont issus d'une deuxième ou troisième génération d'immigrés. Les réelles situations d'illettrisme sont rares, il s'agit le plus souvent de jeunes nécessitant une remise à niveau en français et une réactivation des savoirs de base.

Les expériences menées jusqu'ici permettent de dresser un bilan positif de l'impact de ce dispositif. On constate les effets suivants :

- meilleure adaptation aux besoins opérationnels,
- meilleure intégration dans leur milieu professionnel,
- meilleure préparation pour passer des concours internes tels que le CAT⁴⁶ qui leur donne ensuite

45. Marine Mobilité est une structure de reconversion et de reclassement des marins dont s'est dotée la Marine Nationale au vue des 3 000 militaires de tous grades qui quittent chaque année la Marine. Formée d'une centaine de personnes en France, elle aide les personnels sur le départ à réaliser un bilan de leurs compétences puis à définir un projet professionnel. Cet organisme relève de la Direction du Personnel Militaire Marine.

46. Certificat d'Aptitude Technique



la possibilité d'accéder à des contrats longs (10 ans) et des postes à responsabilité dans différentes spécialités,

- meilleures conditions de retour à l'emploi civil,
- préparation de concours civils du type sapeur pompier, gardien de la paix.

Le financement de cette action est totalement pris en charge par la Marine, à hauteur de 11 700 euros pour l'année 2004 sur Toulon.

→ A RETENIR

Une enquête réalisée auprès d'entreprises de la région révèle une prise en compte différenciée des situations d'illettrisme suivant le secteur d'activité, en lien avec la nature des activités, les catégories de personnel, la taille des entreprises...

Au sein des entreprises, la mise en œuvre d'actions de formation de base est favorisée par une évolution d'ordre économique, technique, ou la prise en charge financière des actions par un OPCA ; mais elle est souvent limitée par les difficultés à repérer les personnes concernées et à inclure ce type de formation au plan de formation de l'entreprise, d'où des formations ponctuelles à « caractère personnel ».

SYNTHÈSE

Les actions de lutte contre l'illettrisme dans le domaine de l'insertion professionnelle peuvent être définies suivant deux ensembles : d'une part, celles qui interviennent dans les parcours vers l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi ou personnes inactives ; et d'autre part, celles qui, à destination des salariés d'entreprises, ont pour objectif de leur permettre de se maintenir ou d'évoluer dans leur emploi.

Le tableau ci-dessous reprend les principales phases et les principaux acteurs qui structurent ces deux types d'action.

ACCÈS A L'EMPLOI		
Repérage, accueil	Le repérage des personnes en situation d'illettrisme ou en difficulté face aux savoirs de base est la première étape de la lutte contre l'illettrisme. Ce repérage existe pour certaines populations (les jeunes, les détenus) mais se révèle insuffisant sur l'ensemble des publics concernés.	Défense nationale : JAPD DRSP ALE Missions locales et autres structures d'accueil
Accompagnement	Les personnes en situation d'illettrisme qui entament une démarche d'insertion professionnelle nécessitent un accompagnement renforcé pour accéder aux différentes étapes qui jalonnent un parcours d'insertion. L'orientation vers une formation de base constitue le plus souvent la première étape du parcours.	Education nationale (MGI) PJJ Missions Locales ALE PLIE Conseils généraux - CLI DRASS / DDASS
Formation	Les dispositifs de formation de base, qui s'appuient sur les organismes de formation et associations présents en région, connaissent de grandes mutations. En 2005, les formations existantes concerneront principalement les jeunes (formations du Conseil régional) et seront complétées pour les adultes par les actions financées par le programme IRILL, ou par des actions ponctuelles des Politiques de la Ville ou encore des fondations. Le dispositif de formation linguistique du FASILD, destiné aux publics FLE ou analphabètes, ne concerne pas les personnes francophones en situation d'illettrisme. On constate donc un manque évident de formation pour la population des adultes demandeurs d'emploi.	Conseil régional DRTEFP : programme IRILL Politiques de la ville Fondations FASILD
MAINTIEN, ÉVOLUTION DANS L'EMPLOI		
Repérage et formation	La prise en compte de la problématique de l'illettrisme dans le monde du travail est relativement récente et encore trop peu répandue. Elle se traduit par la mise en place d'actions de formations de base, à l'initiative d'une entreprise ou dans le cadre d'un plan d'action défini par un OPCA ou une branche professionnelle.	Entreprises OPCA Branches professionnelles

Les informations collectées ici ne dressent pas un tableau exhaustif de la lutte contre l'illettrisme en PACA mais apportent quelques éléments pour un diagnostic du dispositif existant.

Tout d'abord, le dispositif global de lutte contre l'illettrisme fait intervenir une multiplicité d'acteurs qui contribuent à construire, améliorer, faciliter les parcours d'insertion des personnes en difficulté face aux savoirs de base. Il s'agit dans un premier temps d'acteurs institutionnels, se situant dans différents champs d'action de l'intervention publique tels que :

- l'éducation : Missions générales d'insertion de l'Education nationale,
- la formation des jeunes et des adultes : DRTEFP, Conseil régional,
- l'emploi : ANPE,
- la justice : administration pénitentiaire, PJJ,
- la santé : DRASS

Il s'agit également d'acteurs de la sphère sociale : Missions locales, PLIE, associations, centres sociaux, etc. Et enfin, d'acteurs économiques : entreprises, OPCA, branches professionnelles.

Qu'ils soient financeurs ou opérateurs directs, ils œuvrent auprès de différents types de publics : les jeunes en décrochage scolaire, le public PJJ, les demandeurs d'emploi, les RMIstes, les salariés... Ils permettent de toucher ces populations en intégrant la lutte contre l'illettrisme dans leurs champs d'action respectifs.

Il existe également un maillage autour de la lutte contre l'illettrisme à travers des actions périphériques à la formation et à l'accompagnement, mais qui participent au fonctionnement du dispositif dans les champs de la professionnalisation et de la sensibilisation des acteurs, de la communication...

La transversalité de la problématique de l'illettrisme induit l'intervention de ces acteurs multiples, mais implique surtout leur mise en réseau au niveau régional dans le cadre de la programmation d'actions concertées, et sur la base d'objectifs communs.

Les actions actuellement mises en œuvre en région PACA s'inscrivent le plus souvent dans le cadre de programmes et de dispositifs nationaux (JAPD, formation et repérage des détenus, dispositif FASILD, programme IRILL...).

Cependant, le dispositif régional se caractérise également par des initiatives spécifiques, dont le dispositif FLB du Conseil régional ou les ateliers d'intermédiation de l'ANPE. Dans le monde du travail, l'échelon régional est à l'initiative d'opérations comme les actions de formation de base menées par l'entreprise ADIA et dans les hôpitaux publics, qui ont ensuite fait l'objet de projets de transfert au niveau national.

Toutefois, un certain nombre de difficultés et de freins reviennent de manière récurrente et s'opposent à un fonctionnement totalement efficace du dispositif. Ces freins constituent les principales pistes d'évolution pour les années à venir.

Il ressort en premier lieu la **difficulté de repérage des personnes en situation d'illettrisme** : de nombreuses actions dites de lutte contre l'illettrisme touchent difficilement une partie du public ciblé constitué des personnes scolarisées en France et en situation d'illettrisme. En effet, d'après les acteurs interrogés, seule une part très faible des personnes touchées par les actions relèvent de l'illettrisme, puisque la majeure partie des publics se compose de personnes non scolarisées ou scolarisées à l'étranger, et dont la non-maîtrise de la langue et/ou des savoirs de base constitue un frein important à leur insertion sociale et professionnelle.

Cette carence est avant tout liée à un problème de repérage et de visibilité du problème chez les personnes qui maîtrisent oralement le français. Elle constitue le principal enjeu d'amélioration du dispositif en région.

La disparition des SIFE en 2005 pose notamment la question de la prise en charge des publics adultes habituellement accueillis dans ce type d'action, à savoir principalement des femmes pour qui la maîtrise de la langue française et des savoirs de base constitue la condition primordiale pour une insertion dans la société française et un accès à l'emploi.

Par ailleurs, les réorientations du FASILD et la **diminution conséquente des moyens** alloués à la lutte contre l'illettrisme qui en découle interrogent quant à l'avenir du dispositif de formation de base pour les adultes.

Enfin, la **difficulté à avoir une vision d'ensemble claire du dispositif et des publics** pris en charge apparaît dès lors que l'on tente d'établir un état des lieux de la politique régionale de lutte contre l'illettrisme. Plusieurs facteurs contribuent à l'opacité du système : la complexité des dispositifs, les sigles et leur perpétuel changement, l'absence d'indicateurs statistiques fiables et pérennes, la multiplicité des sources d'information et l'absence d'homogénéisation...

Rendre un système lisible, c'est permettre à l'ensemble des acteurs de s'en approprier les caractéristiques et les enjeux, et par là d'avoir un langage commun propice à un travail en synergie. Ceci doit passer en premier lieu par la connaissance des problématiques propres aux publics et aux territoires de la région PACA, afin de proposer une offre de formation et d'actions de lutte contre l'illettrisme qui soit en cohérence avec les spécificités locales et en réponse aux besoins des différents types de population.

conclusion

L'objectif de ce travail a été de proposer un tour d'horizon de la question de l'illettrisme au regard de l'insertion professionnelle afin de favoriser la capitalisation des actions mises en œuvre, d'améliorer leur visibilité, et par là, de favoriser leur décloisonnement.

Il a permis dans un premier temps de cerner, avec les données dont on dispose, l'ampleur de l'illettrisme en PACA : d'après les évaluations lors de la JAPD, le poids des jeunes en grave difficulté de lecture est équivalent à la moyenne nationale (cela concerne environ 6 % d'une tranche d'âge) ; ce résultat recoupe le taux des jeunes sortant sans qualification du système scolaire. Comme sur l'ensemble du territoire français, les garçons sont plus touchés que les filles, et en région, les difficultés sont plus accentuées dans les départements du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. L'illettrisme est aussi présent dans les entreprises de la région, en particulier dans les secteurs du BTP, de la santé action sociale, de la sécurité et de la propreté.

Face à cette réalité, une politique de lutte contre l'illettrisme s'est mise en place en région dans différents champs d'action. En effet, les finalités de la lutte contre l'illettrisme relèvent à la fois des domaines de l'éducation et de la prévention pour les jeunes (faire en sorte que les jeunes aient un niveau de lecture et d'écriture minimum pour accéder à une autonomie dans la société), de l'intégration pour les nouveaux arrivants, de l'insertion sociale et professionnelle pour les personnes plus ou moins éloignées du marché du travail. Une large part des dispositifs existants poursuit cet objectif de participer à l'insertion professionnelle des personnes pour qui la non-maîtrise des savoirs de base constitue un frein considérable à l'accès à un emploi. Dans ce cadre, la formation de base s'inscrit dans le champ de la formation tout au long de la vie professionnelle, pour les demandeurs d'emploi comme pour les salariés.

En PACA, des actions ponctuelles ou inscrites dans des dispositifs plus ou moins pérennes sont menées par des acteurs publics, économiques, sociaux. Il est difficile aujourd'hui de définir quelle est la part des personnes prises en charge par ces actions pour plusieurs raisons. D'une part, il n'existe pas d'outil permettant un recensement global ; d'autre part, les actions dites de « formation de base », « lutte contre l'illettrisme », « formation linguistique » accueillent des publics se trouvant dans des situations variées, notamment dans leur rapport à la langue française, et la part des situations d'illettrisme est inconnue (on sait cependant que dans la plupart des cas, les personnes en situation d'illettrisme sont largement minoritaires face aux analphabètes ou FLE). On ne connaît donc pas l'impact exact des actions sur les publics, mais on peut en revanche supposer que la forte diminution des moyens en cours ne peut que nuire aux usagers.

Ce travail a donc permis d'identifier les manques, voire l'absence de repérage de certains publics, le caractère éparpillé du suivi des actions et l'absence d'indicateurs statistiques, mais il a aussi révélé de bonnes pratiques dans le champ de l'insertion comme de l'entreprise. Il semble que globalement,

les actions relèvent de vraies politiques mais doivent être appropriées, utilisées, transférées davantage. La richesse des initiatives implique la nécessité d'associer davantage les partenaires dans les démarches existantes.

Ces constats soulignent un enjeu majeur : la nécessité de créer des opportunités de mutualisation des savoir-faire et de travailler de manière plurielle. Ils mettent aussi en avant des besoins différenciés suivant les publics : en premier lieu des besoins importants de moyens financiers pour la prise en charge des adultes demandeurs d'emploi, mais aussi des besoins d'action de mobilisation et de sensibilisation à la question de l'illettrisme pour certains publics spécifiques.

Ce document de synthèse vient également alimenter la construction d'un **dispositif commun d'observation de la lutte contre l'illettrisme** en région.

Tout d'abord parce qu'il met en avant le déplacement actuel des lieux de décision et d'intervention dans la lutte contre l'illettrisme : l'État se désengage financièrement mais reste le principal acteur dans la mesure où l'illettrisme est une priorité nationale, les collectivités territoriales se positionnent peu à peu, les acteurs économiques sont encore faiblement mobilisés mais fortement incités à développer des actions... Dans ce paysage en évolution, une fonction d'observation qui puisse aider les multiples acteurs à se positionner et à monter ensemble des projets, devient la grille de lecture d'une réalité mouvante. Elle constitue alors le point de ralliement des acteurs facilitant, sur la base de constats objectivés, le dialogue entre eux.

De plus, le constat s'impose d'une absence d'outil fiable de connaissance des publics en région. Des données, directes ou plus souvent indirectes, existent pour délimiter des populations en difficulté mais elles ne sont pas homogènes et ne permettent pas d'avoir une vision globale du problème. Les recenser, les alimenter et les enrichir constitue un travail d'ingénierie statistique nécessaire à la création d'un outil de suivi régional du dispositif de lutte contre l'illettrisme. Le tableau ci-contre présente l'ensemble des données existantes qui constituent le premier socle d'une future base de données.

A l'issue de ce travail, plusieurs perspectives se dégagent pour l'année 2005. Il apparaît important tout d'abord de mettre en place une base de données fiable, accessible, commune à tous et régulièrement mise à jour dans l'objectif ensuite d'affiner la connaissance des publics et des dispositifs sur un territoire.

Dans le cadre de ce travail d'observation, il serait notamment intéressant d'approfondir la connaissance sur certains territoires ciblés, afin de dégager les grands enjeux inhérents à des particularités locales. La ville de Marseille pourrait faire l'objet d'une première étude territoriale mêlant les approches quantitative et qualitative.

De plus, l'entrée de l'insertion professionnelle choisie pour ce premier travail d'observation n'est pas la seule entrée possible pour aborder la problématique de l'illettrisme, d'autres approches devront donc également faire l'objet d'études pour cerner le problème et les réponses apportées dans leur globalité et à tous les âges de la vie. La question de la prévention constitue notamment un volet important de la lutte contre l'illettrisme en région, et doit être prise en compte à part entière dans un travail d'observation.

La formation des acteurs, qu'il s'agisse des formateurs ou des acteurs du champ social et culturel,

Données	Sources	Indicateurs	Existence et disponibilité des données	
Données d'environnement, de contexte	ORM : « Perspectives territoriales, emplois et qualifications »	• indicateurs par zones d'emploi (démographie / activité économique / emploi, marché du travail / conditions de vie / formation)	données récentes disponibles sur toutes les zones d'emploi de la région	
	INSEE : « Portrait économique des régions »	• chiffres du recensement (conjoncture économique / territoire / travail, emploi / revenus, salaires / conditions de vie / économie / entreprises / secteurs d'activité)	données en ligne sur site de l'INSEE (insee.fr)	
	DRTEFP : Outil Corinthe	• indicateurs par communes (marché du travail / démographie...)	base de données non disponible	
Mesure indirecte de l'illettrisme	Education nationale	• évaluations en 6e (scores de réussite aux items de base en Français et Mathématiques) • sorties sans qualification (effectifs) • publics relevant des actions MGI (âge / sexe / origine scolaire / origine sociale)	données annuelles disponibles et homogènes auprès des deux rectorats.	
	ANPE	• demandeurs d'emploi de bas niveaux de qualification	données disponibles aux niveaux régional et départemental sur demande.	
	Missions locales : Parcours 2 et 3	• caractéristiques des jeunes accueillis en Mission locale (premiers accueils, suivis et situation effective) : âge / niveau / mesures et services proposés.	données de Parcours 2 disponibles par département et par Mission locale	
Mesure directe de l'illettrisme	JAPD : évaluation des jeunes de 17 ans sur leurs compétences en compréhension de l'écrit	• nombre de jeunes reçus en entretien • nombre d'orientations vers les Inspections académiques et les Missions locales	données annuelles disponibles sur la région et les départements	
	DRSP : évaluation des compétences en lecture des détenus	• nombre et caractéristiques des détenus repérés en difficultés de lecture (effectifs / âge / niveau d'études / situation professionnelle / niveau de lecture)	données annuelles disponibles sur demande + quelques données dans le rapport annuel de l'Unité Pédagogique Régionale	
	INSEE : exploitation de l'enquête IVQ au niveau régional ⁴⁷	<i>En cours d'élaboration : en fonction des besoins et des indicateurs disponibles dans l'enquête nationale</i>	<i>En cours d'élaboration</i>	
Données sur les actions	Conseil Régional, par le biais de l'ORM	• publics des actions FLB du PRF (Sexe / âge / territoire)	données annuelles disponibles sur l'ensemble de la région, par département et par zone d'emploi	
	Animateurs départementaux de l'accord cadre régional	• jusqu'en 2004 : bilan des actions de l'accord-cadre régional	données non homogènes entre les départements, disponibles	
	PLIE	• publics des PLIE • actions spécifiques	données disponibles sur demande, non homogènes entre les PLIE	
	Mission locale Marseille	• suivi des jeunes repérés lors de la JAPD (caractéristiques des publics / propositions / réalisation)	données annuelles disponibles uniquement sur le département des BdR	
	DRSP	• population pénale scolarisée en actions d'alpha / illettrisme (effectifs / établissement / âge)	données annuelles disponibles dans le rapport de l'Unité Pédagogique Régionale	
	Education nationale	• actions de prévention en collège • actions spécifiques de la MGI	données disponibles sur demande	
	FASILD	• actions linguistiques en direction des publics d'origine étrangère	données sur les publics à collecter auprès des organismes de formation (pas de centralisation au niveau régional de l'information)	
	Ressources, moyens humains	CRI : répertoire des organismes	• nombre d'organismes de formation	données en ligne sur site du CRI (illettrisme.org)

47. Les données disponibles pour la région PACA seront le résultat d'une estimation sur la méthode des petits domaines, réalisée à partir de l'extension régionale de l'enquête IVQ en Nord-Pas-de-Calais, Martinique et Aquitaine.

doit également selon nous faire l'objet d'une priorité pour l'année à venir. Il apparaît notamment important de poursuivre le travail de sensibilisation qui a été entamé auprès des entreprises.

Enfin, un dispositif régional d'observation ne fonctionne que s'il est alimenté par les acteurs des territoires ; il nécessite donc l'implication et la participation de tous afin d'être opérationnel et porteur d'une culture partagée. De plus, au-delà d'être une priorité affichée, il ne saura fonctionner si les moyens ne sont pas mis en œuvre pour, au minimum, maintenir les actions existantes. Il apparaît en effet inacceptable qu'un dispositif de lutte contre l'illettrisme repose aujourd'hui en France en grande partie sur des actions non prescrites.

bibliographie

Cadre national de références

ANLCI - Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, *Lutter ensemble contre l'illettrisme, cadre national de référence*, Septembre 2003.

Rapports

Des illettrés en France, Rapport au Premier ministre, Véronique Espérandieu, Antoine Lion, J.-P. Bénichou, La Documentation française, janvier 1984.

Lutter contre l'illettrisme, Rapport à Mme la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et à Mme la secrétaire d'Etat aux Droits des Femmes et à la Formation professionnelle, Marie-Thérèse Geffroy, mars 1999.

La lutte contre l'illettrisme en Basse-Normandie, Rapport CESR de Basse-Normandie, avril 2004.

Ouvrages et articles

Barcelina Javier, Brangier Eric, *Les mots pour travailler, programme de recherche du GPLI*, Paris, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 1998, pp. 4-7.

Cavet Christiane, « Y a t-il aujourd'hui une définition de l'illettrisme qui s'impose à tous ? » *Économie & Humanisme*, n° 363, décembre 2002.

Christophe Anne (Dir.), *Accès aux savoirs et vie dans la cité, Lien et intégration sociale*, Initiales en Champagne-Ardenne, Reims, février 2003.

Dartois Colette, in *Actes du Colloque « La lutte contre l'illettrisme à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris*, 19 novembre 2002.

El Hayek Christiane (Dir.), *Illettrisme et monde du travail*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Paris, La Documentation française, 2000.

Espérandieu Véronique, Vogler Jean, *L'illettrisme*, Dominos Flammarion, 2000.

Guérin-Pace France, Blum Alain, « L'illusion comparative, Les logiques d'élaboration et d'utilisation d'une enquête internationale sur l'illettrisme », *Population* 54, 1999.

Guérin-Pace France, Murat Fabrice, « L'enquête Information et Vie Quotidienne : résultats et perspectives », Intervention au colloque « L'évaluation des bas niveaux de compétences à l'écrit », ANLCI, 5-6-7 novembre 2003.

Leclercq Véronique, Vogler Jean, *Maîtrise de l'écrit : quels enjeux et quelles réponses aujourd'hui ?*, L'Harmattan « Contradictions » n° 90-91, 2000.

Lescure (de) Emmanuel, « L'illettrisme en France », *Problèmes économiques et sociaux*, n° 828, Paris, La Documentation française, octobre 1999.

Murat Fabrice, « Les difficultés des adultes face à l'écrit », *INSEE Première* n° 959, avril 2004.

Observatoire Régional des Métiers, « Quand l'école est finie en PACA... », *Collection études*, N° 5, avril 2004.

Rivière Jean-Philippe, *Illettrisme, la France cachée*, Folio actuel, Le Monde, octobre 2001.

Robin Isabelle, Rocher Thierry, « La compétence en lecture des jeunes de 15 ans : une comparaison internationale », *Données sociales 2002*, novembre 2002.

Rocher Thierry, « Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense, année 2003 », *Note d'évaluation du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, n° 04-07, mai 2004.

Werquin Patrick, « Qui sont les individus de bas niveaux de littératie ? Les enjeux de l'évaluation internationale de la littératie des adultes », Proposition de contribution aux actes du colloque de l'ANLCL, novembre 2003.

Études régionales

Arnodo Joëlle, Duval Véronique, Roche Pierre, *Le dispositif de lutte contre l'illettrisme destiné aux intérimaires d'ADIA*, juillet 2000.

CRI-Région PACA - CATEIS, *La maîtrise des savoirs fondamentaux : le point de vue des entreprises. Enquête régionale dans les secteurs du BTP, de l'hôtellerie-restauration, des industries agricoles et alimentaires, de la propreté, de la santé-action sociale et de la sécurité*, décembre 2002.

INSEE - FASILD, *Les populations immigrées en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 2004.

Mission régionale ANLCL, *Premiers repères de la lutte contre l'illettrisme en région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, mars 2004.

liste des sigles

AFPA : Association nationale pour la formation professionnelle des adultes	FLE : Français langue étrangère
ALE : Agence locale pour l'emploi	FSE : Fonds social européen
ALP : Action linguistique professionnalisante	GPLI : Groupement permanent de lutte contre l'illettrisme
ALCP : Action linguistique à contenu professionnel	GRETA : Groupement d'établissements
ANLCI : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme	IALS : International Adult Literacy Survey
ANPE : Agence nationale pour l'emploi	IRILL : Insertion réinsertion et lutte contre l'illettrisme
APP : Atelier pédagogique professionnalisant	IVQ : Information vie quotidienne
BTP : Bâtiment travaux publics	JAPD : journées d'appel et de préparation à la défense
BSN : Bureau du service national	MGI : Mission générale d'insertion
CAI : Contrat d'accueil et d'intégration	OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
CARIF : Centre d'animation et de ressources de l'information sur la formation	OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé
CASNAV : Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage	ORM : Observatoire régional des métiers
CAT : Certificat d'aptitude technique	PAIO : Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
CEREQ : Centre d'études et de recherche sur les qualifications	PISA : Programme international pour le suivi et les acquis des jeunes
CES : Contrat emploi solidarité	PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse
CFA : Centre de formation des apprentis	PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi
CFG : Certificat de formation générale	PME : Petites et moyennes entreprises
CFI : Crédit formation individualisé	PRDF : Plan régional de développement des formations
CLI : Commission locale d'insertion	PRF : Plan régional des formations
CPL : Centre permanent linguistique	PRIPi : Programme régional d'intégration des personnes immigrées
CQP : Certificat de qualification professionnelle	REGAL : Réappropriation des enjeux géographiques par l'apprentissage linguistique
CRI : Centre ressources illettrisme	RMI : Revenu minimum d'insertion
DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales	SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté
DFI : Dynamique de formation et d'insertion	SIFE : Stage d'insertion et de formation à l'emploi
DRASS : Direction régionale des affaires sanitaires et sociales	SPE : Service public pour l'emploi
DRSP : Direction régionale des services pénitentiaires	SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation
DRTEFP : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	TIC : Technologie de l'information et de la communication
EDDF : Engagement de développement de la formation	TPE : Très petites entreprises
FASILD : Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations	UPR : Unité pédagogique régionale
FLB : Formation linguistique de base	

annexes

ANNEXE 1

Entretiens réalisés et personnes contactées

Entretiens réalisés

- Animateurs de l'accord cadre pour les départements des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes et du Var
- Conseils généraux (départements 04-05-13-84) - Directions d'insertion
- Direction régionale de l'AFPA
- Direction régionale de l'ANPE
- Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales
- Direction régionale du FASILD
- Direction régionale de la PJJ
- Direction régionale des Services pénitentiaires de Marseille
- Mission locale de Marseille
- PLIE de Gap, Marseille, Nice
- Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice - Missions générales d'insertion

Personnes contactées : les membres du comité technique régional

- Conseil régional PACA
- Direction régionale du travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle
- Direction régionale des Affaires culturelles
- Direction régionale de la Jeunesse et des Sports
- Direction régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales
- Direction régionale des Services pénitentiaires
- Direction régionale de l'Agence nationale pour l'Emploi
- Direction régionale de l'Agence pour la Formation professionnelle des Adultes
- Direction régionale du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations.
- Rectorats des académies d'Aix-Marseille et de Nice

Guide d'entretien

Perception de la question de l'illettrisme

Quelle est votre **définition** de l'illettrisme ?

Comment percevez-vous et abordez-vous cette question ?

Actions mises en œuvre

Quel est votre **champ d'action** dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme ?

Quels sont les **partenariats** mobilisés dans le cadre de ces actions ?

Pouvez-vous citer une **action innovante** ?

Données statistiques

De quel **type de données** disposez-vous sur ce thème (caractéristiques des publics, effectifs concernés par les actions...) ?

Comment se fait le **recueil** des données ?

Quel est le degré de **fiabilité**, de pérennité de ces données ?

Sont-elles **transférables** et utilisables pour l'étude ?

Difficultés rencontrées, attentes

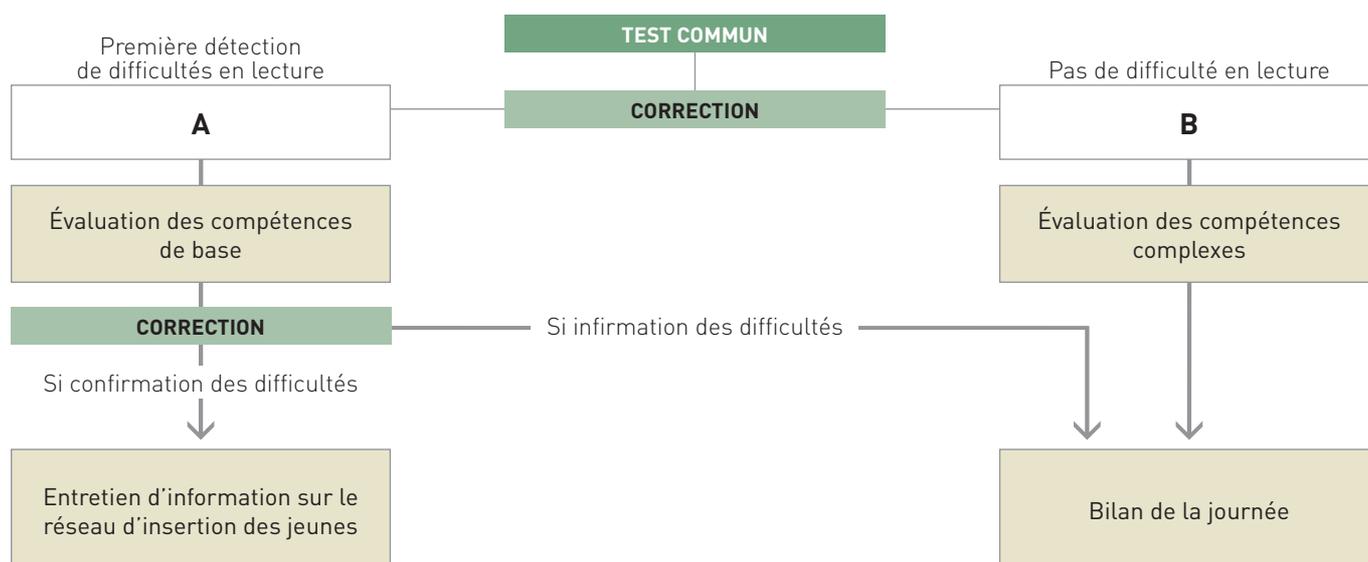
Rencontrez-vous des **difficultés** dans la conduite de vos actions et lesquelles ?

Avez-vous des **propositions** d'évolution pour une meilleure prise en charge et lisibilité du problème de l'illettrisme ?

Quelles sont vos **attentes** par rapport à une fonction d'observation dans ce domaine ?

ANNEXE 2

Les tests d'évaluation en lecture de la JAPD



Les chiffres fournis par la Défense Nationale au niveau régional concernent les jeunes reçus en entretien individuel, c'est-à-dire qui se situent dans le groupe A et qui sont considérés en grave difficulté de lecture.

Les chiffres issus de la JAPD en PACA

Depuis 2000, l'ensemble des jeunes Français et Françaises de 17 ans sont convoqués à la JAPD. En région PACA, 52 923 jeunes en 2002 et 59 046 jeunes en 2003 ont participé à la journée d'appel et de préparation à la défense.

→ JEUNES PRÉSENTS À LA JAPD

	2002		2003	
	Effectifs	Répartition par département	Effectifs	Répartition par département
Dép. 04	1 240	2%	1 720	3%
Dép. 05	1 386	3%	1 582	3%
Dép. 06	12 768	24%	12 768	22%
Dép. 13	21 203	40%	25 556	43%
Dép. 83	11 129	21%	11 129	19%
Dép. 84	5 197	10%	6 291	11%
Total	52 923	100%	59 046	100%

Source : Ministère de la Défense – Direction du Service National

Parmi ces jeunes, 4,8 % en 2002 et 5,9 % en 2003 ont été détectés en grande difficulté de lecture.

→ JEUNES DÉTECTÉS EN GRANDE DIFFICULTÉ DE LECTURE

	2002		2003	
	Effectifs	Poids par rapport à l'ensemble des jeunes	Effectifs	Poids par rapport à l'ensemble des jeunes présents
Dép. 04	54	4,3%	120	6,9%
Dép. 05	28	2%	78	4,9%
Dép. 06	481	3,8%	486	3,8%
Dép. 13	1 234	5,8%	1 748	6,8%
Dép. 83	470	4,2%	533	4,8%
Dép. 84	289	5,6%	532	8,4%
Total	2 556	4,8%	3 497	5,9%

Source : Ministère de la Défense – Direction du Service National



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Direction régionale
du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle
Provence-Alpes-Côte d'Azur



COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen

CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME - DE LA RÉGION PACA

3, cours Joseph Thierry - 13001 Marseille

Tél : 04 91 08 49 89 - Fax : 04 91 08 78 36

email : ressources.paca@illettrisme.org

www.illettrisme.org